

ANNUAL RAPORT 2016 - 2017



www.sadc.int



Remerciements

La Secrétaire exécutive du Secrétariat de la SADC, Dr Stergomena Lawrence Tax, apprécie le leadership et l'orientation politique assurés et la supervision exercée par le Sommet, le Comité ministériel de l'Organe, le Conseil, du Secteur, par la Grappe des Comités ministériels et les Comités ministériels sectoriels, y compris le Groupe de travail ministériel sur l'intégration économique régionale, et le Comité permanent des fonctionnaires, dans la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC en 2016/17. La Secrétaire exécutive tient également à remercier les États Membres, les Partenaires internationaux à la coopération et d'autres parties prenantes pour le soutien continu apporté au Programme d'intégration régionale de la SADC. La Secrétaire exécutive est également reconnaissante au personnel du Secrétariat pour son dévouement continu au service de la région de la SADC.

Table des matières

Remerciements.....	2
Sigles	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	7
1.0 INTRODUCTION	13
2 DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES DANS LA REGION DE LA SADC PENDANT LA PERIODE 2015-2016, ET LES PERSPECTIVES 2016-2017 ;	13
2.1 DEVELOPPEMENTS POLITIQUES	13
2.1.1 Prévention, gestion et résolution des conflits.....	13
2.1.2 Renforcement de la défense et de la sécurité collectives au niveau de la région ...	14
2.1.3 Consolidation des institutions démocratiques dans la région.....	15
2.2 ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES	16
2.2.1 Situation économique mondiale.....	16
2.2.2 Politique agricole régionale (PAR).....	18
2.3 PERSPECTIVES POUR 2017 ET POUR LE MOYEN TERME	24
3.0 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALES	28
3.1 DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INTEGRATION DES MARCHES	29
3.1.1 Développement industriel.....	29
3.1.2 Intégration des marchés.....	30
3.1.3 Intégration des marchés financiers.....	32
3.1.4 Financement du développement.....	32
3.1.5 Investissements et questions fiscales.....	33
3.2 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN APPUI À L'INTÉGRATION RÉGIONALE	34
3.2.1 Progrès accomplis dans le déploiement du Plan directeur régional pour le développement des infrastructures (RIDMP).....	34
3.2.2 Communications et TIC.....	36
3.2.3 Énergie.....	37
3.2.4 Transport.....	38
3.2.5 Eau.....	39
3.2.6 Tourisme.....	40
3.2.7 Météorologie.....	41
3.3 COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ	42
3.4 PROGRAMMES SPÉCIAUX REVÊTANT UNE DIMENSION RÉGIONALE	46
3.4.1 Agriculture, sécurité alimentaire et ressources naturelles.....	46
3.4.2 Développement social et humain.....	55
3.4.3 Programmes transversaux.....	60
3.4.4 Cadre institutionnel pour la coordination, la planification et le suivi et évaluation.....	73
4.0 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES	75
5.0 COOPÉRATION ET INTÉGRATION CONTINENTALES	76

5.1	UNION AFRICAINE (UA) ET NEPAD.....	76
5.2	AGENDA TRIPARTITE SADC-COMESA-CAE.....	78
6.0	COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES.....	80
6.1	COOPÉRATION SADC-UNION EUROPÉENNE.....	80
6.2	DIALOGUE POLITIQUE SADC-UNION EUROPÉENNE.....	84
6.3	COOPÉRATION SADC-ALLEMAGNE.....	85
6.4	COOPÉRATION SADC-BANQUE MONDIALE.....	86
6.5	COOPÉRATION SADC-CHINE.....	87
6.6	COOPÉRATION SADC-JAPON.....	87
6.7	COOPÉRATION SADC - BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT.....	88
6.8	PLATE-FORME DE DIALOGUE SADC-PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE COOPÉRATION.....	88
7.	BONNE GOUVERNANCE	889
7.1	GESTION DES RISQUES.....	89
7.2	AUDIT.....	89
8.0	MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR LA GESTION FINANCIÈRE.....	90
9.0	RÉSUMÉ DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS.....	92
10.0	CONCLUSION.....	94

Sigles

BAD	Banque africaine de développement
ART	Thérapies antirétrovirales
ASF	Force en attente africaine
UA	Union africaine
AU-NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD
AU PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
CGBC	Comité des gouverneurs des Banques centrales
CCBG	Comité des Gouverneurs des Banques centrales
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des Parties
CRIDF	Facilité pour le développement des infrastructures résistantes au climat
CSC	Centre de services climatologiques de la SADC
CSTL	Soin et soutien à l'enseignement et à l'apprentissage
DBSA	Banque de développement de l'Afrique Australe
DFID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
DFRC-PPP	Centre de ressources pour le financement du développement
RDC	République démocratique du Congo
DSM	Gestion de la demande
TNT	Technologie numérique terrestre
CAE	Communauté de l'Afrique de l'est
FED	Fonds européen de développement
EEP	Partenariat d'Afrique australe et orientale pour l'efficacité énergétique
APE	Accord de partenariat économique
UE	Union européenne
EWG	Groupe de travail composé d'experts
FANR	Alimentation, Agriculture et Ressources naturelles
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FOCAC	Forum sur la coopération Chine-Afrique
ICM	Indice de compétitivité mondiale
PIB	Produit intérieur brut
GIZ	Coopération allemande au développement
HSRS	Système harmonisé de réglementations semencières
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ICDP	Programme de renforcement des capacités institutionnelles
PIC	Partenaires internationaux à la coopération
TIC	Technologies de l'information et de la communication
AID	Association internationale de développement de la Banque mondiale
IGAD	Autorité inter-gouvernementale pour le développement
FMI	Fonds monétaire international
COI	Commission de l'océan Indien
IPF	Cadre d'action de la SADC pour les investissements
I&S	Infrastructures et services
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	Banque allemande de développement
MERF	Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports
PA	Protocole d'accord
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
MW	Mégawatt
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NIXP	Points d'échange Internet nationaux
OSBP	Postes frontières à guichet unique
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OVC	Orphelins et enfants vulnérables
PAU	Pool énergétique d'Afrique australe- Unité d'accélération de projet
PTME	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
PPDF	Fonds de préparation et d'élaboration de projets
PPIAF	Fonds de conseil en infrastructure publique-privée (PPIAF) de la Banque mondiale
PPRM	Planification des politiques et mobilisation des ressources
RAPI	Programme d'action régional pour l'investissement
RAIP	Plan régional pour les investissements agricoles
RDF	Fonds de développement régional de la SADC
CER	Communauté économique régionale
REIS	Soutien à l'intégration économique régionale
RETOSA	Organisation régionale du tourisme de l'Afrique australe
RIDMP	Plan directeur régional pour le développement des infrastructures de la SADC
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
RLAH	Itinérance aux tarifs nationaux (<i>Roam like at home</i>)
CPR	Coopération politique régionale
ORP	Observatoire régional de la pauvreté
RPTC	Centre régional de formation en maintien de la paix
SACREEE	Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP	Pool énergétique de l'Afrique australe
SARCOF	Forum régional de prévision climatique de l'Afrique australe
SARPCCO	Organisation de coopération régionale des chefs de police d'Afrique australe
ODD	Objectifs de développement durable
SE4ALL	Énergie durable pour tous
SEAC	Conseil consultatif électoral de la SADC
SEOM	Mission d'observation électorale de la SADC
SIPO	Plan stratégique indicatif de l'Organe
SIRESS	Système intégré régional de règlement électronique de la SADC
CNS	Comité national de la SADC
SPGRC	Centre de ressources phylogénétiques de la SADC
ASS	Afrique subsaharienne
FCT	Facilité de coopération technique
TFCA	Aires de conservation transfrontalières
ZLET	Zone de libre-échange tripartite
TICAD	Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
TIFI	Commerce, Industrie, Finance et Investissement
TRF	Facilité liée au commerce de la SADC
TSC	Comité d'appui technique
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
NU	Nations Unies
USA	États-Unis d'Amérique
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WEO	Perspectives économiques mondiales

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport résume les principaux développements dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales dans la région de la SADC pour la période 2016/17.
2. La **situation politique et sécuritaire** est demeurée paisible et stable, les États membres continuant d'adhérer aux valeurs et aux pratiques démocratiques en tenant régulièrement des élections démocratiques nationales. Malgré cela, il y a eu quelques difficultés au Royaume du Lesotho et dans la République de Madagascar et une insécurité persistante causée par des forces négatives dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.
3. Les données disponibles indiquent que la **performance économique** a maintenu sa tendance à la baisse en 2016, aggravée par les chocs découlant des facteurs météorologiques et des catastrophes naturelles que la région a connus ces dernières années. Les facteurs de pression sur les coûts, en grande partie attribuables à des pénuries alimentaires résultant de la sécheresse dans certaines parties de la région en 2015/16, ont entraîné la hausse de l'inflation en 2016 dans la plupart des États membres. Ces facteurs de changement climatique (sécheresses et inondations), en plus de la baisse des prix des produits de base, ont largement contribué au ralentissement de la croissance du PIB réel, qui s'est établi, en moyenne à 2,6% en 2016 contre 3,3% en 2015. Les conditions météorologiques favorables enregistrées en 2016/17 entraîneront une production agricole améliorée et contribueront à une amélioration de l'approvisionnement alimentaire, ce qui permettra de contenir les pressions inflationnistes dans la région.
4. En ce qui concerne la **mise en œuvre des programmes régionaux**, le Secrétariat, compte tenu de son mandat qui est principalement axé sur la planification stratégique, la coordination et l'harmonisation des politiques et des stratégies, le contrôle et l'évaluation, la mobilisation de ressources et la recherche, avait prévu 304 résultats dans son Plan d'activité pour 2016/17 afin de contribuer aux objectifs du RISDP et du SIPO. De ces résultats, 243 (soit 80 pour cent) ont été pleinement atteints et 61 résultats (soit 20 pour cent) n'ont pas été atteints. Les résultats non réalisés ont été reprogrammés dans les plans opérationnels de 2017/18, pour lesquelles des ressources sont disponibles.
5. Les principaux résultats obtenus ou qui sont en cours sont résumés ci-dessous en fonction des domaines prioritaires du RISDP révisé.

Développement industriel et intégration des marchés

6. La mise en œuvre des étapes clés pour la Stratégie d'industrialisation et la Feuille de route est en cours, et le Plan d'action de la stratégie a été approuvé en mars 2017.
7. Les secteurs des minéraux et des produits pharmaceutiques ont été examinés et des domaines propices à l'élaboration de chaînes de valeur régionales ont été identifiés. Un examen plus approfondi de ces deux secteurs est nécessaire afin, entre autres, d'entreprendre des études de faisabilité détaillées sur chacune des chaînes de valeur identifiées et de développer des projets susceptibles d'être financés.
8. Le Système intégré régional de règlement électronique de la SADC (SIRESS), initialement lancé dans les quatre États membres de la zone monétaire commune, a été déployé dans

14 États membres. Des efforts sont en cours afin de s'assurer que l'État membre restant (Madagascar) se joigne bientôt au SIRESS.

9. Dix (10) États membres (Madagascar, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Zambie et les États membres de la SACU) ont complété la mise en œuvre de la réduction progressive des tarifs des produits de la catégorie C.
10. Les travaux sur l'opérationnalisation du Fonds de développement régional (FDR) de la SADC sont en cours. L'Accord sur l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC a été finalisé et a été signé par sept États membres.
11. Le mécanisme d'examen par les pairs est resté opérationnel et le Panel d'évaluation par les pairs s'est réuni en juillet 2017 pour examiner les rapports sur la RDC, la Namibie et le Zimbabwe.

Au chapitre du développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale

12. Dix(10) projets additionnels ont été soumis par le biais du système de dépôt des projets en ligne du PPDF de la SADC (www.sadcppdf.org), d'avril 2016 au 25 janvier 2017.
13. Le Programme accéléré SADC-PIDA relatif au Corridor de Beira et du Corridor Nord-Sud a été lancé en juin 2016.
14. Une résolution sur la cybersécurité qui a été adoptée en octobre 2016 invite les États membres à accélérer la transposition de toutes les lois types harmonisées de la SADC et à mettre en service leurs Équipes de réponse aux incidents informatiques (CIRT) d'ici décembre 2018.
15. L'accès général à l'électricité dans la région est passé de 36% en septembre 2015 à environ 45% à la fin de mars 2017. À la fin de mai 2017, quatorze (14) États membres de la SADC avaient introduit une forme de contrôle réglementaire en créant des autorités de réglementation de l'énergie ou de l'électricité.
16. Le processus de transposition de la 2ème édition du Livre de référence sur les Postes frontières à guichet unique (OSBP) a été lancé. Cet ouvrage est une trousse outil dont l'objectif est de guider les décideurs, les importateurs-exportateurs et les transporteurs. Il aidera également le Secrétariat à formuler des politiques régionales et des programmes régionaux sur les OSBP.
17. Dans le cadre de la gestion transfrontalière des ressources en eau, plusieurs initiatives sont en cours dans les différents bassins fluviaux, y compris la signature de l'Accord de coopération bilatérale du bassin du Pungwe par le Mozambique et le Zimbabwe et les discussions entre les gouvernements angolais et namibien pour créer une Commission de l'eau du Kunene (KUNECOM).
18. La capacité du Centre des services climatiques de la SADC (CSC) à générer des informations fiables sur le climat a été améliorée grâce à la construction d'un laboratoire, à la fourniture d'équipements et à la connexion du Centre au système météorologique mondial.

Coopération en matière de paix et de sécurité

19. Un soutien complet (technique, administratif, logistique et financier) a été fourni aux initiatives régionales, y compris les missions TROIKA, à la RDC (2), à la République de Madagascar (1) et au Royaume du Lesotho (3), contribuant à une stabilité relative États membres respectifs.
20. Pour promouvoir les institutions et les pratiques démocratiques dans la région, le projet de Curriculum, le Manuel de formation et le Manuel pour les observateurs électoraux de la SADC ont été achevés et ont suivi des processus de validation préalable du Conseil consultatif électoral de la SADC.
21. Les républiques de la Namibie et du Botswana ont assisté à l'élaboration de leurs stratégies pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme de la SADC.
22. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, entre autres, les forces de défense de la région ont continué à participer à des exercices militaires de paix et le MOC entre la SADC et le gouvernement de la Russie a été approuvé par MCO en juillet 2017.

Programmes spéciaux revêtant une dimension régionale, y compris les questions transversales

23. Dans les secteurs de **l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et des Ressources naturelles**:
 - (i) Le Plan régional d'investissement agricole (RAIP) 2017-2022 a été élaboré et approuvé;
 - (ii) Une évaluation régionale du processus et des réponses relatives à l'Appel humanitaire de la SADC a été lancée afin d'évaluer l'efficacité de la réponse, de la SADC et de ses partenaires, à la catastrophe induite par le phénomène EL Niño en 2015/16;
 - (iii) Tous les États membres ont été formés aux techniques de surveillance et de suivi pour faciliter la détection précoce des ravageurs et des maladies transfrontalières des plantes afin de renforcer la préparation tout en harmonisant les efforts de lutte;
 - (iv) Une série d'activités ont été organisées lors de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (COP 17 de la CITES) pour présenter le Programme des aires de conservation transfrontalières de la SADC (TFCA);
 - (v) La Stratégie régionale sur la santé des animaux aquatiques de la SADC (2016-2026) et la Stratégie et le Plan d'action régionaux de l'aquaculture de la SADC (2016-2026) ont été approuvées et un certain nombre d'initiatives ont été prises pour faciliter la mise en œuvre de ces deux stratégies;
 - (vi) Le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC (SPGRC) a lancé et soutenu les efforts visant à créer des centres nationaux de ressources phylogénétiques dans les États membres.

24. En termes de **développement social et humain**:

- (i) Le Cadre de qualification de la SADC a été approuvé pour servir de mécanisme régional de comparabilité et de reconnaissance des qualifications et compétences complètes, du transfert de crédits, de la création de normes régionales et de l'assurance de la qualité;
- (ii) Un rapport consolidé sur l'emploi de la SADC a été produit en s'appuyant sur les rapports nationaux sur l'emploi des dix États membres de la SADC en utilisant les indicateurs minimaux du marché du travail;
- (iii) Le Document technique commun pour l'enregistrement des médicaments a été adopté pour la région et l'Initiative Zazibona pour l'évaluation collaborative des dossiers pour l'enregistrement des médicaments utilise les Lignes directrices mises à jour pour l'enregistrement des médicaments;
- (iv) Une évaluation situationnelle de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la productivité de la jeunesse a été lancée afin de faciliter le développement d'un cadre et d'un plan de mise en œuvre visant l'innovation et l'entreprenariat par les jeunes afin de soutenir leur participation au développement.

25. Dans le cadre de **questions transversales**:

- (i) **Réduction de la pauvreté**: le travail accompli par l'Observatoire régional de la pauvreté est en cours d'examen afin de le renforcer et de le rendre plus efficace;
- (ii) **Lutte contre la pandémie du VIH et du sida**: La phase 2 de l'initiative transfrontalière de lutte contre le VIH et le sida de la SADC, financée par le Fonds mondial, est en cours d'exécution dans 32 cliniques de santé où des services sont fournis en vue de réduire les infections au VIH dans la région et d'atténuer l'impact du VIH et du sida sur les conducteurs de camions à longue distance, les travailleurs du sexe et les communautés touchées autour des zones frontalières;
- (iii) **Genre et développement**: Le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement a été approuvé et signé par le Sommet en août 2016; les lignes directrices budgétaires sensibles à la dimension du genre de la SADC ont été mises en œuvre; et les agents chargés de veiller à l'application des lois ainsi que les principaux prestataires de service ont bénéficié de formations sur la traite des personnes ;
- (iv) **Science, Technologie et Innovation (STI)**: La Charte de la SADC sur les femmes en sciences, ingénierie et technologie, qui vise à accroître la participation des femmes et des jeunes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, a été adoptée;
- (v) **Secteur privé**: la première Semaine de l'industrialisation de la SADC a été commémorée du 23 au 26 août 2016. Elle a abouti à la Déclaration d'Esibayeni adoptée par le 2^{ème} Forum d'affaires de l'Afrique australe;

- (vi) **Statistiques:** L'Annuaire statistique de la SADC 2015, qui fournit une large gamme de statistiques et d'indicateurs régionaux socioéconomiques comparables et actualisés pour la période 2005-2014, a été produit, en plus des communiqués mensuels de la SADC sur les Indices harmonisés des prix à la consommation.
26. En ce qui concerne les **activités institutionnelles**, les unités suivantes continuent d'assurer des services afin de renforcer le fonctionnement du Secrétariat: Budget et Finances, Ressources humaines et Administration, Audit interne, Affaires juridiques, Technologies de l'information et de la communication, Relations publiques et Approvisionnement. Les résultats suivants ont été obtenus, entre autres: Des états financiers 2015/16 du Secrétariat de la SADC ont été établis et publiés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public ; la nouvelle Structure organisationnelle du Secrétariat a été approuvée et opérationnalisée; des rapports d'audit interne ont été produits et soumis à diverses structures de la SADC; des conseils / avis juridiques ont été fournis au Secrétariat et à d'autres institutions de la SADC; la présence en ligne du Secrétariat de la SADC a été intensifiée et le système automatisé d'approvisionnement qui a été développé est opérationnel.
27. Dans le cadre de la **coopération et de l'intégration continentales**, le Secrétariat a continué de participer activement aux réunions de l'Assemblée et du Conseil exécutif de l'Union africaine et aux réunions de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Le Secrétariat a également poursuivi la coordination de la participation de la SADC aux principaux programmes d'intégration continentale, tels que la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et le Programme tripartite SADC-COMESA-EAC.
28. Dans de le domaine de la coopération au développement et de la mobilisation des ressources, au nombre des partenaires au développement qui ont contribué des ressources considérables à la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC on retrouve l'Union européenne, agissant par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Commonwealth, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'USAID, les organismes de l'ONU et le Fonds mondial. Les institutions régionales telles que le Southern Africa Trust ont continué d'accorder leur soutien à la SADC. Un soutien important a également été reçu des pays tel que l'Allemagne, et des consultations sont en cours avec la Chine et le Japon pour un soutien financier et technique.
29. La gestion des risques continue d'être un pilier important de la **bonne gouvernance** pour le Secrétariat. Les directions et les unités continuent d'examiner et de mettre à jour leurs profils de risque afin de s'assurer que les impacts et la probabilité des risques sont atténués de manière proactive, et que les opportunités potentielles sont explorées dans la mesure du possible. Un Plan de gestion de la continuité des activités est en cours d'élaboration pour assurer une transition et une continuité sans heurts pendant les catastrophes, les urgences ou à la suite de toute interruption inattendue des opérations du Secrétariat.
30. **Cadre de gestion financière:** Les résultats pour l'exercice financier 2016/17 montrent un excédent d'exploitation de 6,1 millions de dollars US (contre 11,8 millions de dollars US en 2015/16) et l'actif total sous le contrôle du Secrétariat de la SADC s'élevait à 97,5

millions de dollars US (comparativement à 101,1 millions de dollars US en 2015/16); il y a eu une diminution des contributions des États membres (27%) et une diminution des subventions (37%).

31. L'utilisation globale du budget pour les programmes et les services institutionnels en 2016/17 était de 64%, représentant 81% et 53% pour les contributions des États membres et des PIC respectivement.
32. La mise en œuvre effective et complète des programmes et des projets régionaux de la SADC continue d'être affectée par un certain nombre de **défis** dans des domaines tels que la planification et la programmation; le suivi, l'évaluation et la communication des informations; la gestion de projet; les ressources financières et humaines; et l'informatisation et les systèmes TIC. Afin de relever ces défis, un certain nombre de réformes visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat de la SADC ont été entreprises. Les principales mesures prises comprennent, entre autres: le renforcement de l'opérationnalisation des fonctions de planification, de suivi et d'évaluation; le développement du Système de gestion des projets de la SADC pour améliorer la mise en œuvre, l'efficacité et la capacité d'absorption pour l'ensemble du cycle de gestion de projet; l'examen et l'approbation de la structure organisationnelle de la SADC; et l'automatisation des systèmes TIC.
33. Parmi les **principales recommandations** permettant la poursuite des réformes susmentionnées à court et à moyen terme il y a, notamment : l'amélioration continue de la planification et de la programmation, le suivi, l'évaluation et les processus de communication des informations afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la capacité et à la disponibilité des ressources financières et humaines existantes ; le renforcement continu des négociations entre les parties afin de s'assurer que les estimations de projets et de programmes sont alignés sur les priorités et l'exercice financier de la SADC, et que les fonds sont décaissés à temps; l'amélioration des cadres de recrutement pour s'assurer que les postes vacants sont rapidement remplis; et veiller à ce que le Secrétariat communique de manière appropriée et aussi engageante que possible avec l'audience de la SADC.

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport de la Secrétaire exécutive concerne la période 2016/17, soit la deuxième année du Plan stratégique indicatif de développement régional révisé 2015-2020. Le rapport a pour objectif de présenter un examen des principaux développements survenus dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales dans la région de la SADC pendant la période d'avril 2016 à mars 2017 ; dans certains cas, cet examen s'étend jusqu'en juillet 2017. Le présent rapport indique ce qui suit :

- (i) Développements politiques et économiques dans la région de la SADC pendant la période 2016-2017, et les perspectives 2017-2018 ;
- (ii) Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales ;
- (iii) Mise en œuvre des activités institutionnelles ;
- (iv) Coopération et intégration à l'échelon continental ;
- (v) Coopération au développement et mobilisation des ressources
- (vi) Bonne gouvernance
- (vii) Mise en œuvre du Cadre de gestion financière ;
- (viii) Résumé des défis à la mise en œuvre et recommandations.

2 DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES DANS LA REGION DE LA SADC PENDANT LA PERIODE 2015-2016, ET LES PERSPECTIVES 2016-2017 ;

2.1 DEVELOPPEMENTS POLITIQUES

2.1.1 Prévention, gestion et résolution des conflits

1. La situation politique et sécuritaire est demeurée paisible et stable, les États membres continuant d'adhérer aux valeurs et aux pratiques démocratiques en tenant régulièrement des élections démocratiques nationales. Malgré cela, il y a eu quelques difficultés au Royaume du Lesotho et dans la République de Madagascar et une insécurité persistante causée par des forces négatives dans la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC).

République démocratique du Congo

2. La situation politique en RDC est demeurée instable, nécessitant le déploiement, au cours de la période considérée, des missions régulières de suivi et l'expression continue du soutien de la SADC à la RDC. Ces missions de suivi comprenaient une Mission d'évaluation ministérielle de la Troïka de l'Organe en RDC du 10 au 13 octobre 2016, une Mission d'évaluation technique du Secrétariat conduite en février 2017, une Mission de suivi du Comité ministériel de la Troïka de l'Organe (MCO-T) du 19 avril au 21 avril 2017 en vue d'évaluer les développements politiques et sécuritaires en RDC et les efforts en cours liés à la paix et à la stabilité politique dans le pays. Il y a eu une escalade de la

violence et de l'insécurité dans les provinces du Kasai et dans l'est de la RDC, où des forces négatives continuent de mener une guerre asymétrique contre le Gouvernement et la Mission de stabilisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO). Les parties prenantes de la RDC n'ont pas encore finalisé les Arrangements spécifiques pour la mise en œuvre de l'Accord politique du 31 décembre 2016.

Royaume du Lesotho

3. Lors de sa réunion tenue à Lozitha, Royaume du Swaziland, les 30 et 31 août 2016, le Sommet a notamment décidé de déployer le Comité de surveillance (CS) au Royaume du Lesotho pour servir de mécanisme d'alerte précoce et pour appuyer la mise en œuvre des Réformes constitutionnelles et sécuritaires, le cas échéant. Le CS a effectué des déploiements au Royaume du Lesotho entre novembre 2016 et juin 2017. Le CS a travaillé en étroite collaboration avec le Facilitateur de la SADC et a recommandé que la SADC maintienne sa participation au processus de réforme au Lesotho, car ce processus n'en est qu'au stade des préparatifs. Avec l'inauguration du nouveau gouvernement dirigé par le Dr Thomas Thabane, il est prévu que la convocation d'un dialogue politique national multipartite imprime l'élan nécessaire pour la mise en œuvre du processus de réforme.

République de Madagascar

4. Madagascar est revenu à la normalité constitutionnelle avec la tenue des élections présidentielles et législatives de 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la SADC. Dans son discours d'investiture, S.E. le Président Rajaonarimampianina s'est engagé à améliorer la situation politique, économique, sociale et sécuritaire du pays, mais malheureusement, la situation demeure fragile. Le maintien de la paix et de la stabilité à Madagascar demeure une priorité absolue. Cette exigence doit se fonder sur un programme clair de réconciliation nationale dans le cadre de la Feuille de route. La situation politique, économique, sociale et sécuritaire de Madagascar reste très fragile car le pays est toujours confronté à l'instabilité politique et à l'insécurité. Parmi les autres défis figurent la pauvreté, le sous-développement, les catastrophes naturelles et les tensions sociales. Par l'entremise de son Envoyé spécial, la SADC est appelée à jouer un rôle plus actif et de premier plan en aidant Madagascar à consolider la paix et la stabilité, à mobiliser un soutien international pour la reconstruction et le développement à l'issue des conflits afin de guérir l'impact négatif du passé, et pour répondre pleinement au défi de la réconciliation nationale, tel que prévu dans la Feuille de route.

2.1.2 Renforcement de la défense et de la sécurité collectives au niveau de la région

5. Conformément à l'objectif de la Force africaine en attente (ASF) de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, la Force en attente de la SADC (SSF) devrait figurer sur la Liste de la Force africaine en attente du 1er janvier au 30 juin 2019. Un Document de réflexion sur les implications et les exigences liées à l'exécution des obligations de la SADC sur la Liste de la Force africaine en attente, pendant cette période, a été validé par les États Membres et approuvé par le Sous-comité de défense (DSC) lors de sa réunion tenue à Dar es-Salaam (Tanzanie) le 19 mai 2017. A ce titre, la SSF a continué de renforcer et d'améliorer la préparation opérationnelle en entreprenant un certain nombre d'activités, y compris, entre autres, à mettre en place des structures pertinentes tel que le Centre régional de coordination des mouvements et le Centre opérationnel conjoint (RMCC / JOC), le Système d'information de commandement, de contrôle et de

communication (C3IS), le Quartier général à déploiement rapide, le Dépôt logistique régional et le Cadre politique / juridique pour un déploiement en douceur.

6. Dans le même temps, en guise de préparation des forces, la SSF a prévu que les exercices régionaux se déroulent à la fois en 2017 et 2018. Parmi les exercices prévus figurent notamment : l'Interopérabilité des armées de l'air de la SADC pour l'aide humanitaire (HA), la *Joint Exercise Blue - Kunene* qui se tiendra en Namibie, l'Exercice Morwalela d'aide médicale qui se tiendra au Botswana, l'Exercice Matumbawe des Forces spéciales qui se tiendra en République-Unie de Tanzanie et l'Exercice de poste de commandement du SSF qui se tiendra au Malawi.

2.1.3 Consolidation des institutions démocratiques dans la région

7. Les États membres de la SADC ont continué à tenir des élections démocratiques régulières, ce qui reflète l'engagement de la région à l'égard des principes et des pratiques démocratiques. Entre août 2016 et juillet 2017, des élections ont eu lieu dans la République de Zambie, dans la République des Seychelles et au Royaume du Lesotho. En République de Zambie, les élections générales ont eu lieu le 11 août 2016 et S.E. Edgar C. Lungu et le parti du Front patriotique (PF) ont remporté les élections. Dans la République des Seychelles, la coalition des principaux partis de l'opposition, le «Linyon Demokratik Seselwa (LDS)» a remporté les élections.
8. Le 16 octobre 2016, le Président des Seychelles, S.E. James Michel a démissionné et a été remplacé par son ancien Vice-Président, S.E. Danny Faure, pour servir le reste du mandat de quatre ans de la Présidence prévu par la Constitution de la République des Seychelles. Le Royaume du Lesotho a tenu des élections anticipées le 3 juin 2017 et le Dr Thomas Thabane et le parti de la Convention Basotho (ABC) ont remporté les élections. Cette victoire leur a permis de former un gouvernement avec trois autres partis, car il n'y avait pas de parti avec une majorité absolue de sièges. Les Missions d'observation électorale de la SADC (SEOM) déployées lors de ces trois élections tenues dans ces États membres ont utilisé les *Principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques révisés de 2015*. De même, dans les trois États membres, les SEOM ont bénéficié des services consultatifs sur les questions électorales, la démocratie et la bonne gouvernance du Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC).
9. Le SEAC a entrepris un certain nombre de missions d'évaluation préélectorale dans les États membres organisant des élections afin de déterminer leur niveau de préparation à tenir des élections. Des missions d'évaluation post-électorale ont également été entreprises pour déterminer dans quelle mesure ces pays ont respecté les recommandations des rapports SEOM conformément aux Principes et lignes directrices, révisés de la SADC, régissant les élections démocratiques. La prévision pour 2017/18 indique que les États membres continueront à adopter les pratiques démocratiques, de respecter les principes de l'intégrité électorale, de la bonne gouvernance et qu'ils poursuivront le renforcement de leurs institutions démocratiques.

2.2 ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

2.2.1 Situation économique mondiale

2.2.1.1 Activité économique

10. Des entraves structurelles contraignantes continuent de freiner une reprise économique mondiale plus forte. Des problèmes structurels persistants, tels que la croissance faible de la productivité et la profonde disparité des revenus; les pressions croissantes pour l'adoption des politiques de repli dans les économies avancées menacent l'intégration économique mondiale et l'ordre économique mondial coopératif qui ont bien servi l'économie mondiale, en particulier les marchés émergents et les économies en développement.
11. Selon l'édition d'avril 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, la croissance mondiale s'est ralentie en 2016 pour s'établir à 3.1 pour cent contre 3.4 pour cent en 2015. Les marchés émergents et les économies en développement représentaient toujours la plus grande partie de la croissance mondiale, bien que la performance soit demeurée inégale et généralement plus faible par rapport aux deux dernières décennies (voir tableau 1).

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques des économies choisies

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
World	5.3	2.7	-0.4	5.2	3.9	3.2	3.4	3.4	3.4	3.1	3.5	3.6
Advanced Economies	2.7	0.1	-3.4	3.0	1.7	1.5	1.4	1.8	2.1	1.7	2.0	2.0
Euro Area	3.0	0.4	-4.4	2.0	1.5	-0.6	-0.5	0.9	2.0	1.7	1.7	1.6
USA	1.8	-0.3	-2.8	2.5	1.8	2.8	2.2	2.4	2.6	1.6	2.3	2.5
EM & DE	8.7	5.8	3.1	7.5	6.2	4.9	5.0	4.6	4.2	4.1	4.5	4.8
China	14.2	9.6	9.2	10.4	9.3	7.7	7.8	7.4	6.9	6.7	6.6	6.2
India	9.8	3.9	8.5	10.5	6.3	3.2	6.9	7.2	7.9	6.8	7.2	7.7
Brazil	6.1	5.2	-0.3	7.5	2.7	0.9	2.7	0.1	-3.8	-3.6	0.2	1.7
SSA	7.1	5.7	2.6	5.6	5.5	4.9	5.2	5.0	3.4	1.4	2.6	3.5

Note : (i) EM s'entend des marchés émergents et DE s'entend des économies en développement
(ii) ASS s'entend de l'Afrique subsaharienne

Source : Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2017 du FMI

12. La croissance aux États-Unis était de 1,6% en 2016, contre 2,6% enregistrée en 2015, principalement en raison des incertitudes entourant les élections. Cependant, la croissance a repris au dernier trimestre de 2016, reflétant l'assouplissement de la politique budgétaire et une augmentation de la confiance, surtout après les élections de novembre.
13. La reprise dans la zone euro n'a pas été satisfaisante en grande partie en raison de la lenteur de la croissance en Espagne et en Italie. Le PIB réel a enregistré une baisse passant de 2,0 pour cent en 2015 à 1,7 pour cent en 2016.
14. La croissance des marchés émergents et des économies en développement a été mitigée. Malgré le soutien continu de la politique, l'activité économique en Chine a ralenti légèrement, passant de 6,9% en 2015 à 6,7% en 2016. De même, l'activité économique en Inde s'est ralentie en passant de 7,9% en 2015 à 6,8% en 2016, en grande partie en

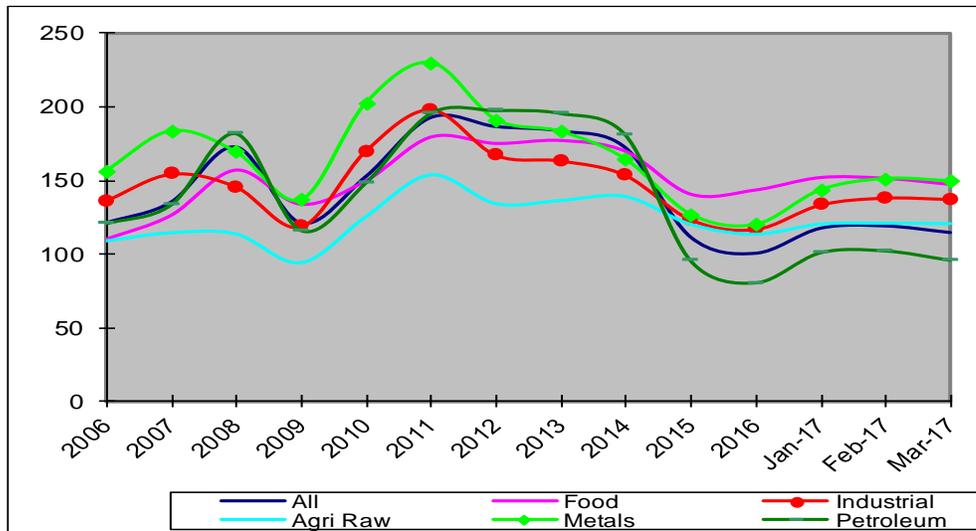
raison de l'impact de l'initiative d'échange de devises. Le Brésil a continué à souffrir d'une récession profonde, le PIB réel étant de 3,8% et 3,6% en 2015 et 2016, respectivement.

15. L'activité économique en Afrique sub-saharienne a enregistré une chute brutale, la production n'augmentant que de 1,4 p. cent en 2016 par rapport aux 3,4 p. cent de croissance enregistré en 2015. Ce résultat s'explique en grande partie par la faiblesse des prix des produits de base, les défis structurels tels que les pénuries d'électricité et les facteurs liés au changement climatique.

2.2.1.2 Évolution des prix des produits de base

16. Les prix des produits de base sont demeurés généralement faibles pour la plus grande partie de 2016 avec l'Indice des prix des matières premières du FMI diminuant de 10%, passant de 111 en 2015 à 100 en 2016 (voir figure 1). Les prix faibles ont été en partie attribuables aux inquiétudes concernant la lenteur de la résilience de la demande mondiale et la perte d'appétit des investisseurs pour les produits de base. La baisse du prix du pétrole est demeurée importante, passant de la moyenne de 51 dollars US par baril en 2015 à une moyenne de 43 dollars US le baril en 2016. Toutefois, le prix du pétrole a commencé à augmenter en août 2016, en partie à cause de l'accord conclu par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et d'autres producteurs pour réduire la production du pétrole. Une activité plus forte et l'anticipation d'une demande mondiale future plus solide ont également contribué à renforcer le prix du pétrole.

Figure 1 : FMI _ Variation de l'indice des prix des matières premières du FMI (2005=100 en dollars US)



Source : Base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI

17. Les prix hors carburant se sont affaiblis avec les indices pour les matériaux industriels, les métaux et les matières premières agricoles en baisse de 5 pour cent, 6 pour cent et 6 pour cent, passant de 124, 127 et 120 en 2015 à 117, 120 et 113 en 2016, respectivement. Cependant, il y a eu des améliorations marginales dans les prix des denrées alimentaires, l'indice des prix alimentaires augmentant de 2% en passant de 141 en 2015 à 144 en 2016.

2.2.2 Politique agricole régionale (PAR)

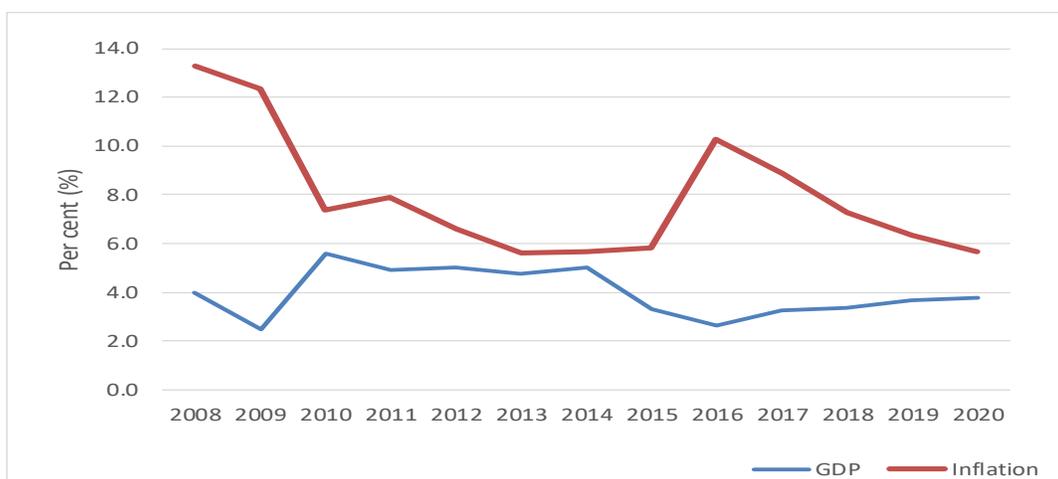
2.2.2.1 Aperçu

18. Les données fournies par les États membres en mars 2017 et celles provenant de la base de données sur les Perspectives économiques mondiales (avril 2017) du FMI indiquent que la tendance à la baisse de la croissance depuis la crise économique mondiale en 2009 s'est poursuivie en 2016, étant aggravée par des chocs liés aux facteurs météorologiques et aux catastrophes naturelles auxquels la région a été confrontée ces dernières années. Les facteurs de pression sur les coûts, en grande partie attribuables à des pénuries alimentaires résultant de la sécheresse dans certaines parties de la région en 2015/16, ont entraîné la hausse de l'inflation en 2016 dans la plupart des États membres. La marge de manœuvre budgétaire n'existe plus et la dette publique est en hausse. Les positions extérieures de la plupart des États membres continuent de se détériorer et les taux de change se sont affaiblis. Ce résultat résulte en grande partie de deux facteurs indépendants de la volonté des États membres.
19. En premier lieu les facteurs lié au changement climatique ont affecté la région, certains États membres étant frappés par la sécheresse et d'autres par les inondations. Ces catastrophes ont eu un impact immédiat sur le compte budgétaire étant donné que les États membres ont dû augmenter les dépenses afin d'apporter des secours et des aides humanitaires et de réparer les infrastructures endommagées. Deuxièmement, la faiblesse des prix des produits de base a affecté la plupart des États membres, ce qui a entraîné une baisse des revenus à un moment où la demande de ressources à des fins humanitaires et de secours était élevée.

2.2.2.2 PIB réel

20. Le PIB réel a poursuivi la tendance à la baisse atteignant une moyenne à 2,6 p. cent en 2016 contre 3,3 p. cent enregistré en 2015. Toutefois, si l'on tient compte du taux de croissance démographique moyen de 2,3% de la Région, cette dernière à peine progressé en 2016. Seule la Tanzanie a enregistré des taux de croissance réelle supérieurs à la cible régionale de 7 p. cent. En plus de la chute des prix des produits de base, les facteurs du changement climatique (sécheresses et inondations) ont largement contribué au ralentissement de la croissance du PIB réel.

Figure 2 : PIB réel par tête d'habitant, PIB et Inflation - SADC



Source : États membres - mars 2017 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2017.

21. Par conséquent, le PIB par habitant a diminué de 1,5 pour cent en 2016. Toutefois, il s'agissait d'un léger recul par rapport à une baisse de 9,4% en 2015. Seulement cinq États membres: Botswana, RDC, Maurice, Seychelles et Tanzanie ont enregistré une croissance positive du PIB par habitant en 2016 par rapport à seulement deux États membres, à savoir: la RDC et le Malawi, en 2015.

2.2.2.3 Inflation

22. Les facteurs de pression sur les coûts, en grande partie attribuables à l'affaiblissement des devises et des pénuries alimentaires résultant de la sécheresse dans certaines parties de la région en 2015/16, ont entraîné la hausse de l'inflation en 2016 dans la plupart des États membres. Les chiffres provisoires indiquent que la Région a enregistré un taux d'inflation moyen de 10,3 % en 2016 comparé à la moyenne de 5,8 % en 2015. En 2015 il est prévu que tous les États membres, à l'exception de l'Angola, de Madagascar, du Malawi et de la Zambie, atteindront la cible d'une d'inflation régionale se situant dans la fourchette de 3 à 7 p. cent en 2016. En 2016 seulement la moitié des États membres, soit le Botswana, le Lesotho, Madagascar, Maurice, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont pu atteindre la cible d'inflation régionale se situant dans la fourchette de 3 à 7 p. cent.

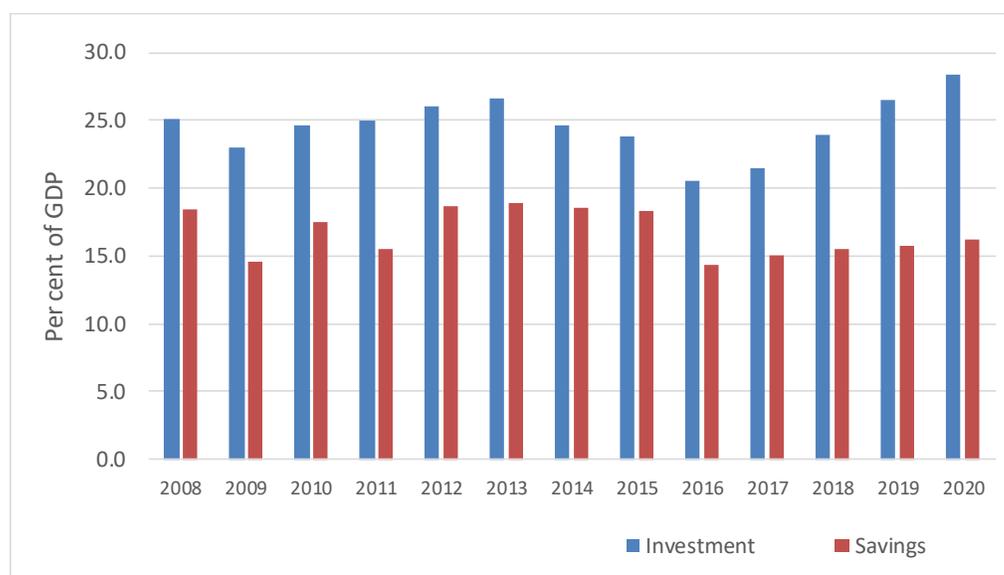
23. Le Zimbabwe est resté dans un état déflationniste (-2,4 p. cent en 2015 et -1,5 p. cent en 2016) en conséquence de la faiblesse de la demande globale, et du fait que les produits importés sont moins chers que les produits fabriqués localement.

2.2.2.4 Épargne nationale et investissements

24. Les investissements totaux moyens et l'épargne nationale brut ont diminué depuis 2013. La région a enregistré un investissement total de 21,5% du PIB en 2015, soit une baisse par rapport au 23,8% du PIB en 2014. Malgré la baisse moyenne, Madagascar, Maurice et le Swaziland ont enregistré une augmentation de l'investissement total en 2015. Seuls trois États membres, à savoir Les Seychelles, la Tanzanie et la Zambie, ont réussi à atteindre l'objectif régional de 30 pour cent du PIB pour l'investissement (voir la figure 3).

25. Du côté de l'épargne, la région enregistre une épargne nationale brute moyenne de 14,7 pour cent du PIB en 2015. Ce résultat était inférieur à l'épargne nationale brute de 18,4% du PIB réalisées en 2014. Seuls le Botswana, le Lesotho et la Zambie ont atteint l'objectif régional de 30 pour cent en 2015. Le Botswana, le Lesotho et la Zambie, étaient également les seuls États membres à avoir atteint l'objectif régional de 30 pour cent en 2014.

Figure 3 : Épargne national et investissements totaux (% du PIB)



Source : États membres - mars 2017 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2017.

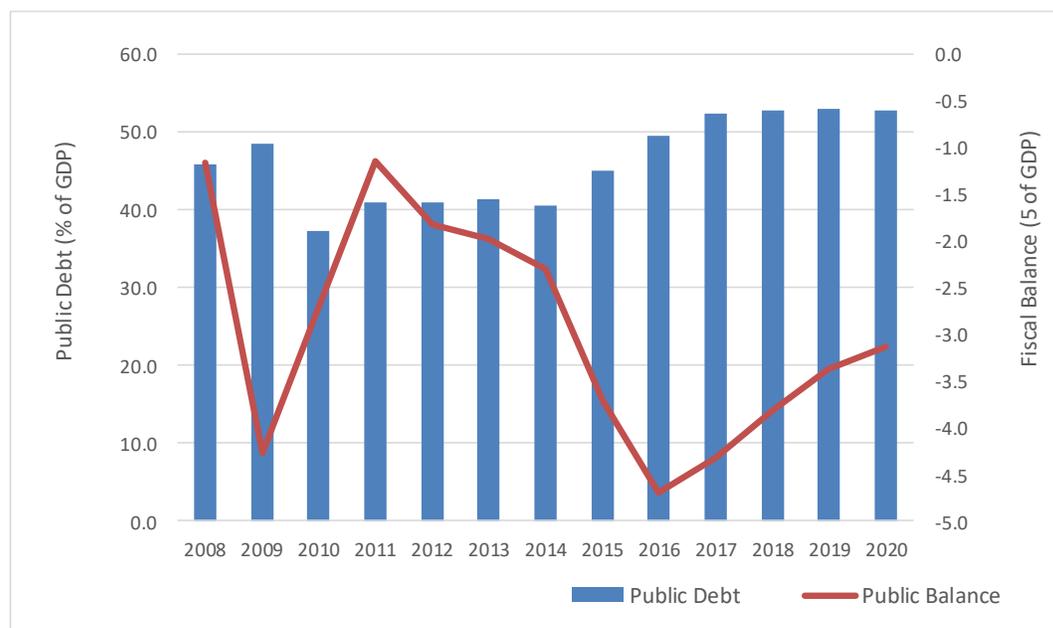
2.2.2.5 Secteur fiscal

26. La mauvaise performance économique explique la faiblesse des revenus du gouvernement, ce qui affecte les positions du solde budgétaire face aux dépenses accrues pour soutenir les secours et les efforts humanitaires. Les recettes publiques ont enregistré une baisse, passant d'une moyenne de 26,7 p. cent du PIB en 2015 à une moyenne de 24,9 p. cent du PIB en 2016. Cependant les dépenses publiques sont restées pratiquement inchangées; elles affichaient 30,5 p. cent du PIB en 2015 contre 30,1 p. cent du PIB en 2016.

27. La marge budgétaire de la majorité des États membres s'est épuisée en 2016. Selon les estimations, le déficit budgétaire enregistré dans la région serait de 4,7 p. cent du PIB en 2016 contre 3,7 p. cent du PIB en 2015. Seuls quatre États membres (RDC, Lesotho, Maurice et Seychelles) ont atteint l'objectif régional de déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB en 2016 contre cinq États membres (Angola, Botswana, RDC, Madagascar et Seychelles) en 2015.

28. Par conséquent, la dette publique a augmenté dans pratiquement tous les États membres. Selon les estimations la région aurait enregistré une dette publique représentant 49,5 p. cent du PIB en 2016 contre 45,1 p. cent du PIB enregistrée en 2015. Tous les États membres, à l'exception de Maurice, du Mozambique et des Seychelles, ont atteint l'objectif régional de la dette publique de 60% du PIB, en 2015 et 2016 (voir la figure 4).

Figure 4 : Déficits budgétaires et dette publique de la SADC - (% du PIB)



Source : États membres - mars 2017 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2017.

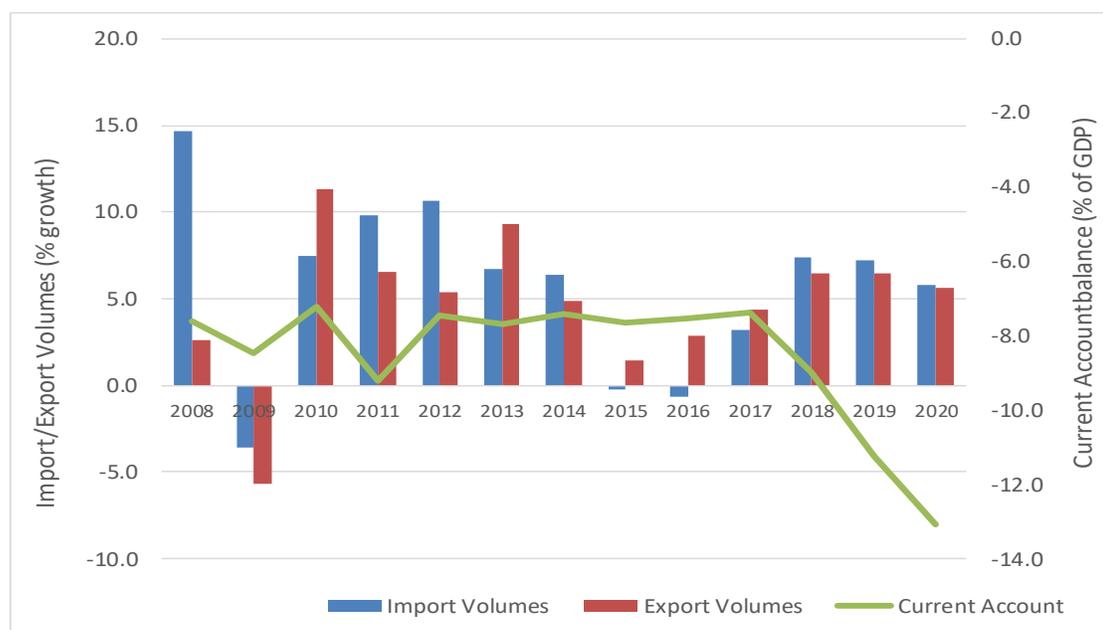
2.2.2.6 Secteur extérieur

29. La performance du secteur extérieur est généralement demeurée insatisfaisante en 2016 en raison de la faiblesse des prix des produits de base. Les volumes d'exportation ont crû légèrement de 2,9 p. cent en 2016 alors qu'elles avaient augmenté de 1,4 p. cent en 2015. Les volumes d'importation ont crû légèrement de 0,6 p. cent en 2016 alors qu'elles avaient enregistré une baisse de 0,3 p. cent en 2015.
30. En termes de valeur, le «Rapport sur les développements économiques récents dans la SADC» produit par la Banque de Maurice pour le Comité des gouverneurs de la Banque centrale (CCBG) indique que les exportations de biens de la SADC ont diminué de 7,8%, passant de 165,4 milliards de dollars US en 2015 à 152,5 milliards de dollars US en 2016. Les exportations de l'Afrique du Sud et de l'Angola représentaient la part la plus importante de ces exportations, avec respectivement 49 pour cent et 18 pour cent des exportations totales de la SADC en 2016. Les parts individuelles de tous les autres États membres se situaient entre 1 et 7 pour cent des exportations totales de la SADC. Les exportations intra-SADC s'élevaient à 35,8 milliards de dollars US en 2016, ce qui représente 23,5% des exportations totales de la région de la SADC, ce qui est supérieur aux 22,8% en 2015.
31. La valeur des importations totales de biens a diminué de 13,1 pour cent, passant de 189,6 milliards de dollars US en 2015 à 164,8 milliards de dollars US en 2016. Les importations en Afrique du Sud et en Angola ont représenté respectivement 45 pour cent et 17 pour cent des importations totales de la SADC en 2016. Les parts individuelles de tous les autres États membres se situaient entre 1 et 6% des importations totales de la SADC. Les importations intra-SADC s'élevaient à 30,8 milliards de dollars américains, représentant 18,7% des importations totales de la région de la SADC, soit légèrement supérieur aux 17,8% enregistrées en 2015. Par conséquent, le commerce intra-SADC a progressé

légèrement, passant de 20,1% en 2015 à 21,0% en 2016. Par rapport à l'Europe et à l'Asie, où le commerce intra-régional dépasse les 60%, le niveau actuel du commerce intra-SADC reste insuffisant, ce qui freine considérablement le processus d'intégration régionale. Dans ce contexte, la Stratégie d'industrialisation 2015-2063 de la SADC et sa Feuille de route lancées en avril 2015 viennent à un moment opportun pour que les États membres redressent la situation.

32. En conséquence, le déficit du compte de transactions courantes pour la région atteignait une moyenne de 7,5% du PIB en 2016, contre une moyenne de 7,6% du PIB en 2015. Tous les États membres, à l'exception du Malawi, du Mozambique, de la Namibie et des Seychelles, ont enregistré un déficit des balances des transactions courantes se situant dans les limites de la cible régionale de 9 p. cent du PIB en 2016. En 2015, tous les États membres, à l'exception de l'Angola, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie et des Seychelles, ont enregistré un déficit des balances des transactions courantes dans l'objectif régional (voir la figure 5).

Figure 5 : Volumes 'exportations et d'importations et déficits des comptes courants -- SADC



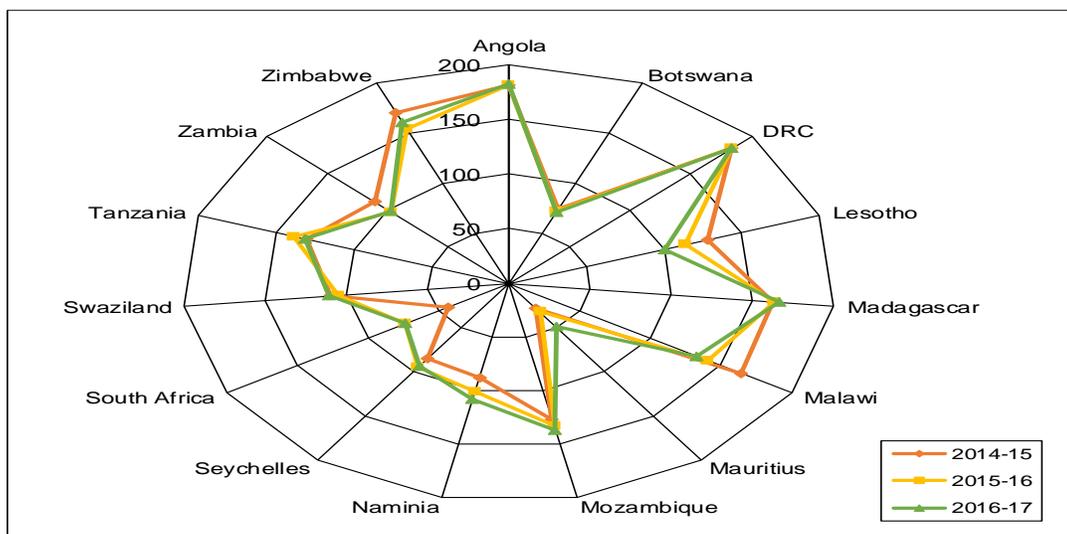
Source : États membres - mars 2017 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2017.

33. En ce qui concerne les réserves de change, la couverture moyenne des importations de la SADC s'est légèrement améliorée, passant de 5,1 mois d'importations en 2015 à 5,2 mois d'importations en 2016. Le Botswana détenait le plus haut niveau de réserves internationales dans la SADC, ce qui représente une couverture d'importation de 17,5 mois, suivie de l'Angola avec 10,5 mois et Maurice avec 9,3 mois. Les autres États membres n'ont pas respecté le critère de 6 mois de couverture d'importation, certains d'entre eux étant même en deçà de l'indice de référence du FMI de 3 mois de couverture d'importation.

2.2.2.7 Environnement des affaires

34. Les données tirées du Rapport de la Banque mondiale intitulé *Ease of Doing Business* de 2016-17 (qui mesure la réglementation des affaires) indiquent que la région de la SADC accomplit des progrès dans l'amélioration de l'environnement des affaires et de sa compétitivité en général, bien que la performance au cours de l'année sous revue ait été mitigée, reflétant le contexte macroéconomique. Plus de la moitié des États membres ont glissé dans le classement, alors que certains ont montré des améliorations constantes en facilitant davantage la conduite des affaires et ont progressé dans le classement.
35. Les performances en matière de facilitation des affaires indiquent que le Botswana, le Lesotho, le Malawi, les Seychelles et la Tanzanie se sont améliorés dans leur classement ; le Lesotho, le Malawi et la Tanzanie ont progressé de quatorze, huit et sept places respectivement dans le classement. D'autre part, Maurice qui occupait le 32^e rang en 2015/16 a glissé de dix-sept points, tandis que le Swaziland et le Zimbabwe qui occupaient respectivement le 105^e et 155^e rangs en 2015/16 ont glissé de six positions. Néanmoins, le Botswana, le Lesotho, Maurice, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Zambie restent les seuls États membres de la région classés dans les 100 premiers pays classés dans le classement (voir la figure 6).

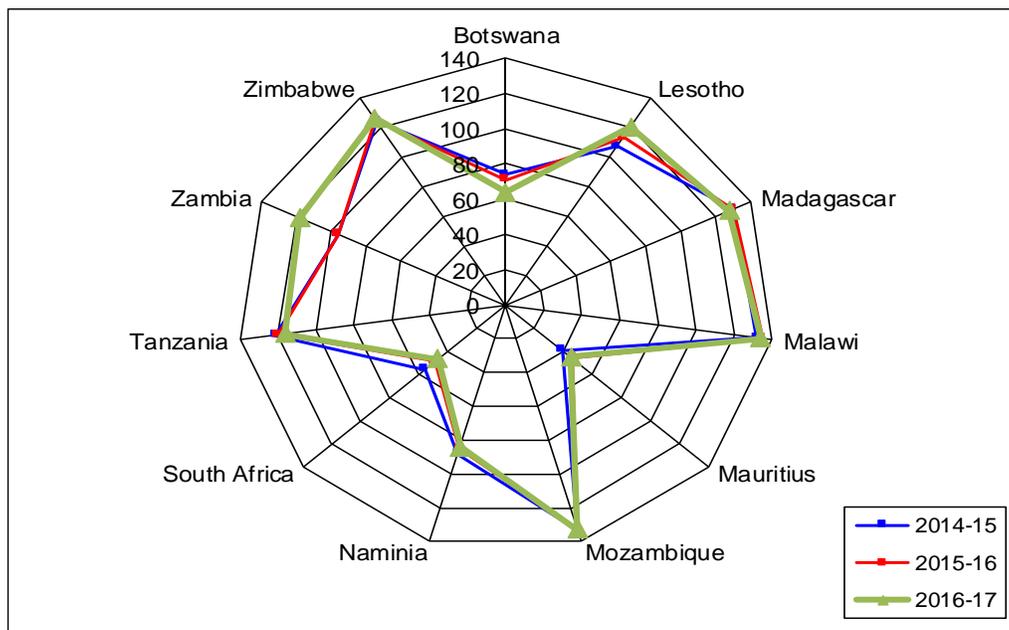
Figure 6 : Rang de la SADC dans le classement *Ease of Doing Business*



Source : Rapport Doing Business, 2016-17 de la Banque mondiale (Mesure la Réglementation des Affaires)

36. La situation concernant l'amélioration de l'environnement des entreprises est la même si l'on considère l'Indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial (WEF GCI), bien que l'indice GCI indique des améliorations à certains égards (voir la figure 7). Le GCI mesure la compétitivité d'une économie en considérant tous les facteurs, partant des facteurs de base qui permettent à une économie d'être compétitive à des facteurs qui la rendent efficace et novateur.

Figure 7 : Classement - Indice de compétitivité mondiale



Source : Indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial - 2016-17.

37. Sept États membres ont amélioré leur classement GCI, à savoir: Botswana, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Afrique du Sud et Tanzanie. Deux États membres (Botswana et Tanzanie) ont démontré des améliorations exceptionnelles en gagnant sept et quatre positions; ils sont passés de 71 et 120 en 2015-16 à 64 et 116 en 2016/17 respectivement. Cependant, le Lesotho et la Zambie ont glissé dans le classement par sept et vingt-deux positions en passant de 96 et 113 en 2015-16 à 118 et 113 en 2016/17, respectivement.
38. L'île Maurice, l'Afrique du Sud et le Botswana restent les plus performants de la région. L'adoption accrue des TIC, en particulier une largeur de bande plus grande et l'amélioration de l'innovation, font que l'Afrique du Sud demeure l'économie la plus innovante de la région. L'Afrique du Sud accueille également le marché financier le plus efficace du continent et bénéficie d'un marché des biens solide, grâce à une forte concurrence intérieure et à une infrastructure de transport efficace. Maurice par contre, a arrêté sa chute de 2015/16 résultant de la baisse enregistré dans l'efficacité du marché de travail et du marché financier. L'île Maurice a progressé d'une position en passant de 46 en 2015/16 à 45 en 2016/17.

2.3 PERSPECTIVES POUR 2017 ET POUR LE MOYEN TERME

39. Les perspectives économiques à moyen terme sont façonnées par un certain nombre de facteurs qui prennent de l'ampleur à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale. La reprise de l'économie mondiale au quatrième trimestre de 2016 devrait persister en s'appuyant sur le dynamisme des marchés financiers et le redressement conjoncturel tant attendue dans les secteurs de la manufacture et du commerce qui est en cours. L'activité devrait augmenter considérablement dans les marchés émergents et les économies en

développement car les conditions s'améliorent progressent dans les pays exportateurs de produits de base qui ont connu des tensions macroéconomiques, soutenues par la reprise partielle des prix des produits de base, tandis que la croissance devrait rester forte en Chine et dans de nombreux autres importateurs. Mais les risques à la baisse persistent, y compris une faible croissance de la productivité et une inégalité élevée des revenus et les pressions dans les pays développés pour l'adoption des politiques de repli.

40. Les améliorations sur les marchés des matières premières devraient soutenir les perspectives de croissance à court et à moyen terme. On s'attend à ce que les prix de la plupart des produits industriels se renforcent; cette tendance a été observée au premier trimestre de 2017; les prix agricoles mondiaux devraient rester stables. Les prix du pétrole brut devraient augmenter pour atteindre une moyenne de 55 dollars le baril en 2017, contre 43 dollars le baril en 2016, reflétant les forces d'équilibrage: la pression à la hausse sur les prix résultant des réductions de production convenues par les pays producteurs de l'OPEP et non-OPEP, et la pression à la baisse causés par des stocks constamment élevés, soutenue par le rebond plus rapide que prévu de l'industrie du schiste bitumineux des États-Unis. Les prix des métaux devraient augmenter de 16 pour cent en raison de la forte demande en Chine et de diverses contraintes d'approvisionnement, y compris les grèves du travail et les conflits contractuels pour le cuivre et des politiques environnementales et d'exportation concernant le nickel. Les prix des produits agricoles, qui ont progressé au premier trimestre de 2017, devraient rester largement stables en 2017, avec des augmentations modérées des prix des huiles et des farines, et des matières premières compensées par la baisse des prix des céréales et des boissons.
41. Au niveau régional, les conditions météorologiques favorables enregistrées dans la plupart des régions en 2016/17 entraîneront une amélioration de la production agricole. Cela se traduira par un approvisionnement alimentaire amélioré, contenant ainsi les pressions sur les prix dans la région. Cette amélioration assurera également un approvisionnement stable en matières premières agricoles nécessaires à l'industrie agroalimentaire. Cependant, cette amélioration attendue va à l'encontre d'un certain nombre de facteurs naturels et climatiques tels que l'attaque des vers Légionnaires d'automne et les effets du *El Niño* et les tremblements de terre.
42. A la mi-février 2017, le Légionnaire d'automne avait affecté près de 223 000 hectares en Zambie (dont près de 90 000 hectares de maïs) ; 17 000 hectares, au Malawi ; 50 000 hectares de maïs et de mil, en Namibie ; et jusqu'à 130 000 hectares, au Zimbabwe. Le Mozambique a été frappé par le cyclone Dineo, qui a affecté 551 000 personnes et entraîné la perte de sept vies humaines. Le cyclone a également détruit totalement et partiellement plus de 33 000 hectares et 71 294 maisons, respectivement et endommagé 389 bureaux du gouvernement, 70 centres de santé et 1 687 salles de classe. Le Zimbabwe a été touché par des inondations qui ont coûté la vie à 246 personnes, laissé près de 2 000 personnes sans abri et endommagé 2 579 propriétés et 74 écoles. Madagascar a été touché par le Cyclone Enawo qui a causé des inondations dans le nord-est du pays qui ont coûté la vie à 51 personnes; en outre il y a eu 21 disparitions, 238 personnes ont été blessées, 328 972 personnes laissées sans abri, 37 988 maisons détruites; et 78 875 personnes sont venues s'ajouter aux 153 561 déjà déplacées. La Namibie a connu des inondations en raison des fortes pluies dans les régions nord du pays, à savoir : Omusati, Oshana, Ohangwena et Zambezi. Plus de 20 écoles dans la région d'Omusati ont été fermées en raison des inondations. La Tanzanie a également été affectée par un tremblement de terre alors que les Seychelles ont été touchées par un ouragan dans une des îles extérieures.

43. Compte tenu de ce qui précède, la croissance de la production mondiale devrait atteindre 3,5% en 2017 et grimper jusqu'à 3,6% en 2018. La croissance des économies avancées en 2017 devrait augmenter légèrement pour atteindre 2,0% en 2017 et rester au même niveau en 2018. Les États-Unis continueront de soutenir cette croissance qui sera de 2,3% en 2017 et de 2,5% en 2018. La croissance dans la zone euro devrait rester modérée à 1,7 pour cent en 2017 et 1,6 pour cent en 2018.
44. Les marchés émergents et les économies en développement continueront à contribuer à la croissance mondiale dans la mesure où leur croissance générale s'améliorera et passera de 4,1% en 2016 à 4,8% en 2018. Le Brésil et la Russie devraient enregistrer une croissance marginale à moyen terme par rapport aux gains négatifs enregistrés au cours des trois dernières années. La croissance de l'Afrique subsaharienne devrait s'améliorer de 1,2 point de pourcentage, passant de 1,4% en 2016 à 2,6% en 2017 et atteindre 3,5% en 2018.
45. La croissance économique dans la région de la SADC devrait augmenter en moyenne de 3,3% en 2017, ce qui est une amélioration par rapport aux 2,6% enregistrés en 2016. Aucun des États membres ne réalisera la cible régionale de 7 p. cent de croissance du PIB réel en 2017. Toutefois, il est attendu que la Tanzanie enregistre une croissance forte, juste en dessous de 7 p. cent. Le PIB par tête de la région devrait s'améliorer légèrement en passant de 3 602 dollars US en 2016 à 3 801 dollars US en 2017.
46. Au niveau régional, l'épargne devrait atteindre 15,0 p. cent du PIB en 2017, ce qui est une amélioration contre les 14,4 p. cent en 2016. Seul le Botswana et la Zambie devraient enregistrer une épargne nationale brute supérieure à l'objectif régional de 30 pour cent du PIB. En ce qui concerne l'investissement total, la région devrait afficher une légère amélioration en passant de 20,6% du PIB en 2016 à 21,5% du PIB en 2017; seuls le Botswana, le Mozambique et la Zambie devraient enregistrer des investissements totaux supérieurs à 30% du PIB en 2017.
47. Selon les projections, l'inflation régionale devrait chuter à 8,9 p. cent en 2017 contre 10,3 p. cent en moyenne en 2016. Il est attendu que tous les États membres, à l'exception de l'Angola, de la RDC, du Malawi, du Mozambique, du Swaziland et de la Zambie, atteindront la cible d'une d'inflation régionale se situant dans la fourchette de 3 à 7 p. cent en 2017.
48. Selon les estimations, le déficit budgétaire régional se serait amélioré, passant de 4,7 p. cent du PIB en 2016 à 4,3 p. cent du PIB en 2017. Au total, quatre États membres (RDC, Lesotho, Maurice et Seychelles) devraient atteindre la cible régionale de déficit budgétaire inférieur à 3 p. cent du PIB. La moyenne de la dette publique régionale devrait, selon les projections, se détériorer davantage pour passer de 49,5 p. cent du PIB en 2016 à 52,3 p. cent du PIB en 2017. Tous les États membres, à l'exception de l'Angola, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et le Zimbabwe, devraient enregistrer des dettes publiques inférieures à 60 p. cent du PIB.
49. En 2016, les volumes d'importation des biens et services de la région devraient augmenter de 3,2 p. cent en 2017, en amélioration par rapport à la baisse de 0,6 p. cent en 2016. Il est prévu que la région enregistrera une hausse des volumes d'exportation de 4,4 p. cent en 2017, ce qui constituera une amélioration par rapport aux 2,9 p. cent enregistré en 2016. Au niveau régional, le solde du compte des transactions courantes devrait atteindre

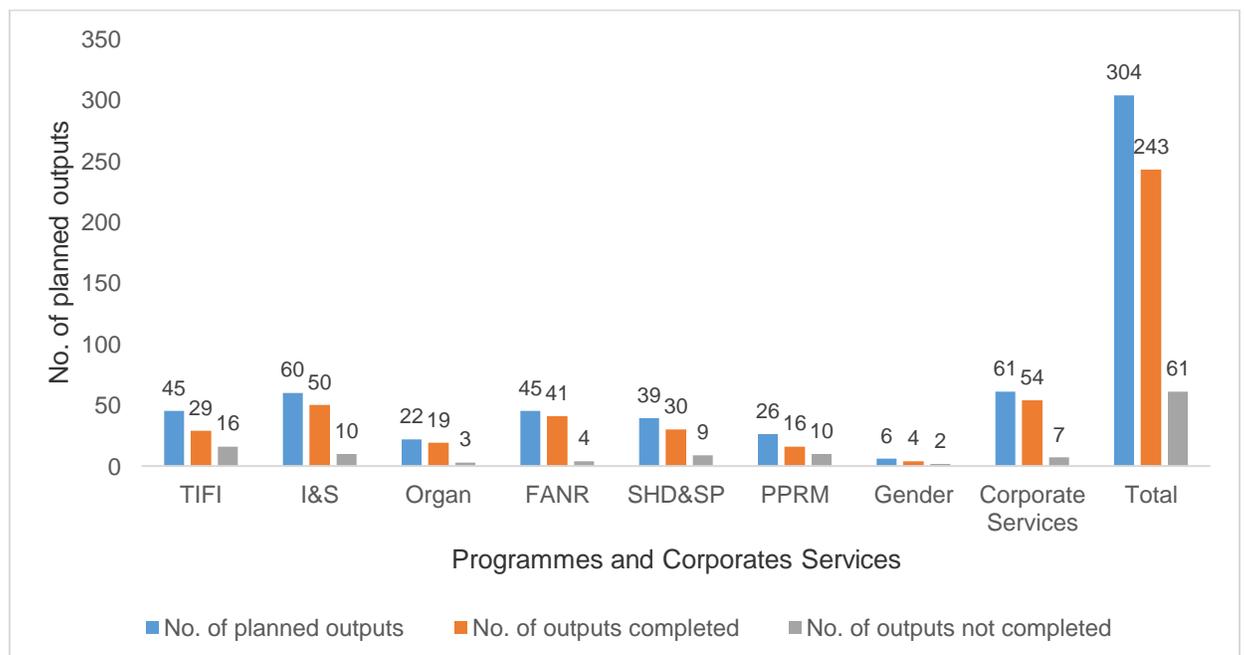
7,4 p. cent du PIB en 2017, ce qui est pratiquement identique aux 7,5 p. cent du PIB enregistrés en 2016.

3.0 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALES

1. L'année 2016/17 a marqué la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique indicatif de développement régional révisé (RISDP) 2015-2020, qui a été approuvé par le Sommet extraordinaire d'avril 2015 à Harare (Zimbabwe). Les objectifs stratégiques du RISDP révisé sont comme suit:
 - (i) Développement industriel durable, intégration du commerce et coopération financière;
 - (ii) Amélioration et intégration des infrastructures régionales;
 - (iii) Renforcement de la coopération en matière de paix et de sécurité;
 - (iv) Amélioration des capacités humaines en appui au développement socioéconomique.

2. Afin de contribuer aux objectifs susmentionnés, qui sont au cœur de la coopération et de l'intégration régionales, en 2016/17, le Secrétariat, en collaboration avec ses parties prenantes, a facilité la coordination et la mise en œuvre de 304 extrants et étapes dans le secteur Programmes et Services institutionnels. Sur les 304 extrants, 243 portaient sur les programmes sectoriels et les 61 autres visaient les services institutionnels. La performance globale, comme le montre la figure 8, indique que des 304 extrants prévus, 243 (80%) ont été complétés et 61 (20%) ne l'ont pas été ; aussi 189 (78%) extrants réalisés concernaient les programmes sectoriels et 54 (89%) portaient sur les services institutionnels.

Figure 8 : Extrants prévus et état de la mise en œuvre par programmes et services institutionnels en 2016/17



3. Les extraits qui n'ont pas été complétés comme prévu en 2016/17 sont soit mis en œuvre dans le cadre du Plan institutionnel 2017/18 où des ressources sont disponibles, soit reportés aux années suivantes lorsque les ressources requises ne sont pas disponibles. Un résumé des principales réalisations de l'année sous revue et de leurs contributions aux résultats du RISDP révisé figure dans les sections suivantes.

3.1 DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INTEGRATION DES MARCHES

3.1.1 Développement industriel

4. La mise en œuvre des principaux jalons sur la Stratégie d'industrialisation et sa Feuille de route, comme indiqué dans le Cadre de mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020, s'est poursuivie en 2016/17. Le Groupe de travail ministériel (MTF) sur l'intégration économique régionale, qui s'était réuni en juillet 2016, a noté les progrès accomplis dans l'élaboration du projet de Plan d'action chiffré et l'a renvoyé pour de nouvelles consultations au niveau national.
5. À la suite des consultations nationales, les réunions du Secteur privé et des Hauts fonctionnaires du Groupe de travail ont été convoquées pour contribuer au projet de Plan d'action révisé en novembre 2016. Le Plan d'action a été approuvé par le Sommet en mars 2017, suivant sa recommandation par le MTF qui s'était réuni en marge du Conseil en mars 2017. Le Plan d'action indique dans le détail les activités clés organisées relativement aux trois piliers de la Stratégie, à savoir, l'industrialisation, la compétitivité et l'intégration régionale, et définit les activités requises ainsi que les facteurs clés nécessaires pour libérer le potentiel industriel. Les prochaines étapes viseront le déploiement du plan d'action dans tous les États membres, y compris l'établissement de ses coûts au niveau national.
6. Les secteurs des minéraux et des produits pharmaceutiques ont été examinés et des domaines propices à l'élaboration de chaînes de valeur régionales ont été identifiées. L'exercice de profilage de l'enrichissement des minéraux a déterminé, entre autres, les domaines offrant des possibilités de développer des chaînes de valeur régionales comme suit :
 - (i) Chaîne de valeur minérale énergétique (le charbon, l'huile, le gaz peuvent être utilisés pour la production de l'électricité ainsi que pour la fabrication de polymères);
 - (ii) Chaîne de valeur des minéraux ferreux (minerai de fer, zinc, chrome, nickel, manganèse, tungstène pour la production de l'acier);
 - (iii) Chaîne de valeur minérale des métaux de base tels que le cuivre et l'aluminium qui peuvent être utilisés dans les processus manufacturiers et dans le développement des infrastructures.
 - (iv) Chaîne de valeur des engrais minéraux (l'azote provenant du charbon et du gaz, le phosphate et le potassium peuvent être utilisés pour produire des engrais);
 - (v) Chaîne de valeur du ciment (les ressources calcaires pourraient être utilisées pour produire du ciment).
7. L'exercice de profilage du secteur pharmaceutique a permis de déterminer les domaines offrant des possibilités de développer des chaînes de valeur régionales comme suit :
 - (i) Chaîne de valeur des antirétroviraux (ARV);

- (ii) Chaîne de valeur des médicaments anti-TB;
 - (iii) Chaîne de valeur de l'artémisinine;
 - (iv) Chaîne de valeur du préservatif ;
 - (v) Chaîne de valeur des moustiquaires.
8. Un travail supplémentaire est requis dans le profilage des secteurs minéraux et pharmaceutiques. Pour le secteur des minéraux, cela comprendra l'établissement d'une cartographie détaillée de la chaîne de valeur sur chaque produit / minéral et l'élaboration de stratégies de chaîne de valeur régionales. En ce qui concerne l'exercice sur le secteur pharmaceutique, des études de faisabilité détaillées doivent être entreprises sur chacune des chaînes de valeur identifiées et il faudra mettre au point des projets bancables susceptibles de financement par des investisseurs ou des institutions de financement du développement.
9. La Direction du Développement industriel et du commerce a été créée au sein du Secrétariat afin de renforcer la mise en place institutionnelle pour mettre en œuvre efficacement la Stratégie d'industrialisation 2015-2063 de la SADC et son Plan d'action.

3.1.2 Intégration des marchés

10. S'agissant de la libéralisation du commerce des produits, dix (10) États membres (Madagascar, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Zambie et les États membres de la SACU) ont complété la mise en œuvre de la réduction progressive des tarifs des produits de la catégorie C. Les Seychelles ont adhéré au Protocole sur le commerce en juin 2015 et ont commencé à mettre en œuvre les obligations qui en découlent dans le cadre de la zone de libre-échange de la SADC. Le Comité des Ministres du commerce a examiné trois points permanents de son ordre du jour concernant des présentations faites par des États Membres qui ont soit des engagements tarifaires en souffrance, soit des demandes de dérogation dans la mise en œuvre de leurs obligations tarifaires. Les décisions finales sur les soumissions se font toujours attendre.
11. Les négociations sur le commerce des services sont en cours. À ce jour, quatorze (14) États membres ont présenté leurs offres dans les quatre premiers secteurs prioritaires couvrant les services financiers, le tourisme, le transport et la communication. Des négociations techniques ont été conclues sur neuf (9) des offres présentées (soumises par la RDC, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie et la Zambie) dans les quatre secteurs prioritaires et les engagements intersectoriels (horizontaux), y compris la circulation des personnes physiques (Mode 4). Les négociations sur les offres présentées par le Botswana, le Malawi et l'Afrique du Sud sont sur le point d'aboutir, alors que celles avec la Namibie et le Zimbabwe sont encore en cours. L'Angola doit encore présenter son offre, et devrait le faire suite à des initiatives récentes, y compris l'offre par le Secrétariat de l'assistance technique demandée à cet égard.
12. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité et des normes pour la compétitivité des biens et des services, les réalisations suivantes sont à noter:
- (i) Le Comité de normalisation de la SADC (SADCSTAN) a harmonisé onze (11) normes de pêche à utiliser dans le commerce du poisson dans la région;

- (ii) La méthodologie d'équivalence pour l'harmonisation des réglementations techniques a été finalisée Il s'agissait là d'une percée majeure, car cette méthodologie faciliterait une harmonisation plus aisée et plus rapide des réglementations techniques, réduisant ainsi considérablement la probabilité d'apparition des obstacles non tarifaires ;
 - (iii) Les autorités réglementaires de 7 États membres ont été instruites sur l'approche régionale de l'évaluation d'impact de la réglementation. Cette démarche harmonisera la façon dont les règlements sont élaborés et appliqués dans toute la région ;
 - (iv) Il y a eu 21 entrées du secteur privé au concours du Prix de la qualité en 2016/17, ce qui montre que plus d'entreprises trouvent plus facile et avantageux d'appliquer les normes dans leurs opérations quotidiennes ;
 - (v) Avec davantage d'entreprises dans le secteur privé appliquant les normes, le travail et la nécessité du système d'accréditation de la SADC (SADCAS) augmentent, car l'accréditation est maintenant la clé des marchés internationaux. 22 autres auditeurs principaux et techniques ont été qualifiés pour l'enregistrement par la SADC en 2017;
 - (vi) Le renforcement des capacités et l'installation des Autorités nationales de notification et des Points d'information nationaux dans tous les États membres ont été facilités afin d'assurer le respect de la clause de transparence de l'Accord SPS de l'OMC;
 - (vii) Un système régional d'alerte précoce et d'intervention rapide SPS est lancé pour répondre aux invasions de ravageurs telles que le Légionnaire l'automne (*Spetoptera frugiperda*) et la mineuse de tomate (*Tuta absoluta*).
13. L'Accord de partenariat économique SADC-UE (APE) qui a créé une zone de libre-échange (ZLE) entre l'UE et six États de l'APE de la SADC (Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud et Swaziland) est entré en vigueur en octobre 2016 à la suite de sa signature en juin 2016 et sa ratification en septembre 2016. Le septième État de l'APE de la SADC, en l'occurrence l'Angola, demeure un observateur. Le Premier Comité du commerce et du développement (un Comité mixte des Hauts fonctionnaires) a été créé en février 2017 ; ce Comité a, entre autres, adopté son règlement intérieur, mandaté l'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'Accord et approuvé l'établissement de structures techniques pour la mise en œuvre l'Accord.
14. Tous les États membres éligibles ont élaboré et soumis leurs demandes de projets ; la plupart des interventions de la Facilité liée au commerce (TRF) visent le développement industriel et l'intégration approfondie du marché en abordant les barrières non tarifaires induites par des lacunes critiques dans les opérations douanières. Les projets sont conformes aux priorités d'intégration de la SADC et au programme de mise en œuvre de l'APE. L'évaluation administrative et technique des demandes de projets, telle que définie dans les Orientations opérationnelles du TRF pour la conclusion des accords de financement pour les projets TRF, entre dans ce cadre. Les projets approuvés pour financement soumis par 12 États membres éligibles de la SADC dans le cadre de la TRF sont évalués à 22,8 millions d'euros.

3.1.3 Intégration des marchés financiers

15. Le Système intégré régional de règlement électronique de la SADC (SIRESS), a été initialement lancé dans quatre États membres de la zone monétaire commune, à savoir, Afrique du Sud, Namibie, Lesotho et Swaziland, en juillet 2013 pour effectuer un paiement transfrontalier plutôt que par le canal de correspondant bancaire. À ce jour, le SIRESS a été déployé dans les 14 États membres. Des efforts sont en cours afin de s'assurer que l'État membre restant (Madagascar) se joigne bientôt au SIRESS.
16. À la fin de mars 2017, un total de 712 099 transactions d'un montant de 3,1 milliards de ZAR a été réglé à travers le SIRESS. À l'heure actuelle, un total de 83 banques participe au SIRESS, y compris les banques centrales.
17. Des discussions sont en cours pour transformer le SIRESS en un système de règlement multidevises, où toutes les monnaies de la SADC, y compris le dollar américain, seront utilisées pour régler les transactions dans le système. Il existe également des propositions pour envisager l'inclusion du yuan chinois dans le système. Il est également nécessaire d'élargir le système de paiement afin d'y inclure les transactions à faible valeur comme moyen de promotion de l'inclusion financière. Des efforts sont en cours pour que le SIRESS soit enregistré comme système officiel de règlement de la SADC dans la région.

3.1.4 Financement du développement

18. En ce qui concerne la préparation de projets, le Fonds de préparation et d'élaboration de projets de la SADC (PPDF) continue d'aider les États membres à renforcer la connectivité des infrastructures régionales en fournissant des subventions pour la préparation et l'élaboration de projets régionaux d'infrastructures transfrontaliers dans les secteurs de l'énergie, les transports, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les eaux transfrontalières. Il soutient ainsi les efforts d'intégration et d'industrialisation entrepris par la région ainsi que le commerce des biens et des services tout en permettant d'améliorer la qualité de vie des populations en améliorant l'accès aux infrastructures et aux services (électricité, transports, communications et eau).
19. Le PPDF, qui est actuellement financé par l'Union européenne (UE) et KfW et hébergé par la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), aide les États membres de la SADC à entreprendre des études de faisabilité, des études techniques et d'ingénierie, et des études d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, et à préparer les documents d'appel d'offres et leur offre des services consultatifs sur les transactions afin d'apprêter les documents pour soient aptes à recevoir des financements et à être exécutés. Des données supplémentaires sur l'état des projets régionaux approuvés, couvrant l'énergie, les transports et l'eau sont fournis ci-après à la section 3.2.1.
20. Les travaux sont en cours en vue du Fonds de développement régional de la SADC. L'Accord sur l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC a été finalisé. Sept États membres ont signé l'Accord, à savoir : l'Angola, République Démocratique du Congo, Lesotho, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie et le Zimbabwe. Aucun d'entre eux n'a soumis d'instrument de ratification de l'Accord au Secrétariat.

3.1.5 Investissements et questions fiscales

21. Le Cadre d'action de la SADC pour les investissements (CAI) a été développé, de même que les indicateurs de sa mise en œuvre et de son suivi en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Certains États membres, dont le Botswana, Madagascar, le Malawi, Maurice et la Zambie ont commencé le processus de mise au point de leurs programmes d'action nationaux pour les investissements avec l'assistance du Southern African Trade and Investment Hub. Le modèle de Traité bilatéral de la SADC en matière d'investissement fait actuellement l'objet d'une évaluation pour qu'il tienne compte des changements opérés au sein de l'économie mondiale. L'annexe 1 du Protocole sur la finance et l'investissement (PFI), qui porte sur la coopération en matière d'investissements, a également été amendée et approuvée par le Sommet en août 2016.
22. Dans le domaine de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), les États membres se sont convenus que la meilleure pratique veut que les exonérations et les taux zéro (autres que sur les exportations, qui sont conformes au principe de destination de la TVA). Ils se sont convenus également de développer des listes minimums normalisées de produits exonérés et assujettis au taux zéro qui serviront de référence pour la région, et ce en reconnaissance du fait que l'application d'un taux zéro et l'exonération de la TVA nuisent à l'efficacité fiscale et à la neutralité de la taxe. Dans ce contexte, une liste minimum normalisée de produits exonérés et assujettis au taux zéro a été développée, qui a été adoptée par les ministres des Finances et de l'Investissement. Elle cherche à encourager et à suivre la coordination de l'utilisation du taux zéro et des exonérations afin d'harmoniser les approches dans la région.
23. Au chapitre des droits d'accise, un mode de perception a été développé pour les produits assujettis à ces droits et porteurs de risque fiscal élevé (alcools, tabac et carburants) après analyse des pratiques courantes existant dans les États membres. Pour proposer ce mode de perception, un certain nombre d'éléments ont été pris en compte, notamment : la flexibilité et la simplicité administrative ; les conditions spécifiques qui prévalent dans certains États membres découlant d'accords conclus ou d'engagements pris à l'échelle internationale relativement à la politique budgétaire et l'appartenance à certaines conventions ou à certains accords internationaux. Le mode de perception servira de base grâce à laquelle les États membres notifieront, par l'entremise du Secrétariat, autant leur situation concernant la base de perception que les taux effectifs d'imposition sous une forme standardisée.

3.1.6 Programme de convergence macroéconomique

24. La performance réalisée par les États membres par rapport aux cibles arrêtées de convergence macroéconomique s'est détériorée davantage en 2016, dû en grande partie aux facteurs externes, aux prix défavorables des produits de base, à la baisse des taux de change et aux facteurs naturels et climatiques, comme déjà signalé à la section 2.2.2.
25. Le mécanisme d'évaluation par les pairs fut lancé en mai 2013. Le Lesotho et le Malawi furent les premiers États membres à être évalués en 2014/15, leurs évaluateurs étant l'Angola et la Namibie. L'Angola, le Swaziland et la Tanzanie furent évalués en 2015/16 par le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. La RDC, la Namibie et le Zimbabwe

ont été évalués en janvier/février 2017 par le Malawi, Maurice et la Tanzanie. Le Comité d'évaluation par les pairs s'est réuni en juillet afin d'examiner les rapports d'évaluation par les pairs concernant la RDC, la Namibie et le Zimbabwe.

3.2 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN APPUI À L'INTÉGRATION RÉGIONALE

3.2.1 Progrès accomplis dans le déploiement du Plan directeur régional pour le développement des infrastructures (RIDMP)

26. La mise en œuvre des projets infrastructures prioritaires d'appui à l'intégration régionale arrêtés dans le RISDP révisé s'est poursuivie avec la mise en œuvre du Plan directeur régional pour le développement des infrastructures (RIDMP). Ce plan cherche avant tout à réaliser la 'Vision de la SADC pour les infrastructures 2007' et à soutenir la Stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation ainsi que d'autres cadres stratégiques régionaux. Des progrès significatifs ont été accomplis dans l'établissement d'une réserve de projets susceptibles d'intéresser les investisseurs potentiels, cette action constituant la première priorité à mettre en œuvre pour dérouler le Programme d'action à court terme du RIDMP (STAP).

PPDF-SADC

27. À ce jour, tous les fonds du PPDF s'élevant à 16 260 000 USD ont été approuvés et 15 361 000 USD ont été engagés. Des accords ont également été signés entre le Fonds et les bénéficiaires. Sept (7) des huit (8) projets figurant dans la réserve approuvée pour 2016/17 ont été engagés dans les délais.

28. Dix (10) projets supplémentaires ont été reçus via le système en ligne du PPDF (www.sadcppdf.org) durant la période allant d'avril 2016 jusqu'au 25 janvier 2017. Le Secrétariat a conduit une évaluation de niveau 1 sur ces projets. Cinq d'entre eux n'ont pas satisfait aux critères de projet régional ou de projet prioritaire dans la région de la SADC. Un (1) projet a été référé à l'examen de la DBSA car les financements du PPDF avaient été totalement souscrits. Les vérifications nécessaires ont été effectuées sur un (1) des quatre (4) projets restants. Le rapport d'évaluation a été approuvé pour financement, sous réserve de la fourniture de fonds supplémentaires au PPDF.

Conférences sur les investissements dans les infrastructures

29. Parmi les principales conférences sur les investissements dans les infrastructures clés qui se sont tenues, on relèvera celles mentionnées ci-après :

- (i) Il s'est tenu en octobre 2016 au Swaziland une Table ronde conjointe sur les investissements dans les secteurs des TIC, des transports et de la météorologie afin de promouvoir les projets prêts pour accueillir les investissements dans lesdits secteurs.
- (ii) Parallèlement à cette manifestation, il s'est tenu une table ronde thématique parallèle en faveur des petits États membres enclavés et océaniques afin de répondre aux besoins spéciaux des petits pays enclavés et des pays océaniques.

- (iii) Le Programme spécial pour les infrastructures dans les États membres océaniques a été révisé en février 2017 à Port-Louis (Maurice) afin d'y intégrer les propositions soumises par Madagascar. La réunion a vu la participation de délégués de Madagascar, de Maurice, des Seychelles et du Secrétariat de la SADC.
- (iv) Une Conférence sur les investissements dans les infrastructures a également été organisée et accueillie en juin 2016 à Tokyo (Japon) par le Comité des Ambassadeurs de la SADC à Tokyo.
- (v) Un atelier ministériel de haut niveau pour la mobilisation des ressources et un Forum sur les investissements dans l'énergie ont été convoqués par le Président de la SADC en juillet 2017 à Ezulwini (Swaziland). Cette double manifestation a produit un résumé de recommandations pour des orientations politiques en matière d'énergie.

Collaboration entre le DFRC-SADC, le NPCA-UA et le Secrétariat de la SADC sur le Programme d'accélération PIDA de l'UA

30. Le Programme d'accélération SADC-PIDA concernant le corridor de Beira (BDC) et le corridor Nord-Sud (NSC) a été lancé en juin 2016 à Victoria Falls (Zimbabwe) par les ministres chargés de ces corridors. Les ministres ont approuvé la liste de projets pour ces deux corridors, les critères de détermination des projets prioritaires et une feuille de route pour la finalisation du Protocole d'accord sur le corridor Nord-Sud et l'Accord sur le corridor de développement de Beira.
31. Les cinq (5) projets prioritaires ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de faisabilité avec l'assistance technique accordée par le PPIAF de la Banque mondiale au Réseau PPP-DFRC de la SADC. Le processus a débouché sur la tenue le 20 octobre 2016 d'une table ronde de haut niveau réunissant le secteur privé et des ministres afin de discuter des investissements à long terme à réaliser par le secteur privé dans le BDC et le NSC, en particulier en ce qui concerne les projets prioritaires de la phase I.
32. Le projet de port sec de Dondo et le projet routier Francistown-Nata ont été qualifiés pour l'obtention d'une subvention de la part du PPDF suite à un effort conjoint entrepris avec le Réseau PPP-DRFC de la SADC. Trois projets (Route Palapye-Martin's, Route Francistown-Nata, Projet hydroélectrique Batoka Gorge) ont été présentés au Forum économique mondial (WEF) tenu à Durban (Afrique du Sud) en collaboration avec la Plateforme africaine du Nouveau partenariat pour les investissements dans le développement durable, qui est une initiative conjointe de l'OCDE et du WEF et est hébergée par la DBSA.
33. Le Fonds régional pour les infrastructures hydriques et l'assainissement de base a fourni des fonds pour la mise en œuvre de deux projets, à savoir le Projet d'approvisionnement transfrontalier en eau Lomahasha>Namaacha (Mozambique et Swaziland) et le Projet frontalier d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Kazungula.
34. L'Unité consultative de projet du Pool énergétique de l'Afrique australe œuvre actuellement à la préparation et à la mise en œuvre des projets énergétiques régionaux prioritaires sélectionnés et convenus comme suit :

- (i) Backbone de Transport de l'électricité Mphanda Nkuwa Mozambique ;
- (ii) Projet hydroélectrique Luapula ;
- (iii) Interconnexion Kolwezi-Solwezi ;
- (iv) Interconnexion Mozambique-Zambie.

3.2.2 Communications et TIC

35. En plus des quatre (4) États membres (Malawi, Maurice, Namibie et République-Unie de Tanzanie) qui ont observé le délai du 17 juin 2015 fixé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour le passage de l'analogique au numérique, un autre État membre (Swaziland) a achevé la migration en décembre 2016. La Zambie a mis son réseau de télévision numérique terrestre (TNT) en mode opérationnel ; l'Afrique du Sud a lancé le TNT and la zone du Square Kilometre Array (SKA) et est en passe de migrer d'ici à 2018, alors que les Seychelles ont atteint un stade avancé. Maurice a achevé le processus de migration de la TNT Avec compression DVB-T et MPEG2 et, par conséquent, ne prévoit pas de migrer vers le DVB-T2 dans l'immédiat. Ceci signifie que davantage d'États membres mettent en œuvre des plates-formes durables de diffusion, ce qui accroît les possibilités pour les citoyens de la SADC de créer des contenus et des technologies modernes et d'y accéder.

Renforcement de l'interconnexion transfrontalière à Internet et de la cybersécurité dans la région

36. Après que l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont été sélectionnés pour développer leurs points nationaux d'échange Internet (NIXP) qui serviront de points régionaux d'échange Internet (RIXP) en 2015 dans le cadre de l'Initiative du Système africain d'échange Internet (AXIS), la région a entamé un processus visant à élaborer un Cadre directif et réglementations régional de la SADC pour les NIXP et les RIC. Ce cadre a été complété et reste à approuver.
37. Conformément à l'Initiative de la SADC visant à renforcer la cybersécurité dans la région, tous les États membres ont soit transposé certaines des lois modèles harmonisées de la SADC sur la cybersécurité soit mis en place un cadre juridique sur la cybersécurité. Réunis en octobre 2016, les ministres de la SADC chargés des communications et des TIC ont adopté une résolution sur la cybersécurité, qui exhorte les États membres à accélérer l'adoption en interne des lois modèles harmonisées de la SADC et à opérationnaliser leurs équipes d'intervention en cas d'incidents informatique (CIRT) nationales d'ici à décembre 2018. Trois (3) États membres emploient déjà systèmes infrastructures à clé publique (*Public Capital Infrastructure - PKI*), alors qu'un (1) État membre met à l'essai une version freeware du PKI. Quatre (4) États membres disposent déjà de CIRT, six (6) États membres ont achevé l'évaluation de leurs CIRT comme préconisé par l'UIT et sont en attente de la législation appropriée pour commencer les opérations d'une CIRT nationale, alors que le processus est toujours en cours dans deux (2) autres États membres.

Téléphonie itinérante dans la SADC (Home and Away Roaming - SHAR) utilisant le principe d'itinérance comme à la maison appliquée, suivie et évaluée dans tous les États membres

38. Suite à la décision prise en novembre 2014 par les ministres chargés des TIC d'adopter le régime d'itinérance comme à la maison en réglementant autant les tarifs d'itinérance de gros que les tarifs de détails en utilisant les périodes transitoires pour les six (6)

prochaines années, neuf (9) États membres avaient mis en œuvre l'itinérance en utilisant le principe d'itinérance comme à la maison sur une base réciproque dès décembre 2016, le résultat étant que la région a renégocié 160 accords d'itinérance et que 76 autres sont toujours en négociation. Les tarifs pour les données vocales et les services de texto (SMS) et d'itinérance des données ont été réduits de 19% supplémentaires par rapport à octobre 2016.

3.2.3 Énergie

État de l'offre et de la demande énergétique dans la région

39. À la fin de mai 2017, la capacité installée de production dans les États membres continentaux s'élevait à 59 543 MW contre 61 894 MW en mai 2016. La capacité installée a été affectée par une réduction de -3 260 MW suite au démantèlement des vieilles centrales en Afrique du Sud. La capacité opérationnelle disponible s'élève à 54 397 MW contre une demande et une réserve de 53 478 MW. En tenant compte du pic de la demande actuelle et des marges de réserve de la capacité de production, la région dispose d'un excédent de capacité de 919 MW. Dans les États membres océaniques, la capacité installée est de 782 MW, de 246 MW et de 106 MW à Maurice, à Madagascar et aux Seychelles respectivement. Au total, la capacité totale installée est de 60 677 MW pour tous les États membres de la SADC.
40. En 2016, la région a mis en service 4 180 MW contre 3 771 MW prévus. Cette capacité supplémentaire provient des États membres suivants : Angola (780 MW) ; Malawi (10 MW) ; Mozambique (175 MW) ; Namibie (15 MW) ; Afrique du Sud (2 550 MW) ; Tanzanie (150 MW) ; Zambie (300 MW) et Zimbabwe (200 MW). Ces projets ont été mis en service autant par les sociétés nationales d'électricité que par les producteurs indépendants d'énergie.
41. Sur les centrales mises en service en 2016, les centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes ont contribué 64% de l'électricité produite, les éoliennes, 24%, alors que les carburants fossiles (charbon et fioul) n'ont ajouté de 12%. De plus, la part des énergies renouvelables augmente progressivement dans la production électrique totale.
42. Dans le cadre de l'initiative entreprise afin de renforcer le secteur du côté de l'offre, les États membres ajustent leurs tarifs annuellement et migrent progressivement vers des tarifs qui reflètent les coûts tout en étant soucieux de ne pas pénaliser les pauvres. Il est attendu de cette mesure qu'elle attire les investissements dans le développement des infrastructures et résulte en la stabilité de l'offre.
43. Sur le plan de la gestion de la demande énergétique, les États membres se sont donné comme cible d'économiser 4 500 MW en mettant en œuvre des initiatives visant l'efficacité. Cette ambition s'appuie sur la décision prise par les ministres de l'énergie en juillet 2015 d'éliminer progressivement les ampoules incandescentes énergivores dans la région d'ici à la fin de 2017.

Cadre réglementaire pour le secteur de l'énergie

44. La région est engagée à réaliser des tarifs d'électricité qui reflètent les coûts d'ici à la fin de 2019. À la fin de mai 2017, quatorze (14) États membres de la SADC avait mis en

place une sorte de mécanisme de supervision réglementaire sous forme d'autorités de réglementation de l'énergie ou de l'électricité. En 2016/17, le Botswana et Maurice ont rejoint les autres États membres en opérationnalisant leurs régulateurs de l'énergie.

Accès à l'énergie

45. Dans la poursuite de la réalisation de l'objectif 7 de développement durable (ODD) des Nations Unies (Améliorer l'accès à l'énergie pour tous), la région participe, entre autres, au processus mondiaux de l'Initiative « Énergie durable pour tous » (SE4All), qui vise à réaliser l'accès universel à l'énergie d'ici à 2030. La région poursuit également des initiatives visant à assurer l'accès universel aux services modernes d'énergie et à doubler la part des énergies renouvelables dans la production énergétique totale de la région.
46. Sur un plan général, l'accès à l'électricité dans la région a augmenté de 36% en septembre 2015 à environ 45% vers la fin de mars 2017.

Énergies renouvelables

47. L'opérationnalisation intérimaire de la Stratégie et du Plan d'action de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique du Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique constitue une initiative clé au niveau régional pour soutenir l'extension des petites initiatives en faveur des énergies renouvelables en vue de réaliser les objectifs de l'Initiative SE4All.
48. Une des initiatives notables entreprise au niveau régional est la participation de huit (8) États membres (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie) à la phase 2 (2013-17) du Programme EEP qui expire d'ici à la fin de décembre 2017. Toutefois, les partenaires qui soutiennent cette participation, notamment les gouvernements de la Finlande, du Royaume-Uni et de l'Autriche ont initié le processus de planification de la 3^e phase de l'EEP. L'intention est de transformer l'EEP en un fonds fiduciaire multi-donateurs qui sera géré par le Fonds nordique de développement. Les données concernant cette 3^e phase seront fournies au cours du 2^e semestre de 2017.

3.2.4 Transport

49. En plus de deux entreprises majeures concernant le transport dans les corridors indiquées ci-après, des informations supplémentaires sur les activités conduites dans le domaine des transports sont fournies aux sections 3.4.1.2 et 5.2.

Poste frontière à arrêt unique

50. Un élément clé du Programme de développement des infrastructures de transport et de logistique dans les corridors est la mise en place de postes frontières à arrêt unique (OSBP), qui serviront à réduire les coûts de transactions lors de la traversée des frontières.
51. Le Secrétariat, la NPCA, la DBSA et la JICA ont lancé la deuxième édition de l'*OSBP Source Book*, et ont commencé un processus tendant à favoriser son adoption au niveau national. Cet instrument est une 'trousse d'outils' destinée à servir de guide aux décideurs et aux professionnels du commerce et du transport et à aider le Secrétariat à formuler des politiques et des programmes régionaux concernant les OSBP. De leur côté, les États

membres élaborent également leurs plans de travail en matière d'OSBP, qui, ensemble, formeront le grand Programme de la SADC et du COMESA à exécuter en faveur des OSBP.

Corridor de développement de Lobito

52. En collaboration avec la Banque africaine de développement, le Secrétariat a participé à des missions d'évaluation et de consultation en Angola et en Zambie à propos de la conception du projet de développement du commerce et de transport dans le Corridor de développement de Lobito. Ce projet est un projet d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à appuyer le développement et l'application de mesures de facilitation du commerce et le développement de chaînes de valeur et de pôles économiques (*clusters*) le long du Corridor. Ayant pour but de contribuer à l'expansion du commerce intérieur comme transfrontalier et l'inclusivité le long du Corridor, il sera financé par le biais d'une subvention de 6 millions UC (environ 8,4 millions d'USD) provenant de l'enveloppe des opérations régionales du Fonds africain de développement (EOR-FAD).

3.2.5 Eau

Projets pilotes d'infrastructures hydriques

53. En plus des projets pilotes complétés au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et en Namibie dans le cadre du Programme de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui avaient été transmis aux communautés bénéficiaires en septembre 2015, les projets pilotes conduits au Zimbabwe dans le bassin du fleuve Limpopo ont été achevés. Parmi eux figurent les projets communautaires d'irrigation et de fourniture en eau à Ntalale au Zimbabwe. Les projets pilotes pour l'Afrique du Sud dans le même bassin seront entrepris au cours de la prochaine phase du projet.

Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement Lomasha-Namaacha

54. Les États membres bénéficiaires (Mozambique et Swaziland) et l'Unité régionale de gestion du Fonds hydrique (hébergée par la DBSA) négocient actuellement l'Accord de financement du projet, qui prévoit l'octroi de 8 millions d'euros pour le financement de la phase 1 du projet. Cette phase couvre l'approvisionnement en eau à partir de Simunye (Swaziland) pour alimenter les villes frontalières de Lomasha (Swaziland) et de Namaacha (Mozambique). L'étude d'évaluation des impacts environnementaux (EIE) fait actuellement l'objet d'une actualisation afin de répondre aux exigences des autorités nationales des deux États membres chargées de l'environnement.

Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kazungula

55. Les négociations de l'Accord de financement de la mise en œuvre des projets entre le Gouvernement zambien et l'Unité régionale de gestion des fonds ont atteint un stade avancé. La Facilité du DFID pour le développement d'infrastructures résilientes face au climat (CRIDF), qui a financé les travaux abattus en amont pour le projet s'est offert également de financer les conceptions détaillées des projets.

Gestion des ressources en eau transfrontalières

56. Dans la poursuite de la mise en œuvre du Protocole révisé sur les cours d'eau partagés dans la région de la SADC, un certain nombre d'initiatives sont en cours dans les divers bassins fluviaux, notamment la signature récente (en juillet 2016) par le Mozambique et le Zimbabwe de l'Accord de coopération bilatérale dans le bassin du fleuve Pungwe ; le lancement des discussions entre les Gouvernements angolais et namibien afin de créer une Commission des eaux du Kunene (KUNECOM) ; et le processus d'opérationnalisation de la création du Secrétariat de la Commission du Bassin Inco-Maputo pour le compte des États riverains de deux bassins, à savoir l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Swaziland.
57. Dans le but d'accélérer le renforcement des institutions de la Commission du cours d'eau du Cuvelai, deux études ont été ordonnées avec le financement de la GIZ, à savoir : Étude exploratoire pour l'amélioration de la gestion des eaux transfrontalières du Bassin et Évaluation rapide du Bassin du Cuvelai. Ces études visent à améliorer la gestion des risques d'inondations et d'appuyer les dialogues institutionnels et de planification conjointe entre les États riverains de l'Angola et de la Namibie.

Changement climatique et Réduction des risques de catastrophes

58. En réponse aux défis liés au changement climatique, les secteurs de l'Eau et de la Météorologie ont combiné leurs efforts afin d'entreprendre des efforts en vue d'améliorer leur degré de préparation et de réactivité aux catastrophes, le but recherché étant d'éclairer les exercices de prises de décision et de planification en fournissant des informations fiables, aptes à étayer l'alerte rapide pour la gestion des inondations et des sécheresses et pour la préparation aux catastrophes. Ces interventions ont cherché à intégrer le facteur « durabilité ».
59. Le projet « Système d'observation des cycles hydrologiques de la SADC (HYCOS-SADC) » qui était exécuté conjointement par les secteurs de la météorologie et de l'eau a été achevé et les produits y afférents ont été diffusés à tous les États membres pour leur utilisation et référence future. Parmi ces produits figurent des cartes sur les dangers et risques d'inondations et des stratégies de réduction des risques de catastrophes, qui serviront à gérer les risques d'inondation dans les zones des bassins fluviaux transfrontaliers qui sont exposées à ce fléau ; des stratégies régionales de lutte contre le changement et la variabilité du climat, visant les zones exposées dans les bassins du Zambèze et du Limpopo.

3.2.6 Tourisme

Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la croissance du tourisme et le développement (2020)

60. La transformation institutionnelle de la RETOSA a été achevée conformément à la décision prise par la question par les ministres du Tourisme en juillet 2016. L'achèvement du processus de transformation marque une étape majeure dans le cadre des actions stratégiques entreprises par la Région pour se positionner comme destination de choix sur le marché mondial du tourisme. En conséquence de cette transformation, la RETOSA, soutenue par la cellule de développement du tourisme nouvellement créée au Secrétariat de la SADC, continuera de remplir un rôle directeur dans la promotion de la région en tant que destination touristique unique mais à facettes multiples en orientant et en coordonnant

le secteur, assumant ainsi avec efficacité la fonction de commercialisation du tourisme régional.

61. La RETOSA a continué à soutenir les États membres afin de développer les infrastructures immatérielles et à relever le niveau des services du tourisme dans le cadre de la Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la croissance du tourisme et le développement. Elle a également produit des normes harmonisées de l'Afrique australe pour la notation des établissements d'accueil touristiques, qui ont été adoptées par les États membres. Il s'agit d'une liste complète de normes, comportant plus de 1 850 normes et s'étendant sur 6 catégories d'établissements d'accueil, à savoir : hôtels urbains ; hôtels et centres de vacances ; logements self-service ; pensions et chambres d'hôte ; gîtes ; campings et camps de caravanes.
62. Au chapitre de la formation, la RETOSA a formé e certifié 24 évaluateurs régionaux des normes de la qualité de 9 États membres et 40 délégués de 10 États membres à la commercialisation par voie numérique et médias sociaux. En juin 2016, la RETOSA a également conduit des formations autour du thèmes : Promotion des destinations des réunions, de conférences et d'événements et Incitants dans le cadre du Forum régional sur la commercialisation, la communication et les relations publiques en matière de tourisme.
63. Lancé en 2015, le Programme de formation certifiée en ligne en matière de voyage et de tourisme, destiné aux prestataires de services (<https://certifiedexpert.retosa.co.za>) a permis de former plus de 200 apprenants, qui ont été certifiés en 2016. Il est prévu que le nombre de professionnels certifiés continuera d'augmenter dès que seront disponibles les versions en français et portugais du programme d'apprentissage en ligne à la commercialisation de la région comme destination touristique de choix.

3.2.7 Météorologie

Conformité aux règlements de sûreté de l'aviation civile

64. L'assurance de la sécurité de l'aviation s'est améliorée considérablement dans la région, vu que dix (10) États membres ont obtenu la certification ISO 9001.2008, portant sur le Système de gestion de la qualité (QMS). Les États membres restants sont à divers stades de satisfaire les exigences relatives à la certification QMS ISO9001.2008. La conformité au QMS donne l'assurance aux utilisateurs que les informations météorologiques fournis sont conformes aux exigences déclarées sur le plan de la couverture géographique et spatiale, du format et du contenu, du moment et de la fréquence de l'émission et de la période de validité, ainsi que de la précision des mesures, des observations et des prévisions.

Fourniture d'informations climatiques fiables pour l'alerte rapide

65. La capacité du Centre de services climatologiques de la SADC (CSC) à générer des informations climatologiques fiables et de qualité s'est améliorée avec la construction de son laboratoire, de la fourniture d'équipements et de sa connexion au système météorologique mondial. La construction du laboratoire a été achevée en septembre 2016. En décembre 2016, divers équipements avaient été installés, notamment des équipements de suivi du climat, de prévision saisonnière dynamique et de publication des

produits de veille climatologique, un système de télécommunication appelé 'Système automatique de commutation de message' (AMSS) qui permet de recueillir, d'échanger et de diffuser rapidement les données et qui relie le Centre au Système de télécommunication mondiale de l'Organisation météorologique mondiale (OMMD) et au Centre de production mondial.//Le Centre est désormais mieux équipé pour recueillir les informations météorologiques et climatologiques mondiales et, ainsi, pour générer des prévisions régionales que les États membres peuvent, à leur tour, adapter à leur échelle pour générer des prévisions nationales.

66. À sa 19^e réunion, le Forum annuel régional des perspectives climatiques de l'Afrique australe (SARCOF-19) pour la saison pluvieuse 2015/16, qui avait alerté la région à propos des sécheresses imminentes. À sa 20^e réunion, il a fourni ses prévisions saisonnières pour le climat, signalant l'atténuation des sécheresses qui avait frappé la plupart des régions au cours de la saison pluvieuse 2015/2016. Toutefois, les alertes fournies par le SARCOF-20 indiquaient que la sécheresse continuerait de frapper la plus grande partie de la Tanzanie au cours de la saison pluvieuse 2016/17. Au cours du Forum, le Centre de services climatologiques a conduit à l'intention de 25 experts régionaux et nationaux en climatologie une session de renforcement des capacités en prévision saisonnière statistique et a dispensé une formation à l'interprétation des produits du SARCOF à plus de 30 utilisateurs finaux.
67. Il a aussi publié le Bulletin régional intégré d'alerte rapide (REWB) sur les secteurs sensibles au climat dans le cadre du SARCOF-20. Une autre activité majeure à signaler a été le lancement du site Web du CSC en décembre 2016. Le site fait encore l'objet d'un essai pilote beta. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, il permettra à l'information d'être mieux accessible et disponible à tous les utilisateurs.
68. Le Président de la SADC, SM le roi Mswati III a rendu visite au CSC le 9 mai 2017 dans le cadre de sa visite de prise de connaissance avec le Secrétariat de la SADC. SM le Roi a apprécié la configuration technologique et les fonctionnalités du laboratoire et du centre de formation du CSC. Suite à la visite de Sa Majesté, le CSC a pris note de la nécessité de fournir des services complets d'information et de prévision climatique afin d'améliorer la planification du développement socioéconomique durable dans les États membres.

3.3 COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

69. En plus des réalisations obtenues qui sont mentionnées à la section 2.1 du rapport sur les développements politiques liés à la priorité C du RISDP révisé relative à la coopération en matière de paix et de sécurité ainsi que sur les objectifs du SIPO, des progrès ont également été accomplis dans les domaines visés ci-après.

Prévention, gestion et règlement des conflits

70. L'Unité de soutien à la médiation (USM) a fourni un appui (technique, administratif, logistique et financier) complet aux initiatives régionales, notamment aux missions de la Troïka en RDC (2), à Madagascar (1) et au Lesotho (3), apportant ainsi son appui à une relative stabilité aux États membres concernés. Quatre (4) missions de médiation du Comité de supervision au Lesotho ont également été entreprises. Les missions de médiation au Lesotho ont été accompagnées par des actions de renforcement des capacités et de formation conduites à l'intention de diverses parties prenantes afin de renforcer la capacité interne des États membres à réagir aux conflits.

71. L'USM a finalisé le programme régional de formation à la médiation. La formation proprement dite a été conduite au cours de sept ateliers régionaux de formation. Au total, 215 médiateurs ont été formés lors de sept (7) ateliers régionaux et nationaux de formation tenus au cours du 3^e et du 4^e trimestre, une cible de 500 étant visée au plus tard mars 2018. De plus, l'USM facilite également la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité dans la région de la SADC en collaboration avec le Département des Affaires politiques de l'ONU, UNIFEM et l'Unité du genre de la SADC. Le projet de Stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité a été examiné par les experts des États membres et est prêt à être validé. L'USM a collaboré avec la composante civile de la Force en attente de la SADC, le RPTC et l'Union africaine afin d'explorer les différents cadres et les différentes modalités pour le développement de la base de données, qui est actuellement en cours.

Institutions et pratiques démocratiques dans la région

72. Le projet de programme d'études, le manuel de formation et le manuel pour observateurs électoraux de la SADC, qui visent à dispenser aux experts des compétences aux observateurs électoraux à court et à long terme, conformément aux dispositions pertinentes des Principes et lignes directrices révisés régissant les élections démocratiques, seront achevés et ont traversé un processus de prévalidation par le Conseil consultatif électoral de la SAD (SEAC). Le projet du texte intitulé '*Stratégie du SEAC pour la prévention des conflits liés aux élections*' qui apportera une assistance pour détecter et régler de façon précoce les conflits dans le cadre des processus électoraux et contribuera au renforcement global des stratégies de prévention des conflits de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité, a également été achevé et a été validé par le SEAC à sa réunion en juin 2017.

73. Le SEAC a également entrepris un certain nombre de missions d'évaluation pré- et post-électorale. Ces missions comprenaient des actions de sensibilisation aux Principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques visant les parties prenantes électORALES (organismes de gestion des élections, partis politiques, société civile, presse) de toute la région afin de renforcer la culture de la pratique démocratique et, ainsi, de contribuer aux divers aspects, tels que l'évaluation des climats post-électoraux et le suivi de l'application des recommandations émanant des rapports des missions d'observation électorale de la SADC et du SEAC dans les processus électORAUX et la promotion de l'adhésion aux normes électORALES communes.

Mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme de la SADC et de son plan d'action

74. Les États membres sont à divers stades d'élaboration de leurs stratégies nationales anti-terrorisme respectives. Durant la période considérée, le Secrétariat a aidé le Botswana et la Namibie à élaborer leurs stratégies. Un atelier s'est tenue en mars 2017 à Dar es-Salaam afin de faire le point de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action et une feuille de route a été élaborée en vue de leur mise au point définitive. L'atelier a observé également que plusieurs difficultés étaient rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action, notamment la non-harmonisation des lois anti-terroristes au niveau national et régional, l'insuffisance des ressources requis pour appliquer les mesures, l'absence de capacités en termes de personnel de sécurité et de surveillance

des frontières pour exécuter efficacement la Stratégie, et la mauvaise compréhension des indicateurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Centre régional de formation en maintien de la paix (RPTC)

75. Le RPTC a élaboré un Plan stratégique quinquennal qui a été approuvé par le CMO en juillet 2016. Ce plan vise à accroître le soutien prêté aux activités de formation et de planification des opérations de soutien à la paix de la SADC. Il a également évalué les besoins en formation, a relevé des lacunes en capacités dans la région et les États membres et a formulé son Plan opérationnel (2017-2021) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie. Les trois documents qu'il a élaborés (Évaluation des besoins en formation, le Plan opérationnel 2017-2021 et Calendrier de formation 2017/18) ont été approuvés en juillet 2016. À cette réunion, le CMO a également félicité le Colonel Panganai Kahuni pour sa nomination au poste de Commandant adjoint du RPTC.

Coordination de la coopération régionale dans le domaine de la défense et de la sécurité

76. La coordination de la coopération régionale dans le domaine de la défense et de la sécurité s'est poursuivie durant la période considérée. Les actions ont consisté notamment en l'échange d'informations cruciales pour la prise de décisions dans ce domaine et en la participation des forces de défense de la région aux exercices militaires en temps de paix. Les établissements de défense de la région ont continué à participer aux exercices militaires en temps de paix tels que la 6^e édition de l'exercice conjoint *Blue Okavango* pour vérifier l'interopérabilité des forces, des armes et des escadres aériennes en vue de l'aide humanitaire, conduite en 2015 au Botswana. L'exercice, basé sur les opérations d'aide humanitaire et comportant un volet des opérations de soutien à la paix, a transporté de Gaborone à Maun un total de 448,65 tonnes métriques d'aide humanitaire contre les 150 tonnes métriques prévues.

77. En ce qui concerne le Mémoire d'accord entre la SADC et le Gouvernement russe dans le domaine de la coopération militaire et technique, le CMO a donné son aval à ce document en juillet 2017 et est soumis à l'approbation du Sommet. Le Programme d'appui III à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) a repris. Initialement, le Programme devait courir sur deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Toutefois, en raison de difficultés administratives son lancement a été retardé. Il a débuté en juillet 2017 et se terminera en décembre 2018. Devant coûter 4,5 millions d'euros, il a reçu au cours du présent exercice financier une dotation d'environ 1 830 000 euros.

78. L'opérationnalisation du Dépôt logistique régionale (DLR) de la SADC est toujours en cours. Le projet de plan d'aménagement du DRL a été approuvé par le Sous-comité de défense (DSC) à sa réunion tenue à Dar es-Salaam en mai 2017. Le processus d'élaboration d'un Protocole d'accord entre la SADC et le Gouvernement du Botswana pour la protection du DRL est en cours. Un Responsable de projet a été recruté et a commencé ses travaux en juin 2017.

Journée de libération de l'Afrique australe

79. Conformément à la décision prise par le Conseil en août 2016, donnant pour instruction au Secrétariat de définir des critères et des principes directeurs en vue de célébrer la Journée de libération de l'Afrique australe en février 2017, le Comité interétatique de

politique et de diplomatie (ISPDC) a retenu le 8 décembre et le 23 mars comme dates éventuelles pour la célébration de ladite Journée. Ces deux dates revêtent une importance historique pour la région : le 8 décembre 1974 est la date à laquelle les États de la ligne de front commencèrent la lutte de libération de l'Afrique australe, tandis que le 23 mars 1988 marqua la fin de la lutte de libération, lorsque les armées de libération de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de l'Angola vainquirent la Force de défense sud-africaine du régime de l'apartheid avec le soutien des troupes cubaines. En juillet 2017, le CMO a renvoyé la question devant les États membres pour qu'ils entreprennent des consultations supplémentaires sur la question. Il a également recommandé que l'histoire de la libération de l'Afrique australe figure dans les programmes d'études scolaires afin de permettre aux jeunes générations de la région d'apprendre l'histoire des luttes de libération.

Établissement d'un Fonds fiduciaire en l'honneur des pères fondateurs de la SADC

80. À sa réunion tenue en août 2015, le Sommet a chargé le Secrétariat de concevoir un mécanisme visant à honorer les pères fondateurs de la SADC. À leurs diverses réunions, le Conseil, le CMO et l'ISPDC ont examiné une proposition, qui préconise d'opérationnaliser le mécanisme, qui est destiné à reconnaître et à honorer les pères fondateurs de la SADC pour leur contribution à l'intégration régionale en Afrique australe. Il est prévu que les consultations internes conduites dans les États membres s'achèveront bientôt afin de permettre la mise en œuvre du mécanisme en l'honneur des pères fondateurs de la SADC.

Centre d'excellence de l'Organisation régionale de coopération entre les chefs de police de l'Afrique australe

81. Le Centre d'excellence de la SARPCCO fut conçu par le biais de la décision 11, prise par le Sous-comité des chefs de police de la SADC à sa réunion générale annuelle tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) le 15 mai 2013. Le Centre d'excellence offre dix (10) cours. Un premier contingent de 16 étudiants a déjà été inscrit et le programme sera financé par les États membres. Il importe d'envisager de rehausser le niveau des effectifs en détachant des officiers au Centre. Il importe également de conduire une évaluation de la viabilité de son mode de financement.

3.4 PROGRAMMES SPÉCIAUX REVÊTANT UNE DIMENSION RÉGIONALE

AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RESSOURCES NATURELLES

82. La contribution de l'agriculture représente entre 4% et 27% du PIB et environ 13% de la totalité des recettes d'exportation dans la Région. En dépit de son importance dans l'économie régionale et dans la sécurité alimentaire, le secteur de l'agriculture et des ressources naturelles continue de faire face à un certain nombre de défis, au nombre desquels on trouve la pénurie alimentaire, la production insuffisante et la baisse des rendements agricoles, la dégradation des sols et l'utilisation peu durable de certaines des ressources naturelles de la Région. Dans les efforts qu'il déploie en vue de relever ces

défis, le Secrétariat est guidé par le RISDP révisé 2015 - 2020 et par la Politique agricole régionale.

3.4.1.1 POLITIQUE AGRICOLE RÉGIONALE

83. La politique agricole régionale (PAR), qui définit des objectifs communs et des mesures communes à prendre pour guider, promouvoir et soutenir les actions à entreprendre aux niveaux régional et national dans le secteur agricole, a été entérinée par le Conseil en août 2014 à Victoria Falls (Zimbabwe). Le Plan régional d'investissement agricole (PRIA) pour la période 2017-2022 a été élaboré et approuvé par les ministres en charge de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire en juillet 2016 à Ezulwini (Swaziland) et il a été entériné par le Conseil en mars 2017, également à Ezulwini (Swaziland). Il définit les premiers programmes quinquennaux prioritaires à mettre en œuvre, comme suit :

- (i) Accroître la production, la productivité et la compétitivité agricoles ;
- (ii) Accroître l'accès aux marchés et le commerce des produits agricoles ;
- (iii) Accroître l'investissement et l'accès aux financements pour l'agriculture ;
- (iv) Réduire la vulnérabilité sociale et économique dans la Région ;
- (v) Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Région.

84. Le plan opérationnel annuel 2017/18 et le budget de la Direction FANR intègrent les interventions prioritaires identifiées dans le PRIA 2017-2022. Le Secrétariat a également mobilisé environ 9 millions d'Euros dans le cadre du 11^{ème} cycle du Fonds européen de développement (FED11) pour la prise en charge de l'opérationnalisation des interventions prioritaires par le biais d'un projet intitulé « Soutien à l'opérationnalisation de la Politique agricole régionale (PAR) de la SADC. » Le projet, à mettre en œuvre sur une période de 36 mois, vise à :

- (i) améliorer l'accès à l'information sur la production, la productivité et la compétitivité agricoles afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes ;
- (ii) améliorer l'accès aux marchés grâce à la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes et des animaux au niveau régional ;
- (iii) soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

85. Par ailleurs, la Région travaille à la création d'un Fonds de développement agricole (FDA) en tant que mécanisme spécial placé sous tutelle du Fonds de développement régional (FDR), conformément à l'article 8 de l'Accord et de l'opérationnalisation du FDR de la SADC, afin de faciliter la mise en œuvre des plans régionaux d'investissement agricole de la PAR.

3.4.1.2 SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

86. Le Programme régional d'alerte précoce et d'évaluation de la vulnérabilité a continué de collecter, analyser et diffuser des données et des informations sur la situation relative à la sécurité alimentaire dans la Région. L'information vise à faciliter la préparation et l'a rapide

adoption de mesures destinées à prévenir ou réduire l'impact des effets néfastes de l'insécurité alimentaire. Les données et les informations recueillies ont également alimenté l'élaboration et le suivi de l'appel humanitaire régional de la SADC, qui a été lancé en juillet 2016, à la suite des dégâts provoqués par le phénomène El-Niño en 2015/16.

Vue d'ensemble des performances de la saison pluviométrique 2016/2017

87. La saison des pluies 2016/17 a été caractérisée par un début tardif. En effet, elle n'a démarré qu'en octobre et novembre 2016, avant de s'améliorer sensiblement en décembre 2016 et d'atteindre des niveaux bien supérieurs à la normale jusqu'en mars 2017. Les pluies moyennes mentionnées ci-dessus sont tombées dans les parties centrale et méridionale de la Région, avec plus de 150% des précipitations normales enregistrées dans de nombreuses parties de la Région au cours de la période allant de décembre à mars.

88. Par ailleurs, les pluies abondantes ont entraîné de bonnes conditions d'humidité du sol favorables au bon développement des cultures, une annonce de bonnes perspectives de récoltes améliorées dans la Région. Dans certaines parties de la Région comme Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, les parties centrales de la Tanzanie et du Zimbabwe, les fortes précipitations ont entraîné des inondations. Cela a entraîné un risque accru de flambées de maladies d'origine hydrique, de dommages causés aux cultures et aux propriétés et de perte de vies humaines et animales. De cas de stagnation d'eau et de perte d'éléments nutritifs par l'effet de lessivage ont également été enregistrés.

89. Contrairement aux pluies abondantes enregistrées dans les zones se trouvant au centre et au sud de la Région, les parties ouest et Nord-Est de la Région ont reçu des pluies bien inférieures à la moyenne. Les Zones touchées comprennent des parties situées à l'ouest de l'Angola et de la Namibie, au Nord du Mozambique, au Nord et à l'Est de Madagascar, à l'ouest de l'Afrique du Sud et au centre de la Tanzanie. La faible pluviosité enregistrée, associée à des températures élevées dans ces zones, a eu une incidence négative sur la croissance des cultures et risque de réduire le volume de récoltes dans les zones touchées.

Performances de l'agriculture et sécurité alimentaire

90. D'une manière générale, les projections indiquent que la situation de la sécurité alimentaire au cours de la saison culturale 2017/18 s'améliorera de manière significative dans l'ensemble de la Région, à la faveur d'une meilleure pluviosité enregistrée au cours de la saison culturale 2016/2017, sauf dans les régions situées à l'Ouest et au Nord-Est, qui ont enregistré une pluviosité très inférieure à la normale.

Production céréalière

91. En matière de sécurité alimentaire, la situation actuelle de la Région indique une production globale de céréales (maïs, blé, sorgho, mil et riz) de 43,74 millions de tonnes contre les récoltes de la saison de 30,52 millions de tonnes (voir tableau 2) des onze États membres qui ont soumis des données sur la production des deux dernières saisons. Cela représente une hausse de 43,3% par rapport aux récoltes précédentes, qui ont été affectées par la sécheresse sévère qui a été observée dans la majeure partie de la Région.

Tableau 2 : Évolution de la production céréalière - 2010/11 à 2016/17

Pays	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2016/17	2016/17
								vs	vs
								2015/16	Moy 5 ans
Angola	1 367,4	505,8	1 672,2	1 820,3	2 016,6	2 374,2	2 820,6	19%	68%
Botswana	61,8	52,6	33,8	260,0	90,3	54,0	94,4	75%	-4%
RDC	2 537,1	2 602,1	2 583,2	2 797,3	3 127,3	3 257,8			
Lesotho	103,2	58,2	120,1	103,5	89,0	26,7	238,4	791%	200%
Madagascar	4 729,5	4 998,6	3 989,9	1,4	4 051,7	4 530,4			
Malawi	3 895,2	3 623,9	3 639,9	3 978,1	3 001,7	2 531,7	3 709,7	47%	11%
Maurice	219,1	99,0	123,7	126,1	124,1				
Mozambique	2 934,6	3 715,0	2 371,2	2 509,8	2 845,0	2 388,8	2 754,7	15%	0%
Namibie	127,6	168,5	81,5	131,9	67,8	80,0	139,9		
Seychelles									
Afrique du Sud	13 084,3	14 764,6	14 502,9	16 940,0	12 206,3	9 323,5	18 157,6	95%	34%
Swaziland	88,5	76,1	81,9	118,9	93,7	33,9	107,4	217%	33%
Tanzanie	7 033,5	7 436,0	7 806,6	9 828,5	8 919,0	10 139,1	9 388,8	-7%	6%
Zambie	3 367,2	3 195,4	2 890,0	3 643,9	2 898,1	2 943,8	3 888,6	32%	25%
Zimbabwe	1 648,4	1 129,8	943,6	1 718,6	868,0	637,8	2 443,1	283%	131%
SADC	41 197,4	42 425,5	40 840,5	43 978,4	40 398,5	38 321,7	*43 743,2	14%	6%

Note : * Ce chiffre n'inclut pas la RDC, les Seychelles et Madagascar. Les chiffres de la Tanzanie sont provisoires

Source : Comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité

92. L'analyse de l'offre et de la demande sur la base des données des 11 États membres (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) qui ont soumis leurs bilans alimentaires montre que la Région a enregistré un excédent global de céréales de 5,8 millions de TM contre un déficit de 6,4 millions de TM de l'année précédente (2016/17) (voir tableau 3). Néanmoins, lorsqu'on les considère au cas par cas, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland enregistrent un déficit global en céréales, ce qui les amènera à en importer pour couvrir les déficits. Les déficits céréaliers combinés de 2,5 millions de TM de ces États membres seront facilement couverts par les excédents de la Région.

Tableau 3 : Offre et demande régionales de céréales : 2017/18 (000 TM)

Note : Les données de la Tanzanie sont provisoires, donc susceptibles de changement

	Année de commercialisation 2017/18			2016/17	Production (année de récolte)		
	Qté requise* (en milliers de tonnes)	Qtés disponibles ** (en milliers de tonnes)	Déficit (-)/Excédent (en milliers de tonnes)	Déficit/Excédent	2016 (en milliers de tonnes)	2017 (en milliers de tonnes)	Variation en 2017 par rapport à 2016 (%)
Angola	4 775	2 985	(1 790)	(1 514)	2 374	2 821	18,8%
Botswana	602	113	(489)	(413)	54	94	74,9%
RD Congo							%
Lesotho	350	291	(59)	(293)	27	238	782,8%
Madagascar							%
Malawi	3 371	3 602	231	(1 184)	2 532	3 710	46,5%
Maurice							%
Mozambique	2 102	2 755	653	(912)	2 389	2 754	15,3%
Namibie	348	181	(167)	(215)	80	140	74,9%
Seychelles							-
Afrique du Sud	17 538	21 425	3 886	(281)	9 323	18 157	94,8%
Swaziland	187	107	(80)	(197)	33	107	214,7%
Tanzanie	8 456	9 389	933	1 189	10 139	9 389	-7,4%
Zambie	2 137	3 889	1 751	556	2 943	3 888	32,1%
Zimbabwe	1 547	2 444	897	(2 115)	637	2 443	282,9%
SADC	41 414	47 180	5 766	(6 422)	30 533	43 741	43,3%

Source : États membres de la SADC (données non encore disponibles pour la RD Congo et Madagascar ; Maurice et les Seychelles affichent une faible production céréalière)

Production de tubercules

93. La production de racines et tubercules (manioc, patate douce et pomme de terre), qui avait connu une légère hausse entre les saisons agricoles 2014/15 et 2015/16, a également augmenté dans la saison de production actuelle 2016/17, avec 5% pour le manioc, 37% pour les patates douces et 14% pour les pommes de terre. Cette hausse de production augmentera l'offre et la disponibilité d'aliments dans la Région pour la campagne de commercialisation 2017/18.
94. Les prévisions de pluies saisonnières de la saison culturale 2017/18 seront publiées en août 2017 lors du Forum régional des prévisions climatiques d'Afrique australe (SARCOF) organisé par le Centre des services climatiques de la SADC (CSC). La prévision du SARCOF est une prévision complète dès lors qu'elle intègre l'influence de divers facteurs affectant le climat en Afrique australe, dont le phénomène d'oscillation australe *El Niño* (ENSO). Le phénomène ENSO est un phénomène climatique mondial qui se trouve à tout moment dans l'un des trois états suivants : (1) Situation *El Niño* ; (2) situation neutre ou (3) situation *La Niña*. L'Afrique australe a été fustigée par des sécheresses sévères entraînées par le phénomène *El Niño* au cours des saisons 2014/15 et 2015/16, tandis que la saison 2016/17 a été affectée par *La Niña*, qui est maintenant terminée, l'état ENSO étant passé à une phase neutre.
95. Actuellement, la majorité des modèles de prévision des centres climatiques internationaux prédisent que la situation *El Niño* pourra réapparaître vers juillet 2017, devant persister pendant le reste de l'année. Bien que ces prévisions soient très précoces et donc

susceptibles de changement au cours des prochains mois, la Région est invitée à utiliser prudemment l'excédent attendu et à préparer des plans d'urgence au cas où les prévisions d'*El-Niño* se matérialiseraient.

Pêche et aquaculture

96. Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la région de la SADC emploient 3,4 millions de personnes, soit 1,3% de la population de la SADC. Ils représentent environ 3,54% du produit intérieur brut (PIB) de la Région et 8,99% du PIB agricole de la Région (voir tableau 4). Plus de 95% de cette production proviennent d'un sous-secteur de la pêche de capture diversifié mais actuellement stagnant, qui produit 2,4 millions de tonnes, tandis qu'un pourcentage faible mais croissant provient de l'émergent sous-secteur de l'aquaculture, qui produit 69 851 tonnes métriques (FAO FishStat, 2016).

Tableau 4 : Valeur du secteur de la pêche dans la région de la SADC

États membres	N° total d'employés (pêche)	N° total d'employés (aquaculture)	Pêche, PIB (%)	Pêche PIB (%)	Production totale de poisson en 2015 (tonnes)	Production aquacole en 2015 (tonnes)
Angola	452 603	823	1,7	4,25	275 450	450
Botswana	581	0	0,002	0,16	234	
RDC	376 275	2 035	5,53	6,31	238 970	2, 869
Lesotho	112	602	0,018	0,14	345	900
Madagascar	166 013	12 210	2,76	8,47	125 100	13, 352
Malawi	173 328	8 334	3,83	5,87	115 953	4, 748
Maurice	6 838	346	0,19	3,76	8 353	500
Mozambique	374 027	922	3,03	10,0	222 822	1 200
Namibie	386 973	1 132	6,5	52,42	414 359	740
Seychelles	6 249	0	17,73	20,68	87 408	
Afrique du Sud	499 749	7 168	0,25	6,73	416 520	4 314
Swaziland	174	441	0,013	0,094	110	100
Tanzanie	510 876	44 641	4,86	9,69	371 977	10 317
Zambie	142 204	6 490	3,2	3,51	79, 894	20 271
Zimbabwe	26 101	4 685	0,56	2,73	18 102	10 090

Source : *FAO FishStat 2016*

Point sur l'appel humanitaire régionale lancé par SADC

97. Depuis le lancement de l'appel humanitaire régional par le Président de la SADC en juillet 2016, et selon les informations reçues au Secrétariat, les États membres et la communauté internationale ont contribué environ 1,034 milliards d'USD (États membres : 222 millions d'USD et communauté internationale : 812 millions d'USD), soit 35% du montant requis de 2,9 milliards d'USD. Dans l'intervalle, l'équipe de logistique et de coordination de la SADC pour les questions relatives au phénomène *El-Niño*, qui comprenait des membres du personnel du Secrétariat de la SADC et des organismes des Nations unies chargée de coordonner la réponse à l'appel, a mis fin à ses activités le 31 mars 2017. L'équipe a entre autres élaboré un plan de transport pour la coordination d'une cargaison de secours humanitaire estimée à 9,3 millions de tonnes métriques de céréales et autres produits non alimentaires provenant des ports maritimes à travers différents corridors de la Région.

98. Le Secrétariat de la SADC, avec le soutien financier du Comité permanent inter-organisations (RIASCO) pour l'Afrique australe, a entamé une évaluation régionale du processus et de la réponse à l'appel humanitaire. Cet exercice avait pour objectif d'évaluer l'efficacité de la réponse des États membres, du Secrétariat de la SADC, des agences des Nations Unies et d'autres intervenants face à la catastrophe provoquée par le phénomène l'EL Niño au cours de la saison 2015/16. Par ailleurs, on attend de l'évaluation qu'elle permette de documenter les leçons apprises en vue des réponses à apporter aux catastrophes similaires à l'avenir.

3.4.1.3 STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

99. La situation nutritionnelle est le résultat d'une interaction complexe entre la consommation d'aliments et la situation globale des pratiques sanitaires et de prise en charge. L'évaluation de la nutrition dans la région de la SADC au cours de la période sous revue a révélé qu'environ 513 000 enfants avaient besoin d'un traitement de sauvetage pour malnutrition aiguë sévère et 778 000 pour malnutrition aiguë modérée. Ces questions sont traitées dans l'Appel. Le Secrétariat continue de surveiller la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Région à travers les systèmes régionaux et nationaux d'alerte précoce et les programmes d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité.

3.4.1.4 APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS AGRICOLES

100. Le Secrétariat a continué à opérationnaliser le Système harmonisé de réglementation semencière (HSRS) Onze (11) États membres sont actuellement signataires du Protocole d'accord sur la mise en œuvre du Système harmonisé de réglementation semencière dans la Région, qui est entré en vigueur en juillet 2014.

101. Depuis le lancement du système d'homologation des variétés de semences sur le web en novembre 2014, 25 variétés ont été homologuées et enregistrées au niveau régional. Le Protocole sur les droits des obtenteurs de variétés végétales, dont on attend qu'il promeuve des investissements dans l'industrie des semences et qu'il améliore l'accès à des semences de qualité et à des variétés élite dans la Région, a été approuvé par les ministres de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire et soumis aux ministres de la Justice pour homologation en juillet 2017.

102. La Charte portant création du Centre semencier de la SADC, qui est également un document institutionnel destiné à améliorer la coordination et la mise en œuvre du Système harmonisé de réglementation semencière, attend d'être soumise aux ministres de la Justice pour homologation après avoir été approuvée par les ministres en juillet 2016.

103. Le Secrétariat continue de travailler avec les États membres, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre du système et il a organisé une série d'ateliers de formation et de sensibilisation sur les composantes du Système harmonisé de réglementation semencière de la SADC.

3.4.1.5 SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES RAVAGEURS ET MALADIES TRANSFRONTALIÈRES DES ANIMAUX ET DES PLANTES

104. Les ravageurs et maladies des plantes transfrontaliers demeurent une importante menace pour la sécurité alimentaire et pour la commercialisation des aliments au niveau régional. Parmi les ravageurs et maladies identifiés comme menaces imminentes, on compte la mouche asiatique des fruits, la *Tuta absoluta*, la maladie de Panama, la maladie *Banana Bunchy Top Virus*, la nécrose létale du maïs et la *Spodoptera frugiperda* (légionnaire d'automne) récemment introduite. Tous les États membres de la SADC ont été formés aux techniques de surveillance et de suivi afin de faciliter la détection précoce et d'améliorer le niveau de préparation, tout en harmonisant les efforts de contrôle. Des réunions techniques ont été organisées pour favoriser l'échange d'informations et d'expériences en tant que mécanisme d'alerte précoce et pour promouvoir l'application rapide des interventions de contrôle.
105. Des ressources ont été mobilisées dans le cadre du 11^{ème} FED pour la prise en charge de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les ravageurs, les maladies des plantes et des animaux ainsi que les maladies transmises par les tiques au niveau régional.

3.4.1.6 GESTION CONJOINTE DES RESSOURCES NATURELLES TRANFRONTALIÈRES (PÊCHES, FORESTERIE, VIE SAUVAGE ET AIRES DE CONSERVATION TRANFRONTALIÈRES)

106. Le Secrétariat a continué à coordonner la mise en œuvre des activités concernant la gestion durable et la conservation de la vie sauvage et des ressources naturelles transfrontalières. Une réunion conjointe des ministres en charge de l'Environnement et des ressources naturelles et de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité (CMO) pour discuter des modalités de mise en œuvre de la Stratégie d'application de la loi et de lutte contre le braconnage de la SADC (2016-2021) s'est tenue en février 2017 au Swaziland. Les principales recommandations de la réunion ont été présentées au Conseil en mars 2017, et il y a une série de décisions qui ont été prises, visant entre autres à faciliter la collaboration des secteurs de la conservation et de la sécurité afin de relever les défis liés au crime et au trafic des espèces sauvages.
107. Diverses activités ont été organisées lors de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, COP17) en collaboration avec les États membres afin de mettre en valeur le Programme des aires de conservation transfrontalières (ACTF) en ce qui concerne la conservation, le développement économique et l'intégration régionale. Les activités en question sont les suivantes :
- (i) Un stand d'exposition des ACTF de la SADC ;
 - (ii) Quatre événements thématiques parallèles, à savoir : Conservation des espèces dans les ACTF de la SADC ; Implication communautaire et potentiel économique des ACTF ; Application de la loi dans les zones transfrontalières de la région de la SADC et gouvernance des ACTF de la SADC. Les événements parallèles ont été bien suivis et le stand a été une attraction permanente pendant l'exposition de la COP, où divers articles et documents sur les ACTF de la SADC ont été exhibés et distribués.
108. Dans le cadre du réseau ACTF, un forum des acteurs des ACTF a été organisé pour favoriser le partage des apprentissages, la gestion du savoir, la collaboration et

l'innovation. Quatre communautés de pratique (COP) ont été mises en place, comprenant notamment le renforcement des capacités, le tourisme, le suivi et la gestion des données. Les COP permettent aux professionnels de discuter de questions clés et de mettre en œuvre le programme au nom des États membres. Le portail *Web* intégré de la SADC TFCA a été créé et lancé officiellement en septembre 2016, ayant pour finalité de faciliter l'apprentissage, le partage de l'information et la gestion des connaissances.

109. Trois groupes de travail d'experts (GTE) thématiques ont été mis sur pied en septembre 2016 dans le cadre du projet SADC/JICA, afin d'orienter la mise en œuvre des activités du projet. Les GTE se répartissent selon les thématiques telles que le système d'information forestière, la gestion intégrée des incendies de forêt et la gestion participative des forêts.
110. En ce qui concerne la création du **Centre de coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches de la SADC (MCS)**, un modèle financier comportant des mesures d'atténuation des risques est en cours de finalisation. Par ailleurs, les ministres en charge de la Pêche et de l'aquaculture ont adopté le **projet de Charte** portant création du Centre au Mozambique et l'ont recommandé aux ministres de la Justice pour vérification juridique.
111. La **Stratégie régionale pour la santé des animaux aquatiques de la SADC (2016-2026)** a été approuvée par les ministres de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire en novembre 2016, alors que la **Stratégie et le Plan d'action régionaux de l'aquaculture de la SADC (2016-2026)** ont été approuvés par les ministres en charge de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire et de la Pêche et de l'aquaculture en mai 2017. Plusieurs ateliers de formation et de consultation ont été organisés pour faciliter la mise en œuvre des deux stratégies.

3.4.1.7 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

112. Le Secrétariat a continué à coordonner et à faciliter la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement par les États Membres. Au cours de la période sous revue, un soutien a été fourni dans le cadre de l'élaboration de la position commune régionale de la SADC en vue de la 17^{ème} Conférence des parties pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES COP17). La position commune a été adoptée par les ministres en charge de l'Environnement et des ressources naturelles et elle a été utilisée par les États membres au cours de la COP17 qui s'est tenue du 24 septembre au 5 octobre 2016 à Johannesburg (Afrique du Sud). Elle a favorisé une approche coordonnée et unifiée des États membres lorsqu'ils se sont penchés sur l'agenda de la COP17.

3.4.1.8 CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

113. Le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC (SPGRC), dont le siège se trouve à Lusaka (Zambie), a continué de conserver et de garantir la durabilité des ressources génétiques végétales et animales afin d'améliorer la production agricole et de maintenir la diversité des espèces pour les générations présentes et futures. Le SPGRC travaille en collaboration avec un réseau de centres nationaux des ressources phylogénétiques

établis dans la plupart des États membres de la SADC. Le SPGRC a entre autres entrepris les actions suivantes :

- (i) Déclenchement et soutien d'efforts visant à la mise en place des Centres nationaux des ressources phytogénétiques (NPGRC) dans les États membres où, pour une raison ou une autre, ils n'avaient pas encore été établis. Cela a impliqué des visites et des consultations techniques en RDC et à Madagascar où, dans les deux cas, l'emplacement et les cadres de référence pour leur mise en place ont été convenus avec les autorités nationales ;
- (ii) Missions de soutien technique au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, en Namibie pour, entre autres, installer le système de documentation sur le Web récemment mis au point, donner des conseils sur les normes internationales régissant les banques de gènes et renforcer la gestion de la diversité des cultures dans les champs agricoles en vue d'une production durable et d'un soutien solide aux moyens de subsistance en milieu rural ;
- (iii) Des graines (échantillons) ont été reçues de Maurice et d'Afrique du Sud en tant que doubles nationaux au centre régional en vue d'une conservation à long terme. Les permis d'importation ont été préparés et transmis au Botswana pour faciliter l'expédition des échantillons au SPGRC. Les matériaux à faible viabilité ont été plantés au *SPGRC Farm* pour en prolonger la longévité. Entretemps, 351 échantillons de graines de riz ont été multipliés pour le compte du SPGRC au Malawi, où le sol et les conditions météorologiques sont favorables ;
- (iv) En collaboration avec les NPGRC, des ateliers de formation des agriculteurs se sont tenus au Botswana, au Lesotho, au Malawi, en Namibie, en Tanzanie, au Swaziland et en Afrique du Sud. Des foires de semences ont eu lieu au Malawi et au Zimbabwe.

3.4.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

3.4.2.1 ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

114. Afin de s'attaquer aux obstacles sociétaux et autres qui entravent l'offre d'une éducation et d'une formation de qualité, pertinente et durable et qui continuent d'inhiber les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie du plus grand groupe de population de la Région (enfants et jeunes), un certain nombre de résultats ont été réalisés, lesquels comprennent ceux exposés ci-dessous.

Projet de cadre stratégique régional pour les enseignants et pour la formation des enseignants

115. L'élaboration du cadre stratégique global pour les enseignants est en cours. Un projet de rapport d'une étude régionale sur l'état actuel de l'élaboration des normes et compétences professionnelles dans la Région pour cartographier les domaines de travail des enseignants dans le Cadre stratégique de l'enseignant validé en octobre 2016 a confirmé que de nombreux États membres élaborent actuellement les normes et les compétences de l'enseignant. Il a été convenu que l'élaboration du Cadre régional pour les normes et les compétences des enseignants serait le point de départ de la Politique générale sur les enseignants régionaux. Une équipe spéciale chargée d'élaborer le projet de cadre régional pour les normes et les compétences des enseignants a été approuvée par une réunion conjointe des ministres de l'Éducation et de la formation et de la Science, de la technologie et de l'innovation, tenue en juin 2017.

Cadre des certifications de la SADC

116. Le cadre des certifications de la SADC (SADC-QF) approuvé par les ministres de l'Éducation pour servir de mécanisme régional de comparabilité et de reconnaissance des certifications et des compétences complètes, du transfert de crédits, de la création de normes régionales et de l'assurance qualité a été lancé par la même réunion conjointe des ministres de l'Éducation et de la formation et de la Science et de la technologie tenue en juin 2017. Le SADC-QF est un cadre de référence comportant dix descripteurs de niveau et des lignes directrices pour l'assurance de la qualité. Un plan d'action de deux ans destiné à accélérer une mise en œuvre du SADC-QF 2016-2018 axée sur le plaidoyer et la vulgarisation du SADC-QF aux niveaux régional et national, à faire l'alignement des Cadres nationaux des certifications (NQF) sur le système des certifications du SADC-QF, l'alignement des systèmes nationaux d'assurance qualité sur les Lignes directrices régionales pour l'assurance qualité, l'établissement d'un réseau régional de vérification et la création et le renforcement du mécanisme institutionnel pour la mise en œuvre du SADC-QF a été élaboré et il est actuellement en cours de mise en œuvre.

117. Une stratégie de communication intégrant la création de plateformes des médias sociaux tels que les comptes Twitter et Facebook du SADC-QF a été mise au point afin de populariser le SADC-QF sensibiliser toutes les parties prenantes de la Région à l'importance de cet outil. En outre, huit États membres de la SADC (Botswana, Maurice, Seychelles, Afrique du Sud, Zambie, Namibie, Lesotho et Swaziland) ont commencé à piloter l'alignement des NQF et des systèmes de certification sur le SADC-QF. Un réseau de vérification des certifications de la SADC composé de partenaires qui vérifient les certifications nationales et étrangères dans tous les États membres a été créé et il a commencé à partager des informations. Cela contribuera aux statistiques de mobilité de la SADC et à la résolution de la question des équivalences valables des certifications du niveau d'études/diplôme.

Intégration de la prise en charge et du soutien pédagogique dans l'éducation et la formation

118. La phase 2 du programme de prise en charge et soutien pédagogique (CSTL) a continué d'être mis en œuvre par sept États membres (RDC, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) qui sont des bénéficiaires directs du projet. Ces États membres ont élaboré des modèles nationaux personnalisés qui fournissent des objectifs nationaux et des normes de pratique pour la mise en œuvre du programme CSTL en tant que programme national. Ces modèles nationaux couvrent la prestation de services de base et complémentaires tels que le leadership et les structures, le soutien

matériel, les infrastructures, la sécurité et la protection, le soutien psychosocial, la nutrition alimentaire, la promotion de la santé, le VIH, les compétences de la vie courante, le genre, l'eau et l'assainissement. En outre, le renforcement continu des capacités des enseignants par le biais de programmes de formation en exercice et des intervenants clés sur les questions de santé reproductive sexuelle, le nouveau programme d'éducation à la vie professionnelle ainsi que la sécurité et la protection est en cours dans les États membres. Un programme de formation initiale des enseignants qui intègre le programme CSTL en tant que composante essentielle de la formation est actuellement mis à l'essai en Afrique du Sud, en Zambie et au Swaziland.

Révision du Cadre stratégique et du programme d'action de l'enseignement et formation techniques et professionnels de la SADC

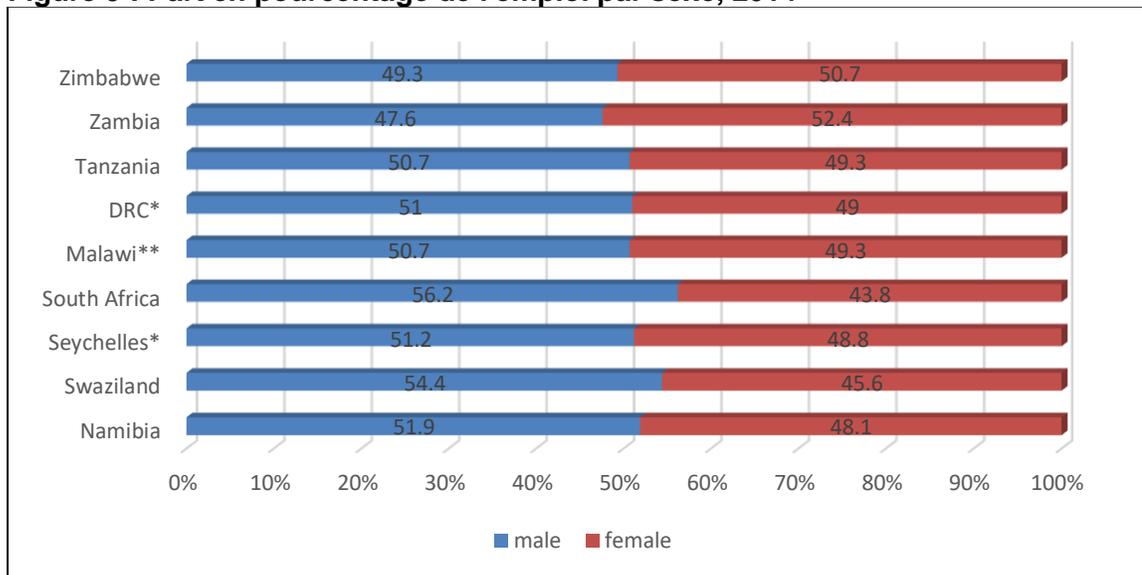
119. Une évaluation du Cadre stratégique et du programme d'enseignement et formation techniques et professionnels de la SADC 2012-2016 a été entreprise, ayant pour finalité d'éclairer la révision de la Stratégie, qui tiendra compte des engagements régionaux, continentaux et internationaux récemment approuvés qui requièrent des interventions d'EFTP. Un projet de rapport d'évaluation de la Stratégie contenant les réformes stratégiques actuelles et le programme d'EFTP a été produit mais il n'a pas encore été validé. Il souligne les progrès significatifs accomplis dans le renforcement de la pertinence de l'EFTP au regard des besoins des particuliers et de l'industrie. Par ailleurs, les membres entreprennent les réformes stratégiques actuelles et le programme d'EFTP et s'attachent également à populariser le développement des compétences chez les jeunes à travers un concours de compétences des jeunes ou la commémoration de la journée consacrée aux compétences des jeunes, conformément à la décision prise par le Conseil d'août 2016. Par exemple, la Namibie a réalisé son premier concours national de compétences en septembre 2016. Le Botswana a commémoré sa Journée des compétences des jeunes le 31 juillet 2017.

3.4.2.2 EMPLOI ET TRAVAIL

Profil du marché du travail de la SADC Rapport de la SADC sur l'emploi

120. Un rapport consolidé de la SADC sur l'emploi a été produit sur la base de dix rapports nationaux des États membres de la SADC sur l'emploi (RDC, Madagascar, Malawi, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) en utilisant les indicateurs minimaux du marché du travail. Le rapport compare les indicateurs du marché du travail parmi les États membres de la SADC sélectionnés en prenant 2014 comme année de référence. Il couvre les aspects relatifs aux caractéristiques démographiques, à l'emploi et au chômage, à la main-d'œuvre, à l'emploi et au chômage des jeunes, aux conditions et à la qualité de l'emploi, à la protection sociale, au dialogue social, à la migration des travailleurs et à l'inadéquation des compétences. L'une des caractéristiques démographiques des États membres de la SADC est que la population est principalement composée de jeunes, dont plus de 50% sont âgés de 15 à 34 ans, la proportion des femmes étant plus élevée que celle des hommes. Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans la plupart des États membres, comme le montre la figure 9.

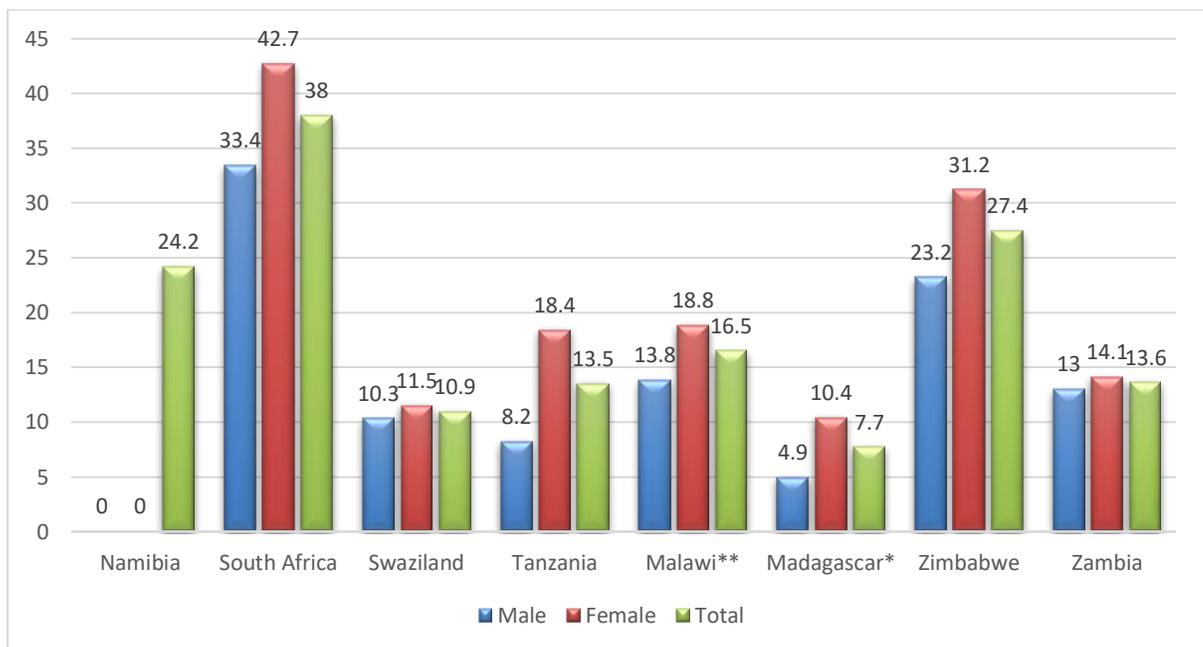
Figure 9 : Part en pourcentage de l'emploi par sexe, 2014



Source : Rapports par pays ; les signes * et ** désignent les données pour 2012 et 2013, respectivement

121. Le chômage des jeunes est préoccupant dans la plupart des États membres de la SADC. Le chômage des jeunes, en particulier chez les individus âgés de 15 à 24 ans est le plus élevé parmi tous les groupes d'âge dans tous les États membres de la SADC. La tendance commune dans les États membres de la SADC déclarés est que, dans la catégorie des jeunes chômeurs ou non éduqués, il y a plus de femmes que d'hommes, comme le montre la figure 10.

Figure 10 : Pourcentage de jeunes n'ayant pas d'emploi, d'éducation ou de formation par sexe, 2014



Source : Rapports par pays

122. La concentration de l'emploi des jeunes par secteur professionnel industrie varie selon les pays. De nombreux jeunes de la région de la SADC travaillent dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et des services.

État actuel de la ratification du Protocole sur l'emploi et le travail

123. Le Protocole sur l'emploi et le travail, approuvé et signé en 2014, est en attente de ratification par les deux tiers des États membres de la SADC avant sa mise en œuvre. À ce jour, neuf États membres ont signé le Protocole et aucun ne l'a ratifié. Un projet de rapport d'évaluation des difficultés rencontrées par les États membres pour la signature et la ratification du Protocole de la SADC sur l'emploi et le travail a été achevé et il est en attente de validation. Les États membres sont tenus d'élaborer une feuille de route pour la ratification du Protocole, une fois que le rapport aura été validé.

3.4.2.3 SANTÉ ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES

124. La situation sanitaire de la Région continue d'être marquée par l'augmentation de la mortalité associée à un lourd fardeau de maladies transmissibles (VIH/Sida, tuberculose et paludisme), à l'augmentation de l'incidence des maladies non transmissibles, dont les principales sont les cancers, les maladies cardio-vasculaires, le diabète sucré et les maladies respiratoires chroniques ainsi qu'à l'émergence et la réémergence de maladies telles que la lèpre, l'anthrax, l'Ébola, la fièvre jaune, le choléra et d'autres maladies tropicales négligées.

125. Les principales réalisations du programme Santé et produits pharmaceutiques sont les suivantes :

- (i) Le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC en rapport avec le développement social et humain a été élaboré et approuvé et, à ce titre, l'UNICEF a détaché un expert technique auprès du Secrétariat chargé d'accélérer l'opérationnalisation de la Stratégie ;
- (ii) Le document technique commun pour l'enregistrement des médicaments a été adopté pour la Région et l'Initiative Zazibona pour l'évaluation collaborative des dossiers d'enregistrement des médicaments utilise les lignes directrices mises à jour pour l'enregistrement des médicaments ;
- (iii) Conformément à une décision prise lors d'une réunion conjointe par les ministres en charge de la Santé et du VIH/Sida, une manifestation d'intérêt a été mise au point et elle sera distribuée à tous les États membres désireux d'héberger les services d'approvisionnement en commun de la SADC qui géreront le partage d'informations et la mise en œuvre de la Stratégie de la SADC sur les achats groupés et les médicaments essentiels ;
- (iv) La mise au point de la Stratégie régionale pour la fabrication des médicaments essentiels et de produits de santé dans la SADC (2016-2020) a été facilitée grâce à l'appui technique et financier du Projet de

lutte contre les maladies transmissibles de la BAD et du centre *Health Research for Action* ;

- (v) La commémoration de la Journée de lutte contre le paludisme de la SADC 2016 a eu lieu à la frontière entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland, sous le thème : « *Une étroite collaboration transfrontalière est la clé pour l'élimination du paludisme* », le slogan étant : « *La SADC s'unit pour éliminer le paludisme* » ;
- (vi) Presque tous les États membres ont soumis des données pour la compilation du rapport régional sur la mise en œuvre des engagements et instruments mondiaux sur le VIH, la tuberculose, le paludisme et la santé sexuelle et reproductive.

3.4.2.4 DÉVELOPPEMENT ET AUTONOMISATION DES ORPHELINS, DES ENFANTS VULNÉRABLES ET DES JEUNES

Des leçons, des expériences et des connaissances et technologies émergentes sur les OEV et le développement et l'autonomisation des jeunes sont partagées aux niveaux régional et international

126. Le projet « Renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de rapport pour les OEV et les jeunes dans région de la SADC », qui est soutenu par le Direction du développement et de la coopération suisse a été officiellement lancé par les hauts fonctionnaires de la SADC en charge de la jeunesse en marge de la réunion des ministres en charge de la Jeunesse à Gaborone (Botswana) en juin 2016. Les États membres ont été sensibilisés au projet et ils se sont engagés à soutenir sa mise en œuvre au niveau national.

127. Des visites ont été effectuées en Namibie et au Zimbabwe pour entreprendre les activités suivantes : consulter les principales parties prenantes nationales sur le Projet et sur le suivi, l'évaluation et les rapports (MER) du Secrétariat de la SADC en général ; établir des exercices de MER spécifiques aux pays des besoins des OEV et des jeunes en matière de renforcement des capacités ; faciliter la planification nationale et la mise en place de mécanismes de coordination multisectoriels pour la mise en œuvre du projet ; identifier les efforts et les opportunités existants ainsi que les ressources disponibles au niveau national sur lesquels le soutien au projet pourrait se baser en vue d'assurer la durabilité. Celles-ci ont abouti aux résultats suivants : les actions de MER spécifiques aux pays des besoins des OEV et des jeunes en matière de renforcement des capacités ont été identifiées ; les plans nationaux et les arrangements de coordination multisectorielle convenus, les contributions nationales et les partenaires au projet sont établis dans ces États membres.

Le Cadre régional pour l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes et plan de mise en œuvre ont été élaborés

128. Le Cadre régional pour l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes et son plan de mise en œuvre ont été élaborés

Un rapport initial d'évaluation situationnelle de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la productivité des jeunes a été produit. Le but de l'évaluation situationnelle est d'avoir une

compréhension pratique et de conceptualiser une autonomisation des jeunes axée sur la relation entre l'innovation, la participation et le leadership des jeunes. Elle cherche par ailleurs à identifier les politiques et programmes existants (y compris les instruments de soutien financier) et les efforts sectoriels fournis pour soutenir le développement de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du leadership dans les secteurs public et privé et au sein de la société civile dans la Région. Elle fournira en outre des informations de base sur l'innovation, la participation, le leadership et l'entrepreneuriat des jeunes, elle recommandera des domaines prioritaires spécifiques pour lesquels des normes seront élaborées en vue de la participation et du leadership des jeunes dans le développement socioéconomique et elle recommandera des domaines prioritaires spécifiques pour la formulation d'un programme de la SADC destiné à aider les jeunes à participer à la mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020 de la SADC et de la Stratégie d'industrialisation et de sa Feuille de route 2015-2063

Le portail régional sur les actions de MER de la base de données/informations sur les jeunes a été mis en place

129. Le projet de cadre de suivi et d'évaluation et les indicateurs détaillés pour le suivi de la participation des jeunes au développement économique ont été élaborés et attendent d'être validés.

3.4.3 PROGRAMMES TRANSVERSAUX

3.4.3.1 RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

130. Le Secrétariat a examiné le travail de l'Observatoire régional de la pauvreté (ORP) afin de le renforcer et de le rendre plus efficace. En outre, une assistance a été fournie aux États membres en matière d'harmonisation des normes, des méthodes et des indicateurs communs de la pauvreté. À l'heure actuelle, l'une des tâches immédiates à réaliser est de formuler une définition commune de la pauvreté de la SADC, qui servira de base à la collecte des données de base pour la composition du Rapport régional de la SADC sur la situation de pauvreté ainsi qu'à la mise au point d'un tableau de bord destiné à surveiller les tendances de la pauvreté dans la Région. L'élaboration du Rapport de la SADC sur la situation de pauvreté requiert une importante quantité de ressources pour couvrir tous les 15 États membres et, pour ce faire, le Secrétariat travaille actuellement à obtenir des ressources financières pour cet important exercice.
131. La nature changeante de la pauvreté a également incité le Secrétariat à entreprendre des réformes et l'exécution de mesures tournées vers la réduction de la pauvreté au niveau national à travers l'adoption de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui a été élaboré par l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain et par la suite adopté par les Nations unies. Les États membres sont encouragés à adopter l'IPM, car il mesure la pauvreté au-delà du seul facteur revenus pour inclure l'expérience de privation vécue les pauvres, comprenant notamment la mauvaise santé, le manque d'éducation, le bas niveau de vie, le manque de revenus, la marginalisation, la mauvaise qualité du travail et la menace de la violence.
132. En tant qu'instrument de référence, l'ORP travaille également à fournir les meilleures pratiques régionales pour compléter les critères de référence des Objectifs de développement durable (ODD) et pour permettre des analyses comparatives des performances des États membres. L'une des tâches immédiates à accomplir est de faire en sorte que les États membres disposent d'une plate-forme leur permettant de se réunir

et d'entreprendre des exercices d'évaluation par les pairs dans leur mise en œuvre des ODD, de partager les meilleures pratiques ainsi que les défis auxquels ils font face et de s'encourager les uns les autres à entreprendre des évaluations nationales sur une base volontaire.

3.4.3.2 LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DU VIH/SIDA

133. Le VIH reste une menace urgente, car un nombre significatif d'adolescents et de jeunes, principalement du sexe féminin, sont infectés à nouveau. Les taux de grossesses précoces et non désirées chez les adolescentes se situent à des niveaux élevés inacceptables dans toute la Région, en grande partie en raison du faible niveau de scolarité, des niveaux de connaissances médiocres concernant la prévention du VIH, des lois, politiques et attitudes qui privent les adolescents et les jeunes d'accéder aux soins de santé sexuelle et reproductive et aux services liés au traitement du VIH et des obstacles liés au genre. Les taux élevés de violence basée sur le genre (VBG) continuent d'être préoccupants.

Prévention du VIH et mobilisation sociale

134. Les États membres ont continué à mettre en œuvre un certain nombre d'activités de prévention du VIH et de mobilisation sociale. En utilisant les estimations et les projections de l'ONUSIDA de 2016 et prenant comme base les données des États membres, la Région a connu une réduction des nouvelles infections par le VIH de 880 000 en 2010 à 763 000 en 2015, soit une baisse de 13,3%. Le plus important déclin des nouvelles infections par le VIH s'est produit chez les enfants âgés de 0 à 14 ans. Cent vingt mille (120 000) enfants âgés de 0 à 14 ans ont été nouvellement infectés par le VIH en 2010. Ce chiffre a baissé à 43 000 en 2015, soit une chute de 64,2%. La baisse correspondante chez les adultes s'est située à 5,3%. La forte baisse des nouvelles infections par le VIH chez les enfants est largement attribuée au succès des programmes de PTME dans tous les États membres de la SADC.

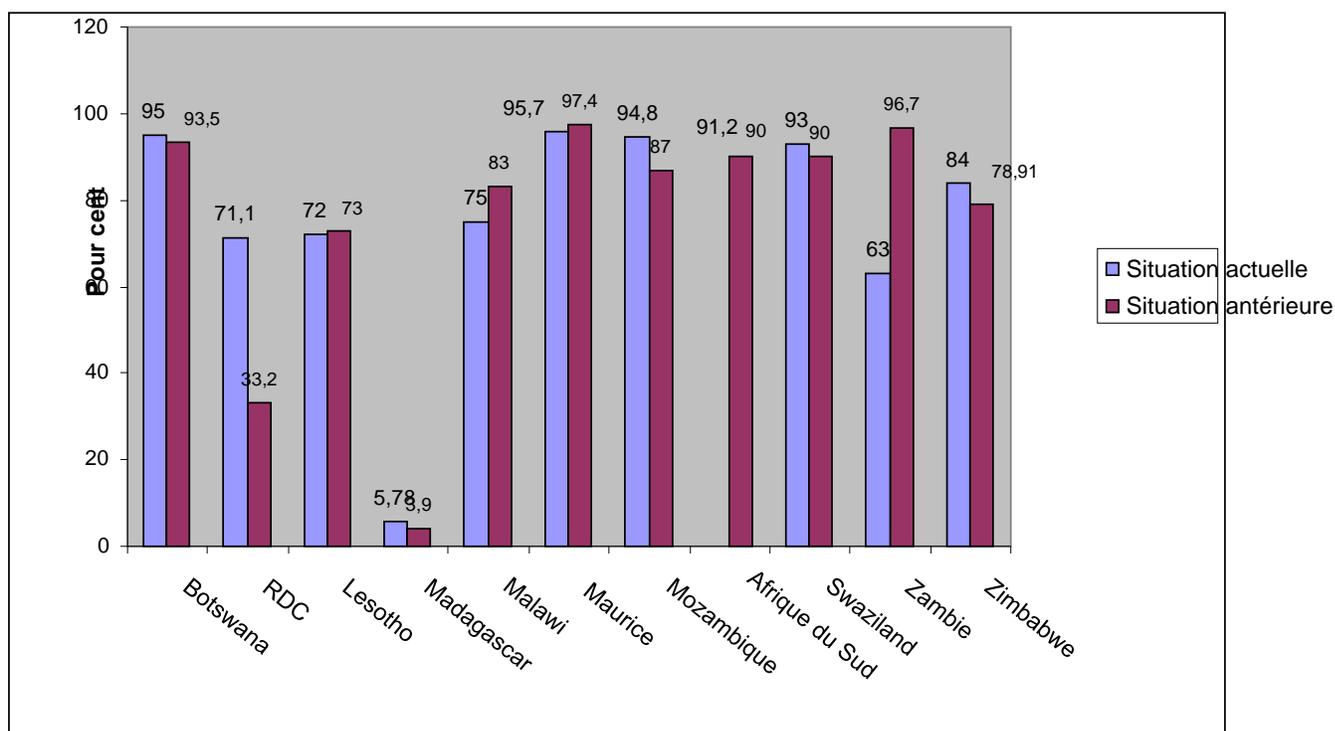
135. Bien qu'un déclin des nouvelles infections par le VIH ait été observé au fil du temps, la région de la SADC continue d'être l'épicentre mondial du VIH/Sida. Il existe une préoccupation quant aux niveaux élevés de nouvelles infections par le VIH chez les adultes, ce qui rend difficile le maintien du traitement et l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. À l'échelle mondiale et aussi dans la région de la SADC, le rythme de réduction des nouvelles infections a diminué à partir de 2010 et, dans certains cas, il y a même eu une hausse des nouvelles infections, suscitant des craintes de rebondissement de l'épidémie. D'importants investissements sont nécessaires dans la prévention si la Région veut vraiment contribuer à l'élimination du SIDA à l'horizon 2030 dans le cadre des Objectifs de développement durable.

136. Les défis majeurs concernant la prévention du VIH sont liés aux faibles investissements dans la prévention, au manque de concentration sur les programmes à fort impact, à l'incapacité de cibler les groupes et les zones géographiques, à la non établissement de priorités, à des services de mauvaise qualité et à la dimension insuffisante des bonnes pratiques. Si les États membres de la SADC tiennent à atteindre les cibles fixées pour 2020 et 2030 en matière de prévention du VIH, des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Prévention de la transmission mère-enfant (PTME)

137. Le programme de PTME est l'un des programmes de lutte contre le VIH/Sida les plus réussis dans tous les États membres de la SADC. Les données des États membres disponibles montrent que la couverture de la PTME (pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu des antirétroviraux pour réduire le risque de transmission de la mère à l'enfant) est élevée, et seul un État membre affiche une couverture inférieure à 60%. Lorsqu'on exclut ce cas d'espèce, la couverture de la PTME atteint des taux variant de 63% à 95% (voir figure 11).

Figure 11 : Pourcentage de femmes enceintes vivant avec le VIH ayant reçu des antirétroviraux en vue de la prévention de la transmission verticale, 2015



Source : Rapports épidémiologiques sur le VIH de la SADC
Traitement du SIDA

138. Des programmes de traitement du SIDA sont actuellement mis en œuvre dans tous les États membres de la SADC. Les estimations et les projections de l'ONUSIDA (2016) ont estimé la couverture de la thérapie antirétrovirale (ART) de la SADC chez les adultes âgés de 15 ans et plus à 22% en 2010 et à 52% en 2015, soit une augmentation de 30 points de pourcentage sur une période de cinq ans.

139. La couverture de l'ART chez les enfants âgés de 0 à 14 ans a été estimée à 25% en 2010 et à 63% en 2015, soit une hausse de 38 points de pourcentage en cinq ans. Ces données montrent que la couverture de l'ART chez les enfants a considérablement augmenté.

140. Les données disponibles montrent que les États membres sont à des niveaux différents en ce qui concerne leurs programmes de traitement du VIH. Les États membres qui ont

estimé les années de vie gagnées grâce à la mise en œuvre des programmes de traitement ont démontré qu'il y avait un retour sur investissement dans ce programme.

Atténuation des impacts

141. Tous les États membres reconnaissent que le VIH/Sida entraîne des conséquences négatives sur la population et rend certains sous-groupes de la population vulnérables. Les groupes qui sont généralement classés comme vulnérables sont les orphelins et les enfants vulnérables (OEV), les jeunes, les personnes atteintes de handicap et les personnes vivant avec le VIH. Les États membres ont conçu et mis en œuvre un certain nombre d'interventions. Les interventions les plus en vue sont les suivantes :

- (i) Octroi de subventions et de bourses pour faciliter l'éducation, en particulier en faveur des OEV ;
- (ii) Réalisation de transferts de liquidités sociales en particulier en faveur des OEV ;
- (iii) Offre d'aliments et d'argent pour répondre aux besoins quotidiens des groupes vulnérables ;
- (iv) Intégration du VIH/Sida afin que ces groupes soient partie intégrante du fonctionnement quotidien de tous les secteurs.

142. Ces activités s'inscrivent dans la mise en œuvre de programmes nationaux en faveur des OEV tels que les plans d'action nationaux pour les OEV. Quelques États membres ont révisé ou sont en train de réviser ou de renforcer leurs politiques et stratégies en faveur des OEV afin de les aligner sur l'ensemble minimum de services (MPS) de la SADC pour les OEV et les jeunes et le Cadre de soutien psychosocial (PSS).

143. Certains secteurs tels que l'éducation et la formation professionnelle ont intégré le MPS et le Cadre PSS de la SADC pour les OEV grâce à l'élaboration d'un cadre stratégique de prise en charge et soutien pédagogique, qui comprend également la coordination et la facilitation d'autres services de base des OEV en dehors du mandat de l'éducation et de la formation professionnelle. La Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC 2015-2025 reconnaît la nécessité d'accorder une attention particulière à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des orphelins et enfants vulnérables.

Initiative transfrontalière de lutte contre le VIH/Sida de la SADC

144. Le Secrétariat met actuellement en œuvre la phase 2 de l'Initiative transfrontalière (CBI) de lutte contre le VIH/Sida de la SADC financée par le Fonds mondial pour un montant de 11 636 435 USD. La phase 2 de la CBI a démarré en avril 2015 et prendra fin le 31 décembre 2017. L'Initiative vise à réduire les infections par le VIH dans la région de la SADC et à atténuer les effets du VIH/Sida sur les conducteurs de camions longue distance (LDTD), les travailleurs du sexe et les communautés touchées autour des zones frontalières en fournissant des services de santé et de lutte contre le VIH basiques à certains postes frontière très fréquentés. Ces services sont fournis dans 32 cliniques de bien-être qui ont été spécifiquement établies à cette fin (voir figure 12). On s'attend à ce que tous les 32 sites de bien-être aient été remis aux États membres d'ici décembre 2017, lorsque le projet prendra fin.

Figure 12 : Exemple de clinique de bien-être de l'Initiative transfrontalière de lutte contre le VIH/Sida de la SADC



145. Les centres de bien-être, mis en place lors de la phase 1 de la CBI (commencée en 2011 et se terminée le 31 mars 2015), ont généré des résultats encourageants à ce jour, comme en témoignent les données ci-dessous :

- (i) Le pourcentage des travailleurs du sexe déclarant avoir utilisé un préservatif avec leur dernier client a augmenté d'environ 18% au cours de la période de 2015/16 ;
- (ii) Le pourcentage des conducteurs de camions longue distance (LDTD) signalant l'utilisation d'un préservatif lors de leurs derniers rapports sexuels a augmenté d'environ 10% au cours de la période de 2015/16 ;
- (iii) 5 468 LDTD ont été couverts par un kit de prévention et par le renforcement des services de conseil dans une approche ciblée, avec des messages spécifiques prônant le changement de comportement des LDTD ; par ailleurs, 97% d'entre eux ont pris part à une séance de dépistage du VIH et connaissent donc leur situation sérologique.

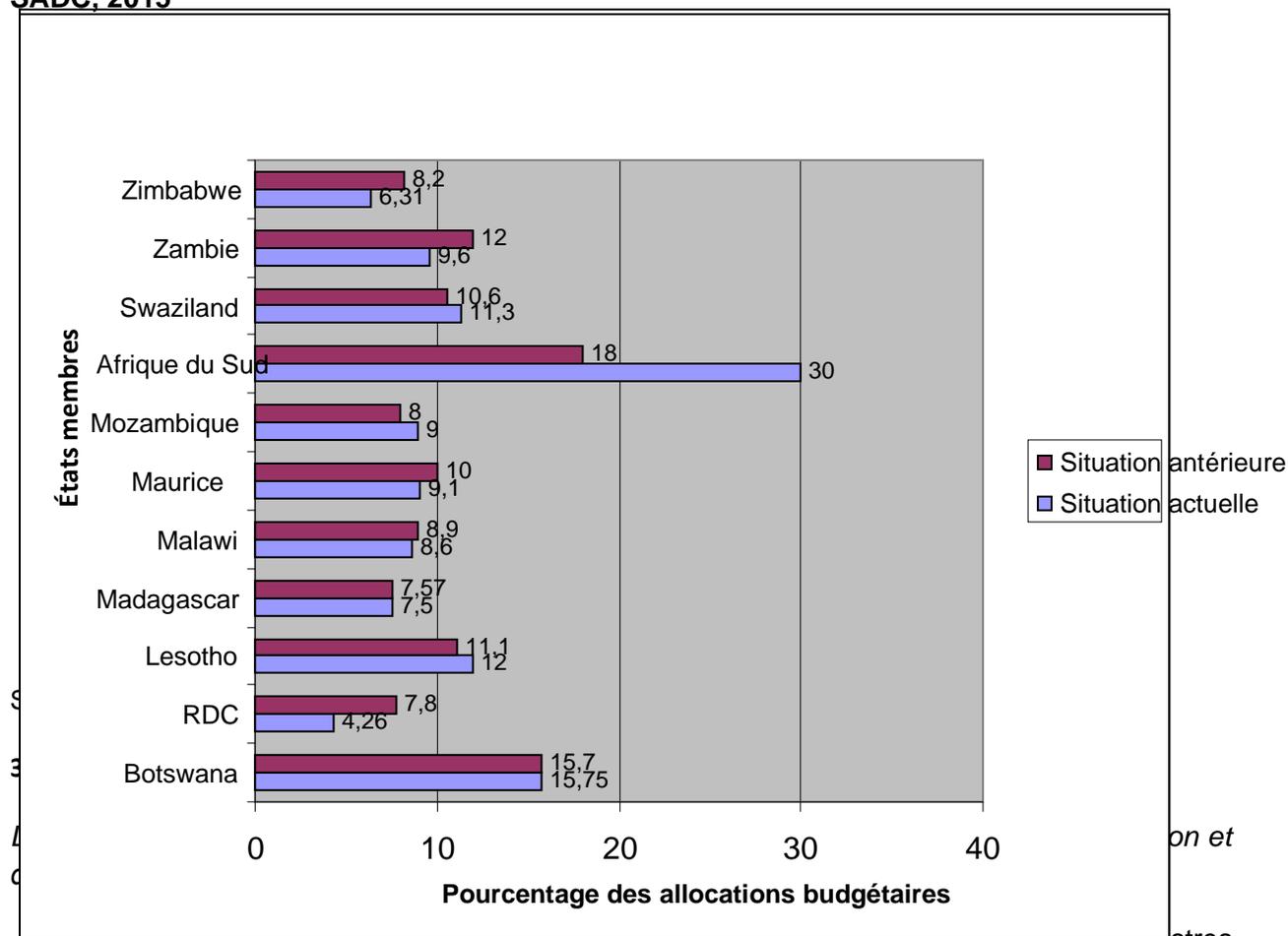
Intensification de la mobilisation des ressources

146. Les données disponibles montrent que les réponses apportées au VIH/Sida dans la plupart des pays de la SADC, à l'exception de trois États membres, proviennent de sources externes. Par ailleurs, les évidences VIH indiquent que le volume des soutiens externes aux programmes de lutte contre le VIH/Sida dans la région est en baisse.

147. La figure 13, qui montre les pourcentages de budgets nationaux alloués aux secteurs de la santé des États membres de la SADC en 2015, indique que seuls deux États membres (Botswana et Afrique du Sud) ont réussi à dépasser et à maintenir la cible de 15% d'allocation budgétaire. Il est également important de noter que certains États membres connaissent une diminution du pourcentage du budget alloué au secteur de la santé. Ces données montrent que bien que les soutiens externes à la riposte au VIH/Sida diminuent, elles continuent d'être la bouée de sauvetage pour la pérennité des interventions.

Certains États membres explorent d'autres options pour accroître les soutiens internes au cours de la période sous revue, à travers notamment un rôle accru du secteur privé, l'intégration du VIH dans le secteur public, l'introduction de diverses formes d'imposition et d'assurance sociale.

Figure 13 : Allocations budgétaires au secteur de la santé par les États membres de la SADC, 2015



Le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement adopté par les ministres en charge du Genre et des affaires féminines a été approuvé et signé par le Sommet en août 2016. L'Accord portant modification du Protocole de la SADC sur le genre et le développement a été signé à ce jour par neuf (9) États membres, à savoir l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie et le Zimbabwe.

149. À la suite de la révision du Protocole et de son alignement sur les ODD des Nations unies, sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et sur le Rapport de révision Beijing+20, le Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur le protocole de genre de la SADC (MERF) et les outils pertinents destinés garantir l'efficacité dans le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Protocole révisé sur le genre et le développement, ont été achevés en 2016/17. Le MERF sera utilisé par les États membres pour faire le suivi et faire rapport sur les indicateurs prioritaires à la lumière des thèmes convenus et des échéanciers des rapports.

Représentation féminine aux postes politiques et décisionnels

150. Les États membres de la SADC continuent de faire des progrès notables vers la représentation des femmes dans la politique et à des postes de prise de décision à différents niveaux de la gouvernance, bien que les résultats soient en-deçà de la cible de 50/50. Les performances demeurent inégales dans la Région.

151. La plupart des États membres affichent des réalisations probantes vers l'atteinte de la parité de genre dans certaines parties du spectre de la gouvernance et la tendance illustre la participation limitée mais croissante des femmes aux structures de pouvoir et de prise de décision. L'état des progrès accomplis en matière de représentativité des femmes au parlement, dans le gouvernement central, dans la carrière d'ambassadeur, dans les collectivités locales, dans la fonction publique et dans la magistrature est illustré ci-dessous dans les tableaux 5 à 7.

Tableau 5 : Présence des femmes aux postes politiques et décisionnels (mai 2016) :

ÉTATS MEMBRES	PARLEMENTAIRES			MINISTRES			VICE-MINISTRES			AMBASSADEURS
	NB TOTAL DE SIEGES	% FEMMES	% DE FEMMES	N° TOTAL	N° DE FEMMES	% DE FEMMES	N° TOTAL	N° DE FEMMES	% DE FEMMES	% DE FEMMES
ANGOLA	220	81	36,8	35	8	23	54*	9	16,6	16,2
BOTSWANA	63	6	9,5	24	4	(16,7)	8	1	12,5	23,8
RDC	492	44	8,9	36	3	8,3	-	3	-	12
LESOTHO	120	30	25	34	7	21	6	2	33	24,2
MADAGASCAR	151	31	20,5	30	6	20	-	-	-	47
MALAWI	193	32	16,7	20	3	15	2	0	0	25
MAURICE	69	8	11,6	25	3	12	0	0	0	15
MOZAMBIQUE	250	99	39,6	20	9	45	20	9	45	24
NAMIBIE	104	43	41,3	26	7	27	32	15	47	15
SEYCHELLES	32	14	43,8	13	3	23	-	-	-	33
AFRIQUE DU SUD	400	166	41,5	35	14	42,9	37	17	45,9	24
SWAZILAND	65	10	15,3	20	4	25	-	-	-	23
TANZANIE	350	126	36	29	10	34	25	5	20	
ZAMBIE	158	17	10	20	4	25	38	6	15,8	22,7
ZIMBABWE	270	85	31,5	28	3	10,7	28	5	17,8	24,4

*Secrétaires d'État;

Source : États membres et Union interparlementaire (UIP)

Tableau 6 : Présence de femmes à des postes de direction dans la fonction publique

ÉTATS MEMBRES	SECRETAIRES GENERAUX			SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS / DIRECTEURS GENERAUX			DIRECTEURS			CHEFS DE DEPARTEMENT		
	TOTAL	NO. DE FEMMES	% DE FEMMES	TOTAL	NO. DE FEMMES	% DE FEMMES	TOTAL	NO. DE FEMMES	% DE FEMMES	TOTAL	NO. DE FEMMES	% DE FEMMES
ANGOLA	15	5	33,3	-	-	24,9	201	50	24,9	436	144	33
BOTSWANA	16	5	31,2	37	15	40,5	85	34	40	2 436	1 857	76,2
RDC	238	23	10	-	-	-	6 785	902	15	-	-	-
LESOTHO			23,8						48			
MADAGASCAR	30	4	13	102	23	22,5	973	217	22	2 933	845	28,8

MALAWI	62	15	27	-	-	-	162	39	22	162	39	22%
MAURICE			38						31,5			31,5
MOZAMBIQUE	21	7	33				300	92	30,6	910	362	40
NAMIBIE			27			24			32	-	-	-
SEYCHELLES	26	11	42	53	21	40	104	57	55	31	19	61
AFRIQUE DU SUD	68	16	24	318	123	39	1 378 3 848	555 1 634	40 42,4	-	-	-
SWAZILAND			10,5			43,5			43	-	-	-
TANZANIE			27						26			
ZAMBIE			29						22			
ZIMBABWE	30	9	30				270	76	28	-	-	-

Source : Rapports d'avancement des États membres (2015-2016)

Tableau 7 : Présence de femmes dans la magistrature

ÉTATS MEMBRES	OFFICIERS DE L'ÉTAT CIVIL			PRÉSIDENTS DE TRIBUNAL			JUGES			MAGISTRATS		
	Nb TOTAL	No. DE FEMMES	% DE FEMMES	No. TOTAL	No. DE FEMMES	% DE FEMMES	No. TOTAL	No. DE FEMMES	% DE FEMMES	TOTAL N°.	No. DE FEMMES	% DE FEMMES
ANGOLA	4	2	50	5	0	0	-	-	37	367	133	36
BOTSWANA	17	12	70,6	2	0	0	34	8	23,5	89	55	61,8
RDC	-	-	-	157	16	10	678	163	24	502	34	7
LESOTHO				1	0	0			65,2			42
MADAGASCAR	-	-	-	52	16	10	50	6	12	901	446	49,5
MALAWI	1	0	0	1	0	0	31	8	25,8	198	63	31,8
MAURICE				1	0	0			48,6			50
MOZAMBIQUE	152	56	36,8	-	-	-	464	140	30	7	2	28,5
NAMIBIE	1	1	100	1	0	0	-	-	15	-	-	45
SEYCHELLES	1	1	100	1	0	0	18	2	11	6	3	50
AFRIQUE DU SUD				15	2	13	238	81	34	1 568	645	41
SWAZILAND	2	1	50	1	0	0	10	2	20	24	8	33
TANZANIE	-	-	-	5	3	60	-	-	43	-	-	29
ZAMBIE	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	27
ZIMBABWE	4	2	50	-	-	-	54	26	48	-	-	-

Sources : Rapports d'avancement des États membres (2015-2016)

Sensibilisation aux lignes directrices de la SADC pour une budgétisation sensible au genre

152. Les lignes directrices de la SADC pour une budgétisation sensible au genre, telles qu'approuvées par le Conseil en 2014, ont été opérationnalisées par le biais d'un atelier régional conjoint tenu pour valider le système de suivi et d'évaluation de la SADC et le déploiement des Lignes directrices de la SADC pour une budgétisation sensible au genre (GRB) en novembre 2016. La réunion a recommandé que des efforts soient déployés pour accroître la sensibilisation aux lignes directrices pour une GRB ciblant notamment les bureaux nationaux de statistique, les ministères en charge des Finances, du développement économique et de la planification, les Gouverneurs des banques centrales et les entités nationales de planification. Des plans sont en cours pour sensibiliser les groupes parlementaires régionaux au cours de leur réunion prévue pour octobre 2017 en collaboration avec le Forum parlementaire de la SADC.

Traite des personnes

153. En ce qui concerne les actions de sensibilisation et le renforcement des efforts de lutte contre la traite des personnes dans la Région, en particulier des femmes et des enfants, les activités clés suivantes ont été menées à bien :

- (i) Le gouvernement du Zimbabwe, en collaboration avec le Secrétariat, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ont commémoré la Journée mondiale de lutte contre la traite des personnes le 29 juillet 2016 à Harare. La commémoration a coïncidé avec le lancement du Plan national d'action du Zimbabwe contre la traite des personnes (2016-2018), qui souligne l'importance d'une intervention multisectorielle dans la lutte contre la traite des personnes ;
- (ii) Des modules de formation sur la traite des personnes ont été dispensés à l'intention des responsables de l'application de la loi et des principaux fournisseurs de services en République du Malawi (octobre 2016), en RDC (décembre 2016) et en République-Unie de Tanzanie (mai 2017). Ces cours de formation ont été menés en collaboration avec l'ONUDC, l'OIM et l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe (SARPCCO) ;
- (iii) Un apprentissage par l'expérience de pays à pays entre les Républiques du Malawi et de Zambie a été facilité, ayant abouti à l'élaboration du projet de Plan national d'action contre la traite des personnes (2017-2022) du Malawi ;
- (iv) Soutien à l'élaboration de la législation déléguée (cadres stratégiques et plans d'action nationaux) sur la traite des personnes en Angola, au Botswana et au Malawi. Il est prévu que ces cadres et plans d'action soient finalisés et lancés d'ici fin 2017.

Stratégie régionale pour les femmes, la paix et la sécurité

154. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et de ses résolutions associées et de l'article 28 du Protocole sur le genre et le développement portant sur la consolidation de la paix et résolution des conflits, le Secrétariat a facilité un atelier consultatif en novembre 2016 consacré à l'élaboration de la Stratégie régionale pour les femmes, la paix et la sécurité. L'objectif de la Stratégie régionale de la SADC pour les femmes, la paix et la sécurité est de veiller à ce que les femmes participent pleinement et de façon significative aux structures et processus de paix et de sécurité de la SADC à travers l'intégration du genre dans l'Architecture de paix et de sécurité de la SADC.

La Résolution CSW60/2 des Nations unies sur les femmes, les filles et le VIH/SIDA parrainée par la SADC a été élaborée et adoptée.

155. Depuis 1999, la SADC a parrainé de manière systématique la Résolution des Nations unies sur les femmes, les filles et le VIH/SIDA, qui a été soumise à la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies en mars 2016, où elle a été adoptée par consensus. Suite à l'adoption de la Résolution 60/2 des Nations unies sur les femmes, les filles et le VIH/SIDA parrainée par la SADC lors de la 60^{ème} session de l'UNCSW en mars 2016, les ministres en charge du Genre et des affaires féminines

ont chargé le Secrétariat d'élaborer un programme régional pour la mise en œuvre de la Résolution.

156. Le Secrétariat a organisé une réunion régionale en janvier 2017 pour élaborer un cadre et un programme d'action par le biais d'un processus consultatif multisectoriel axé sur le travail déjà réalisé au sein des États membres et ciblant les jeunes femmes et les jeunes filles concernant le VIH/Sida à court terme et à moyen termes.

Commémoration de la Journée internationale de la femme, 2017

157. Contrairement à la pratique habituelle de commémorer la Journée internationale de la femme (IWD) au siège du Secrétariat de la SADC à Gaborone (Botswana), l'IWD de 2017 a été commémorée à Manzini (Royaume du Swaziland) le 8 mars 2017, sous le thème « Les femmes dans un monde du travail en mutation : planète 50-50 d'ici 2030. » L'événement s'est déroulé au centre des expositions *Mavuso Trade Fair Centre* et il a été honoré par la présence du Vice-premier ministre, le Sénateur Paul Dlamini, ainsi que de quelques ministres de la SADC et de partenaires internationaux de coopération. Depuis lors, il a été décidé que ce serait une bonne pratique que l'Unité genre adopte une approche tournante dans la commémoration de l'IWD et fasse coïncider le lieu de commémoration avec la présidence en exercice de la SADC. La commémoration a également établi le profil de l'agricultrice de l'année 2016, du jeune entrepreneur Afrique 2016 et a retenu le *Swaziland Women Economic Empowerment Trust (SWEET)* comme agent de meilleures pratiques dans le cadre de programmes qui sont mis en œuvre en rapport avec le thème de 2017.

3.4.3.4 SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

158. Les deux tiers des États membres ont ratifié le Protocole sur la science, la technologie et l'innovation qui est déjà entré en vigueur.

Projet de lignes directrices régionales pour les droits de propriété intellectuelle

159. Un projet de cadre et de lignes directrices pour les droits de propriété intellectuelle (DPI) de la SADC a été élaboré et validé en partenariat avec le secteur du commerce. Le projet de cadre et de lignes directrices a également été examiné par le 51^{ème} Forum de négociation commerciale de la SADC des fonctionnaires et des experts, tenu en mai 2017 et par la réunion conjointe des ministres de l'Éducation et de la formation et de la Science, de la technologie et de l'innovation, tenue en juin 2017, où le Secrétariat a été chargé de mener des consultations élargies auprès d'autres structures politiques de la SADC, étant donné la nature transversale des DPI. Le projet de cadre et de lignes directrices vise à guider les États membres à renforcer la gestion et les systèmes nationaux des DPI afin de promouvoir le développement industriel, le commerce et la compétitivité de la Région.

Cadre régional pour l'innovation et le transfert de technologie

160. Un projet de cadre et plan d'action régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie a été élaboré et validé par des experts régionaux en mars 2017 et a été examiné par la réunion conjointe des ministres de l'Éducation et de la formation et de la Science, de la technologie et de l'innovation tenue en juin 2017, au cours de laquelle le Secrétariat a été chargé de poursuivre le travail et d'inclure les questions relatives aux

innovations sociales et communautaires, compte tenu du vaste pourcentage d'économies informelles existant dans la Région. L'objectif du projet de cadre et de plan d'action est de soutenir le développement des capacités, des compétences et des infrastructures régionales dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologie, afin de favoriser le développement industriel.

Charte régionale de la SADC sur les femmes dans la science, l'ingénierie et la technologie

161. La Charte de la SADC sur les femmes en sciences, en génie et en technologie a été adoptée par la réunion conjointe des ministres de l'Éducation et de la formation et de la Science, de la technologie et de l'innovation tenue en juin 2016, qui l'ont recommandée au Comité des ministres de la Justice pour vérification juridique et au Conseil pour approbation en 2017. L'objectif de la Charte est d'accroître l'inclusion des femmes et des jeunes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). L'un des principaux obstacles identifiés dans la stratégie d'industrialisation et dans sa feuille de route est la pénurie de compétences dans le domaine des STEM.

Des Programmes régionaux de recherche, d'innovation et de transfert de technologie sont établis

162. Parmi les réalisations notables dans la recherche, l'innovation et le transfert de technologie, il y a à souligner le partenariat avec l'Association pour la gestion de la recherche et de l'innovation en Afrique australe (SARIMA), qui a bénéficié du soutien du gouvernement sud-africain dans la mise en œuvre d'un programme triennal de renforcement des capacités régionales en matière de gestion de la recherche et de l'innovation, qui a pris fin en mars 2017. Un certain nombre de directeurs de recherche ont été formés dans la Région dans les domaines de la gestion de la recherche et de l'innovation, des droits de propriété intellectuelle et du transfert de technologie. Un programme d'échange et de mentorat ciblant les professionnels et les chercheurs du domaine du transfert de technologie a été mis en œuvre, impliquant 31 établissements dans la Région ; 16 ateliers de renforcement des capacités ont été réalisés, dont plus de 391 chercheurs ont bénéficié, et une base de données régionale de directeurs de recherche a été mise au point et elle est actuellement opérationnelle.

3.4.3.5 SECTEUR PRIVÉ

163. Le Secrétariat a continué d'interagir avec le secteur privé par l'entremise des groupes de travail de la Fondation pour la promotion des affaires du NEPAD (*NEPAD Business Foundation - FNB*) qui ont été lancés en avril 2016. Ce dialogue était axé sur les domaines de l'exploitation minière, des produits pharmaceutiques et de la transformation agroalimentaire.

164. Lors de sa réunion tenue en mars 2016, le Conseil a entre autres chargé le Secrétariat de travailler avec le secteur privé en vue de donner plus de visibilité aux chaînes de valeur existantes et potentielles durant la commémoration de la Semaine de l'industrialisation au Swaziland. Ensuite, la première semaine de l'industrialisation de la SADC a été commémorée à Matsapa (Swaziland) en marge de la réunion du Conseil, du 23 et 26 août 2016. Cette manifestation a abouti à la Déclaration d'Esibayeni qui a été

adoptée par le 2^{ème} Forum des affaires d'Afrique australe (SABF) et présentée à la première réunion de haut niveau devant les capitaines de l'industrie et les ministres en charge du Commerce et de l'industrie.

165. La Déclaration appelle essentiellement à l'adoption de mesures spécifiques sur la manière dont il faut développer les infrastructures nécessaires pour catalyser l'industrialisation et pour développer des corridors lorsqu'on s'attaque aux problèmes liés à la facilitation du commerce, aux obstacles non tarifaires et à la circulation des compétences et de l'innovation. Par ailleurs, elle comporte les messages clés suivants :

- (i) Les défaillances de l'infrastructure lourde et légère doivent toujours être résolues ensemble ;
- (ii) La certitude politique comprenant les volets tels que la stabilité, la prévisibilité, la cohérence et la transparence est la clé pour attirer des investissements dans l'industrialisation régionale, quel que soit le secteur ou l'échelle ;
- (iii) La définition des priorités et le séquençage des projets sont les facteurs clés favorisant une mise en œuvre réussie ;
- (iv) La stimulation du commerce à travers l'élimination des obstacles non tarifaires, la gestion coordonnée des frontières et un système de transit régional solide est une condition préalable à l'industrialisation dans tous les secteurs.

166. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Déclaration d'Esibayeni, le Secrétariat est impliqué dans le processus visant à garantir l'obtention d'un soutien lui permettant d'entreprendre les activités suivantes au cours de l'exercice 2018/19 :

- (i) Revitalisation du Comité des ministres des mines de la SADC pour agir en tant que partenaire de l'Association de l'industrie minière d'Afrique australe (MIASA). Ce comité aidera à coordonner la mise à disposition simultanée de l'infrastructure lourde et légère dans le secteur minier. Le Secrétariat coordonnera les réunions annuelles du Comité des ministres des mines de la SADC ;
- (ii) Élaboration d'un plan d'action de plaidoyer en faveur de l'harmonisation des réglementations dans différents secteurs dans les États membres ;
- (iii) Élaboration de procédures de réglementation et de conformité plus « souples » pour les petits exploitants des mines afin de les inciter à une participation « légale » à l'industrie.

167. La prochaine Semaine de l'industrialisation aura lieu en marge du Sommet qui se tiendra en août 2017 en Afrique du Sud.

3.4.3.6 STATISTIQUES

168. Le programme de statistiques de la SADC a continué de renforcer les mesures visant à garantir la compilation et la diffusion de statistiques régionales de qualité comparable pour la Région. L'accent a été mis sur la collecte, la vérification et la validation des

données avant leur transmission au Secrétariat en vue de leur compilation, et les résultats clés suivants ont été obtenus :

- (i) Les indicateurs sélectionnés pour 2016 ont été compilés. Ces indicateurs sont utiles pour, entre autres, évaluer les performances économiques de la Région. Ils comprennent les variables ou statistiques macroéconomiques des secteurs réel, externe et monétaire ; ils comprennent également le produit intérieur brut (PIB), l'inflation, le commerce, la dette, les réserves en devises étrangères, la population et les taux de change ;
- (ii) L'Annuaire statistique de la SADC 2015 a été compilé, validé et téléchargé sur le site Web de la SADC pour promouvoir une diffusion plus large. Il fournit des séries chronologiques de données et des résumés d'informations statistiques relatives à la SADC pour la période de 2000 à 2015 couvrant un large éventail de domaines, notamment : l'économie et les finances, la population, la santé, l'éducation et la formation, le marché du travail, les conditions de vie et la protection sociale, l'industrie, le commerce et les services, l'agriculture, les forêts et les pêches, le commerce international, les transports, l'environnement, l'énergie, la science et la technologie ;
- (iii) Des communiqués de presse harmonisés mensuels sur les indices des prix à la consommation de la SADC ont été élaborés et diffusés. Les communiqués de presse sont utilisés pour évaluer, entre autres, la conformité des États membres aux critères de convergence afin de faire le suivi des progrès accomplis dans la voie de l'intégration. Ils sont également utiles pour promouvoir le dialogue et la formulation de la politique monétaire régionale.

3.4.4 CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA COORDINATION, LA PLANIFICATION ET LE SUIVI ET ÉVALUATION

169. Le Secrétariat a entrepris l'initiative d'aider les États membres à établir et à renforcer les Comités nationaux pour la SADC (SNC) suite à la décision du Conseil en faveur de la réalisation de cet exercice, conformément aux dispositions de l'article 16A du Traité de la SADC. À cet égard, et grâce au soutien de GIZ, des études exploratoires ont été entreprises en République de Zambie et en République-Unie de Tanzanie et les résultats ayant émané ont été discutés avec les parties prenantes lors d'ateliers nationaux qui ont été organisés dans ces deux États membres. Un soutien a également été apporté à la République du Malawi et à la République du Botswana au cours des ateliers d'orientation organisés à l'intention des nouveaux membres des Comités nationaux pour la SADC. Des contacts seront établis avec la République du Botswana en vue de la réalisation d'une étude exploratoire, alors que la République du Malawi a demandé la tenue de deux ateliers pour la diffusion des instruments relatifs au développement régional aux différentes parties prenantes.

170. Suite à la mise en place de la Plate-forme de la SADC pour les entités nationales de planification, la Plate-forme a tenu des réunions pour aider à la mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020, tout en veillant à favoriser une intégration adéquate et des synergies des cadres de développement régional dans les plans nationaux de développement. La plate-forme de la SADC a également été impliquée dans la mise en place du Système

de suivi et évaluation en ligne axé sur les résultats, qui requiert le renforcement des capacités au niveau des États membres.

171. L'une des principales réalisations liées à la planification stratégique a été la tenue de la retraite ministérielle stratégique de la SADC, dont le thème est : « La SADC que nous appelons de tous nos vœux ». Le but de la tenue de la retraite ministérielle était la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil en mars 2016, où le Conseil a noté la nécessité de la tenue d'une session stratégique spéciale au niveau ministériel pour examiner l'état actuel de la SADC, le rythme et le niveau de l'Agenda d'intégration, les contraintes et les défis, les perspectives et la manière d'accélérer l'Agenda d'intégration de la SADC .
172. La Retraite ministérielle stratégique s'est déroulée du 12 au 14 mars 2017 en marge du Sommet extraordinaire tenu en mars 2017 à Ezulwini (Swaziland). Le Secrétariat a facilité la préparation de cinq (5) documents conceptuels élaborés par des institutions identifiées, dont les thèmes sont les suivants : Vision, progrès, défis et perspectives de la SADC ; Capacité institutionnelle de la SADC à remplir son mandat ; Financement durable pour l'intégration régionale. La Retraite ministérielle a également été alimentée par cinq (5) déclarations principales des ministres sur les mêmes thèmes.
173. La Retraite ministérielle a formulé des observations et des recommandations sur les thèmes susmentionnés et elle a abouti à la rédaction d'un document final intitulé « Conclusions de la retraite ministérielle stratégique de la SADC », qui a été approuvé et entériné en mars 2017 par le Conseil et par le Sommet respectivement. Afin d'opérationnaliser toutes les décisions prises par le Conseil et par le Sommet sur la retraite ministérielle, le Secrétariat est en train d'élaborer un plan de mise en œuvre et une feuille de route. À cette fin, les décisions du Conseil et du Sommet ont été classées en quatre (4) domaines thématiques. Quatre (4) équipes thématiques ont ainsi été créées pour travailler avec le Secrétariat dans la rédaction des plans de mise en œuvre thématiques et des feuilles de route, qui seront ensuite consolidés et présentés au Conseil lors de sa prochaine réunion.
174. Un compte rendu du travail en cours visant à renforcer le suivi, l'évaluation et les rapports et à remplir d'autres fonctions au Secrétariat, est présenté ci-dessous à la section 9.0.

4.0 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES :

Un récapitulatif des réalisations dans les domaines des services administratifs en 2016/2017 est présenté au tableau 8.

Tableau 8 : Récapitulatif des réalisations sous la rubrique Services administratifs

#	Domaines	Principales réalisations en 2016/2017
1	Budget et Finances	<p>Les états financiers du Secrétariat de la SADC pour l'exercice 2015/16 conformes aux Normes comptables internationales du secteur public ont été compilés et publiés</p> <p>L'audit des comptes annuels pour 2015/16 par le Conseil des commissaires aux comptes et par les vérificateurs généraux a été facilité. Ces spécialistes d'audit ont émis un avis d'audit favorable sur les états financiers du Secrétariat de la SADC pour 2015/16.</p> <p>Le registre des risques a été mis à jour pour faciliter le suivi des risques opérationnels.</p>
2	Ressources humaines et administration	<p>La nouvelle structure organisationnelle du Secrétariat a été approuvée et elle est en cours d'opérationnalisation.</p> <p>Sur les 16 postes régionaux annoncés, 14 ont été pourvus et 2 ont été annoncés à nouveau.</p> <p>Des équipements de bureau et des accessoires informatiques ont été fournis avec succès à tous les employés, qui ont également été assurés avec la couverture assurance vie de groupe et la couverture contre les risques d'incapacité professionnelle.</p> <p>La politique de formation et de développement et l'évaluation des emplois ont été examinées et approuvées, et le processus de déploiement a commencé. Toutes les formations internes et externes ont été conduites comme prévu.</p> <p>Les documents ont été traduits dans les 3 langues de travail au besoin et des services d'interprétation ont été fournis à toutes les réunions stratégiques, y compris lors de la retraite ministérielle stratégique.</p>
3	Audit interne	<p>Les rapports de l'audit interne ont été produits et soumis au Comité d'audit, au Comité des finances ainsi qu'au Conseil.</p> <p>Le plan stratégique triennal relatif à l'audit interne pour les exercices financiers 2016/17, 2017/18 et 2018/19 a été élaboré et approuvé par le Comité d'audit.</p>
4	Unité des Affaires juridiques	<p>Des avis juridiques ont été fournis au Secrétariat de la SADC et à d'autres organismes de la SADC, notamment aux organismes subsidiaires de la SADC et aux acteurs régionaux.</p> <p>Les outils et les dispositions destinés à opérationnaliser le Tribunal administratif de la SADC ont été finalisés.</p>
5	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	<p>L'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre de systèmes d'information pour les programmes et projets régionaux et pour les services de soutien ont été prises en charge. O y trouve notamment le Système d'information sur les ressources humaines, le Système</p>

		d'approvisionnement, le Système de suivi et évaluation et le Système de gestion des questions relatives à la traite des personnes.
6	Relations publiques	<p>La mise en œuvre de la stratégie de communication et de promotion de la SADC révisée 2016-2020 et du plan de mise en œuvre chiffré qui a été approuvé par le Conseil et par le Sommet de la SADC en août 2016 a débuté et, entre autres, les prix monétaires relatifs aux Prix médias de la SADC et au Concours de rédaction des écoles secondaires ont été révisés et ils seront présentés au Conseil.</p> <p>La présence en ligne du Secrétariat de la SADC a été intensifiée grâce à des activités de communication menées sur les plateformes de réseaux sociaux telles que Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube pour compléter d'autres moyens existants que la SADC utilise pour communiquer avec ses partenaires et avec les citoyens de la Région. À ce jour, plus de 100 vidéos sur la SADC ont été publiées sur <i>Communicating SADC</i>, qui est la chaîne YouTube de la SADC.</p> <p>Le bulletin informatif électronique mensuel interne de SADC est largement diffusé actuellement via le site <i>Web</i> de la SADC et par le biais de listes électroniques à destination notamment des points de contact nationaux, des PIC, des médias et des coordonnateurs nationaux des médias de la SADC, qui à leur tour font la distribution à leurs réseaux.</p>
7	Approvisionnement	<p>La politique d'approvisionnement a été examinée et approuvée et sa mise en œuvre a débuté en janvier 2017.</p> <p>Un système automatisé de passation de marchés a été mis au point et il est accessible en ligne</p> <p>Une agence de voyages a été engagée pour répondre aux besoins de voyages du personnel de la SADC. Cet arrangement est censé améliorer l'efficacité en matière d'achat de billets et d'autres questions relatives aux voyages.</p>
8	Bureau de la Secrétaire exécutive	En collaboration avec le Bureau des Secrétaires exécutifs adjoints et avec toutes les directions et unités, les politiques et protocoles clés de la SADC ont été effectivement mis en œuvre ; les relations avec les partenaires stratégiques ont été renforcées ; et les recommandations formulées suite à l'évaluation des Piliers en ce qui concerne les contrôles internes, l'approvisionnement, la comptabilité et l'audit externe ont été mises en œuvre de manière satisfaisante.

5.0 COOPÉRATION ET INTÉGRATION CONTINENTALE

5.1 UNION AFRICAINE (UA) ET NEPAD

175. Le Secrétariat a continué à s'impliquer activement dans l'Agenda d'intégration continentale à travers sa participation aux réunions de l'Assemblée et du Conseil exécutif tenues en juillet 2016 et en janvier 2017 respectivement, ainsi qu'à diverses réunions des comités techniques. Au cours de ces réunions, l'accent continue d'être mis sur l'importance des Communautés économiques régionales (CER) dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son Plan de mise en œuvre de la première décennie (FTYIP), tel qu'approuvé par l'Assemblée des chefs d'État et gouvernement de l'UA. Le Secrétariat a collaboré avec la CUA sur les questions de paix et de sécurité et sur le programme plus général relatif au silence des armes à feu en Afrique à l'horizon 2020, notamment par le biais du Programme d'architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA).
176. Le Secrétariat continuera d'entretenir une collaboration très étroite avec la CUA sur les problèmes affectant le continent, y compris la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée et du Conseil exécutif, par exemple la mise en œuvre des projets phares de l'UA. De plus, la collaboration avec les CER et avec le Président de la CUA sur le processus de réformes de l'UA sera maintenue afin d'avoir une compréhension claire de la séparation des tâches travail entre la CUA et ses organismes et les CER, ainsi qu'avec d'autres Mécanismes régionaux de coordination (MRC). Les contacts vont également s'intensifier au sujet de la décision de l'Assemblée relative au prélèvement de 0,2% pour financer l'Agenda 2063 de l'UA, en termes de clarifier les modalités d'accès aux ressources par les CER, s'agissant de la première étape de la mise en œuvre.
177. Le Secrétariat a assisté aux réunions du Comité de pilotage du NEPAD, où des initiatives d'intégration régionale ont été présentées, en particulier les projets relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et de l'Initiative présidentielle des champions des infrastructures (PICI).
178. On s'attend à ce que les négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) progressent rapidement après l'adoption par la 3^{ème} réunion des ministres africains du Commerce tenue à Niamey (Niger) en juin 2017 du projet de modalités pour les négociations sur les tarifs et le commerce des services dans les ZLEC. Les ministres ont également approuvé le calendrier révisé des réunions pour les négociations de la ZLEC afin de tenir compte du délai supplémentaire demandé par le Forum de négociation de la ZLEC et par les groupes de travail techniques, qui ont présenté comme motif la nécessité de compléter leur travail dans les délais prévus. D'après le calendrier fixé, les négociations devraient se terminer à la prochaine réunion des ministres du Commerce de l'UA, dont la tenue est programmée pour les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017 à Niamey (Niger). Le président Issoufou Mahamadou du Niger est le champion désigné de la ZLEC et, dans son allocution prononcée lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres africains du Commerce tenue en juin 2017, il a exprimé sa conviction que le projet d'Accord instituant la ZLEC pourrait être présenté au plus tard à la date limite fixée pour la fin 2017.

5.2 AGENDA TRIPARTITE SADC-COMESA-CAE

179. Les États membres/partenaires tripartites ont poursuivi leurs négociations en vue de la conclusion des questions relatives à la phase 1 en cours dans le cadre des négociations de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET). Des progrès importants ont été réalisés au cours de la récente 6^{ème} réunion du Comité ministériel sectoriel tripartite (TSMC) tenue à Kampala (Ouganda) en juillet 2017, qui a examiné et adopté l'Annexe II de l'Accord de la ZLET en cours sur les remèdes commerciaux, l'Annexe X sur le mécanisme de règlement des différends et l'Annexe IV sur les règles d'origine.
180. S'agissant de la question en suspens concernant les négociations sur les offres tarifaires, la réunion du TSMC tenue à Kampala en juillet 2017 s'est convenue que le groupe de travail spécial tripartite devait contacter les États membres/partenaires tripartites qui n'ont pas répondu aux offres et que les États membres/partenaires tripartites devaient respecter les délais fixés afin de finaliser les négociations et les échanges d'offres tarifaires au plus tard le 31 octobre 2017.
181. Le n° 3 de l'article 39 de l'Accord de la ZLET prévoit que l'Accord entrera en vigueur aussitôt que quatorze (14) États membres/partenaires l'auront ratifié. À ce jour, dix-neuf (19) États membres/partenaires ont signé l'Accord, le dernier État signataire en date étant l'Afrique du Sud, qui a ajouté sa signature à la fin de la réunion du TSMC tenue le 7 juillet 2017. À ce jour, seule l'Égypte a ratifié l'Accord. L'adoption des annexes en suspens de l'accord de la ZLET par la réunion du TSMC tenue à Kampala devrait donner l'impulsion nécessaire pour que les États membres/partenaires complètent le processus de signature et de ratification de l'Accord de la ZLET. A cet égard, de nouveaux développements sont attendus tout au long de l'année et au-delà.
182. Dans le cadre du Pilier Développement des infrastructures, les CER de la Tripartite ont continué à collaborer sur un certain nombre de programmes et projets. Au cours de la 25^{ème} réunion du Sous-comité tripartite des infrastructures, qui s'est tenue au siège de la CAE à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en mai 2017, la mise en œuvre de divers programmes a été discutée. Les programmes en question sont les suivants :
- (i) Programme tripartite de facilitation du transport et du transit - Les CER tripartites et les États membres ont élaboré le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit financé précédemment par le DFID. Ce programme vise à aider les États membres/partenaires à mettre en œuvre des politiques, des lois, des règlements, des systèmes et des normes de transport routier harmonisés qui affectent les conducteurs, les charges, les véhicules et les infrastructures routières dans les pays de la région EA-SA.
 - (ii) Programme d'aviation civile - Il comporte notamment :
 - (a) La libéralisation du transport aérien - La Tripartite harmonise actuellement le programme de travail tripartite sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro relative à la Feuille de route de l'Union africaine sur la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique et la Tripartite coordonnera la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA dans la région Tripartite en liaison avec la Commission africaine de l'aviation civile en tant qu'agence de mise en œuvre de l'Union africaine ;

- (b) Mise en place d'un espace aérien unique et libre - Cela implique une collaboration dans la mise en œuvre de programmes de gestion des communications, de la navigation et de la surveillance du trafic aérien, qui aboutiront à des systèmes harmonisés et transparents de gestion des communications, de la navigation et de la surveillance du trafic aérien à travers toute la Tripartite.
- (iii) Programmes d'énergie - Un certain nombre de projets sont à différents stades de mise en œuvre, notamment : le Projet d'interconnexion des réseaux de transport d'électricité Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK) ; le Renforcement du marché énergétique régional durable dans la sous-région de l'ESA ; Zimbabwe-Zambie-Botswana-Namibie (ZIZABONA) ; et le développement du Système hydroélectrique de Batoka Gorge (Zambie - Zimbabwe) sur le fleuve Zambèze.
- (iv) Développement des corridors - La Tripartite a accordé la priorité au développement des corridors afin de faciliter le transport de transit et d'élargir le commerce à l'intérieur des régions respectives et entre elles. Concernant les cas spécifiques à la SADC, plusieurs projets sont en cours de préparation et de mise en œuvre sur le Corridor Nord-Sud, dont la mise en œuvre de l'Initiative régionale de revitalisation des chemins de fer (RRI) et des projets routiers.
- (v) Transport maritime – En coordination avec l'IGAD et la COI grâce à la coordination de la Commission de l'Océan Indien (COI), un document d'action initial a été élaboré conjointement pour le soutien au secteur du transport maritime dans la région EA-SA-IO. Un certain nombre de domaines de soutien ont été classés par ordre de priorité, notamment :
 - (a) Renforcement et libéralisation de l'environnement réglementaire régissant le transport maritime ;
 - (b) Conception et mise en fonctionnement d'un corridor de transport maritime, appelé Corridor maritime du sud-ouest de l'Océan indien (SWIOMC), qui relie les États membres de la COI et l'Afrique continentale pour tirer parti des régimes commerciaux préférentiels de la SADC et du COMESA ;
 - (c) Élaboration d'une politique et d'une stratégie sur la manière de tenir compte du changement climatique (atténuation et adaptation) afin que le secteur du transport maritime minimise les effets qu'il peut avoir sur le changement climatique.

6.0 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES

1. Le Secrétariat a continué de dialoguer avec les PIC afin de faciliter la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des programmes et projets régionaux prioritaires énoncés dans le RISDP et pour garantir que le soutien s'aligne sur les priorités de la SADC, conformément à la Déclaration de Windhoek adoptée en 2006, dont l'objet est d'orienter la coopération entre la SADC et les PIC.
2. Les partenaires du développement, l'Union européenne par le biais du Fonds européen de développement (FED) et des pays individuels tels que l'Allemagne, entre autres, ont continué d'apporter leur soutien technique et financier. D'autres soutiens significatifs ont été reçus des organisations telles que la BAD, la Banque mondiale, le Commonwealth, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'USAID, des agences des Nations unies, le Fonds mondial et d'institutions régionales telles que *Southern African Trust*.
3. En plus de la poursuite du dialogue avec les PIC, et conformément à la décision du Conseil prise en août 2015 chargeant le Secrétariat de mettre sur pied un groupe de travail technique comprenant des experts des États membres chargé de coordonner le travail d'élaboration d'un cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC, diverses options de sources alternatives de revenus pour minimiser les risques liés à la dépendance envers l'aide des partenaires de développement, des études ont été menées en 2016/17 sur diverses options à envisager, à savoir un impôt sur les transactions financières, la loterie, la philanthropie, les événements régionaux, une taxe sur le tourisme, un prélèvement fiscal à l'exportation et à l'importation, une taxe sur les transports et la lutte contre les flux financiers illégaux.
4. Les première et deuxième réunions du groupe de travail se sont tenues en août 2016 et en mars 2017 respectivement. Le but de ces réunions était d'examiner ces études et de formuler des recommandations et des propositions concrètes destinées à orienter l'élaboration du Cadre régional de mobilisation de ressources de la SADC en vue de mobiliser des revenus pour le financement des programmes et projets d'intégration régionale dans le cadre du RISDP révisé 2015-2020, de la Stratégie d'industrialisation de la SADC et de sa feuille de route 2015-2063, du Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC, du SIPO, et du Plan d'investissement de la PAR.

6.1 COOPÉRATION SADC-UE

Programme indicatif régional du 10^{ème} FED

5. Au cours de la période 2008-2013, la SADC a programmé 116 millions d'Euros à répartir par les programmes suivants : Programme de coopération politique régionale (CPR), le Programme de renforcement des capacités institutionnelles de la SADC (ICDP), le Programme de soutien à l'intégration économique régionale (REIS), le projet de la SADC relatif au Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF), le Mécanisme régional relatif au commerce (TRF) et le mécanisme de coopération technique (TCF II). La mise en œuvre de ces programmes et projets prendra fin en mars 2018 au plus tard. Un compte rendu des principales réalisations de chaque programme/projet a été présenté dans les domaines respectifs de coopération et d'intégration régionales présentés ci-dessus.

Programmation du 11^{ème} FED

6. Le 11^{ème} FED couvre la période 2014-2020 et il ciblera les domaines suivants : (i) Paix, sécurité et stabilité régionale, (ii) Intégration économique régionale ; et (iii) Gestion régionale des ressources naturelles au profit de la région Afrique de l'Est, Afrique australe et Océan indien (EA-SA-IO). Le programme a été signé en juin 2015 et il a reçu au total 1 332 milliard d'Euros, comme suit :
- (i) Enveloppe sous-régionale : 450 millions d'Euros (répartis entre les CER EA-SA-IO) ;
 - (ii) Enveloppe pour les infrastructures : 600 millions d'Euros (mis en œuvre conjointement) ;
 - (iii) Enveloppe interrégionale : 205 millions d'Euros (mis en œuvre conjointement) ;
 - (iv) Facilité de coopération technique : 15 millions d'Euros (mis en œuvre conjointement) ;
 - (v) Réserve 62 millions d'Euros (mis en œuvre conjointement).

A. Enveloppe sous-régionale : 450 millions d'Euros

7. Sur l'enveloppe sous-régionale, la SADC s'est vu allouer un montant de 90 millions d'Euros, le montant restant étant accordé aux autres CER (COMESA, CAE, IGAD et COI). La SADC a préparé les projets du tableau 9 à partir de son allocation de 90 millions d'Euros. L'enveloppe de la SADC sera entièrement formulée avant décembre 2017, et la mise en œuvre de certains projets débutera au cours du premier trimestre de 2018.

Tableau 9 : État de programmation de l'enveloppe sous-régionale de la SADC : 90 millions d'Euros

Projet	Budget	État de programmation
Gestion des ressources naturelles régionales	9 millions d'Euros	Formulation du projet achevée. Déroulement de l'opérationnalisation
Paix, sécurité et stabilité régionale	15 millions d'Euros	Formulation du projet en cours.
Intégration économique régionale (industrialisation, facilitation du commerce et investissement)	47 millions d'Euros	Formulation du projet en cours.
Renforcement des capacités du Secrétariat de la SADC et des parties prenantes nationales	14 millions d'Euros	Formulation du projet achevée. Déroulement de l'opérationnalisation

Facilité de coopération technique	5 millions d'Euros	Identification du projet en cours.
TOTAL	90 millions d'Euros	

B. *Enveloppe pour les infrastructures. 600 millions d'euros*

8. Les CER bénéficieront de l'enveloppe pour les infrastructures à travers l'identification et la mise en œuvre conjointes de projets d'infrastructures lourdes et légères, comme indiqué au tableau 10.

Tableau 10 : Objectifs et allocations de l'enveloppe pour les infrastructures

Domaine prioritaire	Objectifs spécifiques	Allocation (en millions d'Euros)
Intégration économique régionale	Projets d'infrastructures lourdes qui améliorent la connectivité, l'efficacité et la résilience des réseaux régionaux d'infrastructures.	525
	Projets d'infrastructures légères pour favoriser un environnement plus propice, par exemple le cadre stratégique et réglementaire afin de soutenir et de maximiser l'utilisation des infrastructures physiques dans les domaines des transports, de l'énergie, des TIC, et de l'eau.	40
	Renforcement des capacités pour les infrastructures.	35
TOTAL		600

9. En 2016, les CER ont soumis conjointement à l'UE, un *pipeline* de 34 projets d'infrastructures prioritaires dans les domaines suivants : Énergie, TIC et transports, en vue d'un financement à partir de 2017. La SADC dirige le processus de préparation de six (6) de ces projets. À ce jour, l'UE a engagé 200 millions d'Euros à titre de financement de démarrage pour constituer un levier de financement pour ces projets. Pour 2018, 27 nouveaux projets supplémentaires ont été soumis à l'UE, dont 16 sont menés par la SADC. Il est prévu que la passation des marchés pour ces projets ait lieu à partir de 2017, devant aller jusqu'en 2020.
10. Les CER ont fait des progrès vers la formulation de projets d'infrastructures légères dans les domaines suivants : Énergie, Transports, TIC, Aviation et secteur maritime, comme le montre le tableau 11.

Tableau 11 : Progrès dans la formulation des projets d'infrastructures légères du 11^{ème} FED

Objectif et ressources	Budget	Mené par	Feuille de route et progrès accomplis
Transports et facilitation du transit	20 millions d'Euros	SADC	Projet opérationnel
Marché de l'énergie durable en Afrique orientale et australe	7 millions d'Euros	COMESA	Projet opérationnel
Consolidation du marché des TIC dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien	10,8 millions d'Euros	COMESA	La formulation du projet est en cours.
Projet de facilitation du commerce et de transport maritime dans la région EA-SA-OI	10 millions d'Euros	COI :	La formulation du projet est en cours
Appui au développement du secteur du transport aérien dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien	13,5 millions d'Euros	COMESA	La formulation du projet est en cours.
Facilité d'assistance technique (pour les études de faisabilité sur les projets d'infrastructures des transports)		UE	La formulation du projet est achevée. En attente d'une décision de financement

C. Enveloppe interrégionale : 205 millions d'euros

11. L'UE et les CER ont accepté d'allouer des fonds à des activités de nature interrégionale en vue de l'identification et de la mise en œuvre conjointes. Ce sont des projets qui transcendent les limites géographiques d'une CER. Les progrès accomplis dans la formulation des projets interrégionaux dans le cadre du 11^{ème} FED figurent au tableau 12. Cette enveloppe est dirigée par l'UE, à l'exception des projets spécifiques menés par la SADC, comme illustré ci-dessous.

Tableau 12 : Progrès accomplis dans la formulation des projets interrégionaux du 11^{ème} FED

Objectif et ressources	Budget	Mené par	Feuille de route et progrès accomplis
Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs	30 millions d'Euros	UE	La formulation du projet est en cours.
Migration	25 millions d'Euros	SADC	La formulation du projet est achevée. En attente d'un retour d'information de l'UE
Situation, sécurité et sûreté maritime	30 millions d'Euros	COI :	La formulation du projet est en cours.

Objectif et ressources	Budget	Mené par	Feuille de route et progrès accomplis
Mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique intérimaire entre l'UE et l'Afrique orientale et australe	40 millions d'Euros	UE	La formulation du projet est en cours.
Gestion des eaux transfrontalières	20 millions d'Euros	SADC	La formulation du projet est achevée. En attente d'un retour d'information de l'UE
Contribution de la pêche durable à l'économie bleue	30 millions d'Euros	COI	La formulation du projet est en cours
Conservation de la vie sauvage	30 millions d'Euros	UE	La formulation du projet est en cours
TOTAL	205 millions d'Euros		

D. Facilité de coopération technique : 15 millions d'Euros

12. L'UE et les CER se sont mises d'accord pour allouer des fonds à des activités de nature non focale qui soutiendraient la formulation des projets interrégionaux relevant du 11^{ème} FED et des activités de coordination inter-REC, comme le montre le tableau 13.

Tableau 13 : Affectation du financement du TCF et état de formulation de la Facilité de coopération technique (TCF) de la SADC

DMRO	Budget	% total TCF	Progrès accomplis :
COMESA	1,5 m	15,3	
CAE	1,5 m	15,3	
IGAD :	1,4 m	14,4	
COI :	0,9 m	9,0	
SADC	1,625 m	16,2	<i>La SADC a préparé un programme estimatif pour une allocation de 1625 millions La mise en œuvre en cours</i>
Total sous-régional	7,0 m	70,0	
Total sous-régional	3,0 m	30,0	
TOTAL	10 m	100	

6.2 DIALOGUE POLITIQUE SADC-UE

13. Le dialogue politique constitue l'un des principaux piliers de l'Accord de partenariat de Cotonou signé par l'Union européenne (UE) et par le groupe d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en 2000. Le dialogue politique SADC-UE a été lancé à Conférence ministérielle SADC-UE tenue à Berlin (Allemagne) en septembre 2004 (connue aussi comme Initiative de Berlin, cette conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de Berlin). La SADC a l'intention d'établir une plate-forme de dialogue de haut niveau en vue de soutenir la démocratie à tous les niveaux, de promouvoir la coopération

commerciale et d'encourager les politiques favorisant la croissance économique durable et des réformes économiques dans les deux régions.

14. Les deux parties tiennent des sessions de dialogue politique des hauts fonctionnaires une fois par an et des sessions de dialogue politique ministériel une fois tous les deux ans, dans une approche alternée entre les régions de l'UE et de la SADC. Le dernier dialogue politique ministériel a eu lieu à Luxembourg en octobre 2015. Le dialogue politique des hauts fonctionnaires a eu lieu en octobre 2016, axé sur la paix et la sécurité, et en novembre 2016, sur la coopération économique et le partenariat.
15. Une session de dialogue des hauts fonctionnaires s'est tenue en juin 2017, en préparation du dialogue ministériel qui se tiendra au cours du dernier trimestre de 2017. Le Dialogue a été fondamental dans l'identification des domaines d'intérêt commun entre les deux parties, en soulignant les opportunités et les défis, ainsi que les réponses et les interventions au niveau des politiques et des programmes.

6.3 COOPÉRATION SADC-ALLEMAGNE

16. L'Allemagne demeure un partenaire majeur de la SADC. Le volume du montant total octroyé dans le cadre de la coopération bilatérale technique et financière (respectivement par l'intermédiaire du GIZ et de la KfW) fourni par le ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ) dépasse les 341 millions d'Euros depuis que la coopération a démarré en 1995. L'Allemagne apporte un soutien supplémentaire au Programme d'intégration régionale de la SADC par le biais de ses contributions au FED en vertu de son appartenance à l'Union européenne. Par ailleurs, elle continue à entretenir une coopération bilatérale avec les États membres de la SADC et avec d'autres institutions sous-régionales et nationales de la SADC.
17. Dans le cadre de la Déclaration de Windhoek (2006) et d'autres engagements internationaux en matière d'efficacité de l'aide et du développement, l'Allemagne participe activement au dialogue de partenariat entre la SADC et les PIC et elle est le principal PIC du Groupe thématique de l'eau SADC-PIC.
18. Les domaines de coopération sont convenus par le biais de consultations bilatérales entre la SADC et l'Allemagne sur la coopération, réalisées une fois tous les deux ans. Les dernières négociations bilatérales entre le Secrétariat de la SADC et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ont eu lieu en juin 2017, au cours desquelles les deux parties sont convenues de prendre en charge conjointement les projets suivants, qui sont exposés dans le tableau 14 :
 - (i) Intégration économique régionale (couvrant aussi la paix, la sécurité et la bonne gouvernance) ;
 - (ii) Gestion des eaux transfrontalières ;
 - (iii) Gestion des ressources naturelles transfrontalières et résilience aux changements climatiques ;
 - (iv) Renforcement des liens nationaux et régionaux.

Tableau 14 : Situation actuelle des engagements pris en 2017 lors des consultations bilatérales SADC-Allemagne

Projet/Programme	Type de coopération	Engagements pris en 2016 (€)	Engagements pris en 2017 (€)	Total
Coopération pour le renforcement de l'intégration économique régionale de la SADC (CESARE)	Coopération technique		8 millions	8 millions
Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF)	Coopération financière		13,5 millions	13,5 millions
Utilisation et protection transfrontalière des ressources naturelles dans la région de la SADC.	Coopération technique		4,5 millions	4,5 millions
Adaptation de l'agriculture au changement climatique/	Coopération technique		1,5 millions	1,5 millions
Facilité de financement des ACTF	Coopération financière	8 millions	4 millions	12 millions
Renforcement des liens entre les niveaux national et régional dans la région de la SADC	Coopération technique		5,5 millions	5,5 millions
Paix, sécurité et bonne gouvernance	Coopération technique		1,5 millions	1,5 millions
Fonds pour les études et pour l'expertise	Coopération technique		1 millions	1 millions
Sous-total pour la coopération technique			8 millions	8 millions
Total partiel			8 millions	8 millions
Total général		8 millions	39,5 millions	47,5 millions

6.4 COOPÉRATION SADC - BANQUE MONDIALE

19. La Banque mondiale continue de soutenir la mise en œuvre des programmes de la SADC principalement en accordant son soutien aux États membres à titre individuel au titre de la coopération bilatérale, et à la région au titre de sa coopération avec le Secrétariat de la SADC. Suite à la réunion consultative que le Secrétariat a tenue avec le Directeur exécutif de la Banque mondiale responsable du Groupe Afrique en mars 2017, il a été proposé au Secrétariat de participer à la Réunion de printemps de 2017 et d'explorer les opportunités d'une coopération renforcée avec la Banque mondiale en vue de négocier et jeter les bases d'un programme de soutien aux infrastructures de la SADC, en particulier dans les domaines suivants :

- (i) Soutien au cadre institutionnel pour la présentation des projets identifiés par le Plan directeur régional pour le développement des infrastructures ;
 - (ii) Opportunités d'investissement dans les projets qui se présentent déjà comme bancables;
 - (iii) Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation de la SADC et de son plan d'action ;
 - (iv) Soutien à la mise en œuvre de la Politique agricole régionale et du Plan de mise en œuvre.
20. À la suite d'une proposition formulée par le COMESA en 2016, il a été proposé qu'une réunion conjointe soit organisée entre la Banque mondiale et les CER tripartites (SADC, COMESA et CAE) en marge des Réunions de printemps de 2017 afin de discuter des moyens d'améliorer la coordination et l'harmonisation des programmes interrégionaux concernant l'intégration régionale. L'objectif de la réunion était de réunir les trois CER et la Banque mondiale pour examiner l'état des programmes tripartites et le soutien de la Banque mondiale à l'intégration régionale dans la sous-région et d'explorer les moyens d'accélérer leur mise en œuvre grâce à une meilleure coordination entre les CER d'un côté et à un soutien accru de la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement de l'autre.
21. Le portefeuille actif de l'AID de la Banque mondiale pour les projets régionaux destiné à soutenir l'intégration régionale dans la région de la SADC s'élève à 1,8 milliard d'USD pour 10 projets couvrant les domaines des transports, de l'énergie, des TIC et de l'agriculture.

6.5 COOPÉRATION SADC-CHINE

22. Le Secrétariat a participé à la sixième réunion ministérielle et au Sommet du Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC) tenu à Johannesburg en décembre 2015. Durant le Sommet de Johannesburg, le gouvernement chinois a annoncé l'octroi d'une somme de 60 milliards d'USD destinée à financer l'aide à l'Afrique au cours des trois prochaines années. Le Sommet FOCAC de Johannesburg a adopté une Déclaration et un Plan d'action exposant les mesures devant être prises au cours des trois prochaines années, y compris un mécanisme d'accompagnement pour faciliter le suivi.
23. Le Plan d'action du FOCAC (2016-2018) expose les contours de la coopération dans les domaines politique, économique, du développement social, culturel et de la sécurité. Les volets suivants sont intégrés dans le domaine de la coopération économique : établissement de partenariats dans le secteur de l'industrie et renforcement des capacités industrielles, développement des infrastructures, énergie et ressources naturelles, investissement et coopération économique, commerce, agriculture et sécurité alimentaire, économie océanique et tourisme. Ces domaines de coopération sont compatibles avec les priorités de la SADC telles qu'exposées dans le RISDP révisé 2015-2020.
24. Comme marche à suivre, et dans le souci d'opérationnaliser la Déclaration et le Plan d'action du Sommet du FOCAC de Johannesburg, le Secrétariat entreprend actuellement des consultations avec le gouvernement chinois et il négocie un accord-cadre sur l'économie, le commerce, l'investissement et la coopération technique entre la SADC et le gouvernement de la République populaire de Chine.

6.6 COOPÉRATION SADC-JAPON

25. Dans le prolongement du dialogue politique engagé entre le Secrétariat de la SADC et le gouvernement japonais en novembre 2015, le Secrétariat est en contact avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) afin de concrétiser la proposition de nomination d'un conseiller technique japonais auprès de la Direction des infrastructures et des services pour faciliter l'accès aux ressources de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) pour le développement des infrastructures. La proposition vise à soutenir la SADC dans les domaines prioritaires décrits dans le RISDP révisé 2015-2020 et dans le RIDMP, conformément à la TICAD V, en vue d'accélérer la croissance économique en Afrique, comme énoncé dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017.
26. Il est utile de noter que le Japon soutient déjà, par ailleurs, un projet régional de préservation des forêts et de gestion durable des ressources forestières en Afrique australe à travers une subvention de 6,4 millions d'USD, surtout canalisés vers l'assistance technique comprenant notamment l'expertise sur les questions de foresterie.

6.7 COOPÉRATION SADC - BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

27. La Banque africaine de développement (BAD) continue de fournir son soutien en faveur de la mise en œuvre de programmes dans la région de la SADC à travers la coopération bilatérale avec les États membres de la SADC individuellement et la coopération avec le Secrétariat dans le cadre des programmes régionaux. À cet égard, le Secrétariat a établi des contacts avec la BAD tant au niveau technique que politique en vue d'explorer des voies de coopération dans le contexte des cinq initiatives de Haute priorité de la BAD, conformément aux priorités régionales de la SADC exposées dans le RISDP révisé.
28. Un petit-déjeuner de travail entre les directeurs exécutifs en représentation de la région de la SADC et de la BAD a eu lieu en mars 2017 au Swaziland en marge du Sommet de la SADC, afin de discuter des domaines prioritaires de coopération entre la SADC et la BAD, de questions institutionnelles, du mécanisme de coopération et des moyens à appliquer pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme financé par la BAD. La réunion a suggéré que la BAD devrait pouvoir exploiter des ressources potentielles à l'échelle mondiale, par exemple, le Fonds vert pour le climat, qui finance les mesures d'atténuation des changements climatiques. Afin de poursuivre ce programme, le Secrétariat a participé aux réunions annuelles de la BAD en mai 2017 à Ahmedabad (Inde), et il a coordonné une réunion parallèle des ministres des Finances de la SADC et du président de la BAD.
29. À la lumière de l'une des décisions du Conseil concernant la retraite ministérielle tenue au Swaziland en mars 2017, le Secrétariat travaille avec la BAD pour élaborer les instruments et les cadres de référence nécessaires, tels que les obligations de financement de projets d'infrastructures, les garanties partielles de risque, les garanties d'assurance et les garanties partielles de crédit, à utiliser dans les États membres et pour savoir comment tirer parti de la stratégie d'industrialisation de la BAD.

6.8 PLATE-FORME DE DIALOGUE SADC-PIC

30. Conformément à la Déclaration de Windhoek (2006) sur le nouveau partenariat entre la SADC et les partenaires internationaux de coopération (PIC), aux termes duquel des réunions biennuelles de la Plate-forme de dialogue SADC/PIC seront organisées, la dernière réunion de la Plate-forme de dialogue SADC/PIC s'est tenue en octobre 2016. La réunion a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et activités de la SADC tels qu'ils figurent dans le RISDP révisé 2015-2020 et la manière de mieux aligner les soutiens des PIC sur les priorités de la SADC.
31. Comme énoncé dans la Déclaration de partenariat SADC-PIC adoptée et dans les termes de référence génériques de la plate-forme et des groupes thématiques, les contacts avec les PIC se sont poursuivis au cours des réunions de coordination des groupes thématiques, où le Secrétariat rencontre des PIC intéressés travaillant dans des secteurs spécifiques pour favoriser le partage de l'information, assurer une utilisation rationnelle des ressources et minimiser les doubles emplois des programmes de soutien.

7. BONNE GOUVERNANCE

7.1 GESTION DES RISQUES

1. La gestion des risques continue d'être un pilier important de la gouvernance pour le Secrétariat, et la Direction a continué de promouvoir et de soutenir une gestion efficace des risques à l'échelle de l'entreprise, en créant des structures de surveillance destinées à faire le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques. Les directions et les unités continuent d'examiner et de mettre à jour leurs profils de risque pour s'assurer que les impacts et les risques probables soient atténués de manière proactive, tout en explorant de manière approfondie des opportunités potentielles dans la mesure du possible.
2. Les principaux risques stratégiques identifiés au Secrétariat au cours de l'exercice financier demeurent les mêmes que ceux de l'exercice précédent :
 - (i) Échec de la promotion de la croissance économique durable et équitable et du développement socioéconomique à cause du non-respect des engagements pris par les États membres ;
 - (ii) Mauvaise définition des priorités, ce qui aboutit à l'échec dans l'atteinte des cibles visées ;
 - (iii) L'appartenance simultanée à plusieurs organisations économiques porte préjudice à l'intégration économique régionale de la SADC ;
 - (iv) Financement aléatoire et insuffisant de l'Agenda d'intégration régionale de la SADC ;
 - (v) Système de gestion de la performance organisationnelle inefficace ;
 - (vi) Absence d'une masse critique pour dynamiser les activités centrales du Secrétariat de la SADC.
3. Afin d'atténuer ces risques, des plans d'action assortis d'échéanciers ont été élaborés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action ont été surveillés tout au long de l'exercice. Après l'élaboration de la Politique de continuité des activités de la SADC, qui a été approuvée par le Conseil en mars 2016, le Secrétariat élabore actuellement un Plan de gestion de la continuité des activités afin d'assurer une transition

et une continuité sans heurts lors de catastrophes, de situations d'urgence et d'interruptions imprévues des activités du Secrétariat.

7.2 AUDIT

4. Le Secrétariat a continué à collaborer et à soutenir toutes les structures investies de la responsabilité de surveillance et d'audit des activités du Secrétariat de la SADC. Ces structures, parmi lesquelles on trouve le Conseil des ministres, le Comité d'audit, les Auditeurs externes et internes ont continué à formuler des orientations, à assurer l'assurance et à formuler des avis sur toutes les questions relatives aux audits destinées à renforcer l'environnement du contrôle interne et la fiabilité des états financiers.
5. Le Secrétariat a continué à mettre en œuvre les recommandations émanant des audits externes et interne et de l'audit institutionnel en vue d'amener des améliorations dans les systèmes de gestion du Secrétariat, en particulier dans le renforcement de l'environnement du contrôle interne. L'efficacité de l'environnement du contrôle a permis au Secrétariat de continuer à bénéficier des ressources des PIC au moyen des accords de contribution et de projets.
6. La Secrétaire exécutive est engagée à soutenir toutes les structures ayant la responsabilité d'orienter le Secrétariat sur les questions relatives à la gouvernance et à la surveillance. Cela permettra d'améliorer les systèmes de gestion, qui à leur tour aideront à être en conformité aux normes internationales, de telle sorte que les principes de gouvernance seront observés dans la gestion des affaires du Secrétariat

8.0 MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR LA GESTION FINANCIÈRE

Vue d'ensemble

1. Les contrôles au niveau du budget et des finances au sein du Secrétariat sont menés à bien dans le contexte du cadre de gestion financière et ils servent à fournir un service de conseil efficace et efficient en matière de risques et à aider le Secrétariat à remplir sa responsabilité fiduciaire. Les réglementations financières et les ordres et normes permanents pour la gestion des affaires de la SADC sont adoptés par le Conseil des ministres en vertu de l'article 30 du Traité de la SADC. Elles fournissent un cadre juridique cohérent et complet pour la gestion financière. Conformément aux règlements financiers, l'exécution du budget et le contrôle de la supervision visent, entre autres, à garantir le respect des bons principes de gouvernance d'entreprise et à faire en sorte que les mesures de gestion des risques, dont la politique et le cadre de gestion des risques de la SADC, soient en place.
2. En termes d'établissement de rapports et de d'audit de contrôle en vertu de l'article 15 (h - i) du Traité, le Secrétaire exécutif est tenu de préparer et soumettre au Conseil les documents suivants :
 - (i) Rapports annuels des activités de la SADC et de ses institutions ;
 - (ii) Budget annuel de la SADC à soumettre au Conseil ;
 - (iii) Comptes annuels audités de la SADC à soumettre au Conseil ;

3. Les états financiers du Secrétariat sont compilés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, qui ont été approuvées par le Conseil en 2012 comme un cadre pour la présentation de l'information financière de l'organisation

Analyse des résultats de l'exercice financier 2016/2017

4. Les résultats de l'exercice financier 2016/2017, exposés dans les états financiers audités du Secrétariat de la SADC conformes aux Normes comptables internationales du secteur public montrent la réalité suivante :

- (i) Un excédent de dépenses de fonctionnement de 6,1 millions d'USD (contre 11,8 millions d'USD en 2015/2016) sur :

- (b) les recettes de 57,3 millions d'USD (contre 78,6 millions d'USD en 2015/2016) ;
- (c) les contributions des États membres à hauteur de 39,7 millions d'USD (51,6 millions d'USD en 2016/2017) ;
- (d) les subventions à hauteur de 17 millions d'USD (27 millions d'USD en 2015/2016) qui ont été reconnues au titre de contributions sur la base de la conformité du Secrétariat de la SADC aux conditions comme spécifié dans chaque accord de financement.

- (ii) Des actifs totaux sous contrôle du Secrétariat de la SADC à hauteur de 97,5 millions d'USD (101,1 millions d'USD en 2015/2016) financés comme suit :

- (a) États membres (réserves, remplacement des actifs, fonds de prêts au personnel et cumulés) : 43,8 millions d'USD (37,7 millions d'USD en 2015/2016) ;
- (b) États membres - revenus différés : 8,3 millions d'USD (6,5 millions d'USD en 2015/2016) ;
- (c) Subventions - revenus différés : 8,7 millions d'USD (13 millions d'USD en 2015/2016) ;
- (d) Emprunts du siège de la SADC : 23,6 millions d'USD (25,9 millions d'USD en 2015/2016) ;
- (e) Capital payable (allocations au personnel, plaintes du personnel, remboursements de la mission de l'Organe au Lesotho aux États membres et aux fournisseurs) : 18 millions d'USD (10,5 millions d'USD en 2015/2016).

5. Les résultats montrent une baisse des contributions des États membres (27%) et une baisse des subventions (37%). Cela s'explique ainsi :

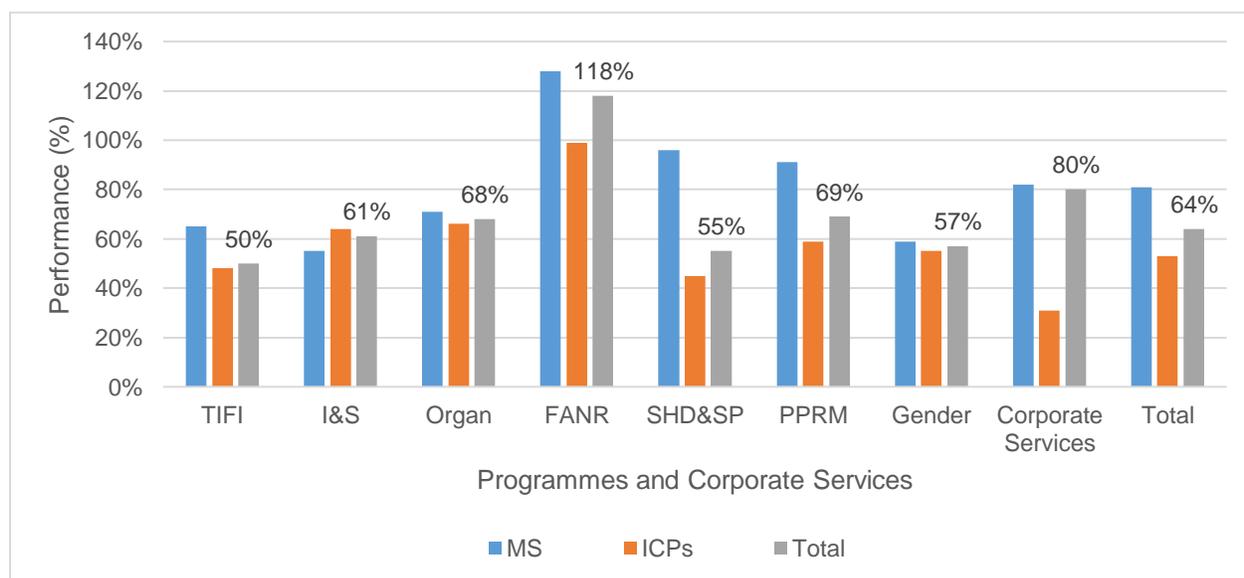
- (i) Les contributions significatives des États membres en 2016/2017 se rapportent aux activités de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité. Les autres contributions sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice financier 2015/2016.

- (ii) Les subventions ont baissé considérablement en 2016/2017, ce qui reflète l'arrivée à terme d'un certain nombre d'activités et projets financés par les Partenaires internationaux de coopération sans qu'il y ait eu des accords de

remplacement de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne.

6. Dans l'ensemble, le Secrétariat de la SADC a atteint un taux d'utilisation budgétaire de 64% en 2016/2017 (80% en 2015/2016) 230. L'utilisation globale du budget est présentée selon les différents programmes et services administratifs de la figure 14, montrant que l'utilisation globale a été de 81% et 53% des fonds des États membres et des PIC respectivement.

Figure 14 : Utilisation globale des ressources par sources de financement : Avril 2016 - mars 2017



7. Les principales explications pour l'utilisation observée des fonds dans la mise en œuvre des programmes et projets régionaux sont les suivantes :
- (i) Une planification inadéquate, qui se manifeste par les anomalies recensées ci-dessous :
 - (a) Les résultats planifiés ne sont pas proportionnels aux ressources humaines, ce qui entraîne le report des activités ;
 - (b) Les résultats et les activités sont inclus dans les plans opérationnels annuels sans que les financements aient été entièrement confirmés et que les décaissements en temps opportun aient été garantis ;
 - (c) Des mécanismes appropriés ne sont pas mis en place pour décaisser les fonds des projets pour les États membres ;
 - (ii) Manque de quorum, ce qui entraîne le report des réunions programmées ;
 - (iii) Les biens et les services budgétés pour diverses activités ont été pris en charge par les États membres d'accueil et par les co-partenaires ;
 - (iv) Retards enregistrés dans la reconstitution des fonds pour les projets et trop longs processus de passation des marchés sur les projets ;

- (v) Certains postes budgétés pour l'exercice 2016/17 n'ont pas été pourvus tout au long de l'année.

9.0 RÉSUMÉ DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS

1. La mise en œuvre effective des programmes et projets de la SADC au niveau régional continue d'être affectée par des difficultés liées à la planification et à la programmation ; au suivi, à l'évaluation et aux rapports ; à la gestion de projets ; aux ressources financières et humaines ; et à l'informatique et aux systèmes TIC. Conformément aux différentes directives du Conseil, le Secrétariat poursuit la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes pour résoudre ces problèmes ainsi que les dysfonctionnements des processus internes afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de son fonctionnement. À ce jour, les principales mesures prises par le Secrétariat comprennent les suivantes :
 - (i) Renforcement de l'opérationnalisation de la planification et des fonctions de suivi et évaluation pour faire face aux lacunes signalées dans la planification, la programmation, le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports. Les postes de planification et de suivi sont inclus dans la structure organisationnelle approuvée par le Secrétariat de la SADC ;
 - (ii) Amélioration de la planification, de la programmation et de la budgétisation, grâce à quoi partir de l'exercice 2017/18, tous les résultats ont été répartis en étapes/cibles trimestrielles pour améliorer le suivi et la reddition des comptes. Par ailleurs, seuls les résultats dont le financement a été confirmé sont inclus dans les plans opérationnels annuels, ce qui s'applique aux programmes financés par les États membres et par les PIC. Cela répond au défi d'avoir des fonds insuffisants pour divers résultats ;
 - (iii) Mise au point d'un système en ligne de suivi, d'évaluation et de soumission de rapports, qui permet de suivre en temps réel la performance, de documenter les résultats, de prendre des décisions en se fondant sur des éléments de preuve concrets, ou de tirer des enseignements de ces derniers. Un système informatique a été mis au point et approuvé par le Conseil en mars 2017 et il est en cours de déploiement aux niveaux régional et national. Le système est axé sur le suivi physique et financier des plans de travail annuels, des stratégies, des politiques et des projets, et il est censé jouer un rôle important en donnant des signes d'alerte précoces sur les domaines qui ne fonctionneraient pas selon le schéma planifié.
 - (iv) Mise au point d'un système de gestion des projets de la SADC en vue de relever les problèmes liés à la gestion des projets tout au long du cycle de gestion des projets (conception, mise en œuvre et suivi). Des instruments de gestion des projets ont été développés et cette fonction a été intégrée dans la structure organisationnelle révisée approuvée par le Conseil en mars 2017. Un projet pilote est en cours en utilisant les programmes TRF et REIS.
 - (v) Amélioration du Système de gestion de la performance du Secrétariat de la SADC, qui s'est opérée via le renforcement des procédures et des outils, lequel

a débouché sur un système de performance qui est connecté comme il se doit à l'exécution des plans de travail et des budgets approuvés.

- (vi) Examen de la structure organisationnelle du Secrétariat de la SADC, qui a été approuvée par le Conseil en mars 2017. Le processus de recrutement est en cours, assorti d'un plan visant à combler les postes vacants à partir de septembre 2017, et
 - (vii) Automatisation des systèmes des TIC en vue de résoudre les problèmes tels que la longueur de la durée des cycles d'approvisionnement, les difficultés d'accès aux données et informations de qualité, l'exposition accrue aux risques et au défaut de conformité, et le défaut d'intégration des systèmes. Ces systèmes comprennent : le nouveau système de gestion des achats qui a été mis en ligne le 1^{er} avril 2017 et qui est intégré au système de gestion intégrée de la SADC (SIMS) et à *SunSystems* ; le nouveau système de gestion de la performance, qui devrait être achevé d'ici janvier 2018 ; et le système électronique de gestion des documents, qui devrait être en ligne en novembre 2017.
2. Afin de prendre pour base les réformes énoncées ci-dessus pour surmonter les difficultés identifiées, parmi lesquelles le manque de visibilité de la SADC, les recommandations suivantes sont formulées à court et à moyen termes :
- (i) Continuer à améliorer les processus de planification, de programmation, de suivi-évaluation d'élaboration de rapports afin de favoriser une mise en œuvre effective des programmes et projets aux niveaux national et régional.
 - (ii) Renforcer les négociations entre toutes les parties afin de s'assurer que les projets et les estimations des programmes sont alignés sur les priorités de la SADC sur l'exercice financier de la SADC et que les fonds sont décaissés à temps ;
 - (iii) Améliorer les cadres méthodologiques de recrutement pour veiller à ce que les postes vacants soient rapidement pourvus, conformément à la structure organisationnelle du Secrétariat de la SADC approuvée ;
 - (iv) Continuer à fournir un soutien aux États membres pour renforcer les capacités des Comités nationaux pour la SADC (CNS) afin d'assurer qu'il y ait des mesures et des capacités de coordination adéquates en vue de la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC ;
 - (v) Veiller à ce que la façon dont le Secrétariat communique avec le public de la SADC soit aussi pertinente et attrayante que possible, d'autant plus que les nouvelles technologies donnent au public de la SADC un plus grand contrôle du moment et de la manière d'accéder à l'information.

10.0 CONCLUSION

1. Ce rapport a mis en évidence les principaux développements réalisés dans le domaine de la coopération régionale et de l'intégration dans la région de la SADC en 2016/17, deuxième année de mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020. Outre un aperçu de la situation politique et économique de la Région pour l'exercice 2016/17 et des perspectives

pour 2017/18, le rapport fournit un compte rendu complet des réalisations faites dans la poursuite du développement industriel et dans l'approfondissement de l'intégration du marché ; en mettant en place de solides bases pour soutenir le développement des infrastructures dans la région, en soutenant les États membres dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et national, en s'attaquant aux effets négatifs des catastrophes naturelles et en améliorant les bases régionales pour la prestation de meilleurs services dans des domaines tels que l'éducation, la santé et le VIH/Sida.

2. Un nombre considérable d'événements ont également eu lieu aux niveaux administratif et opérationnel au sein du Secrétariat. Il est prévu que la nouvelle structure organisationnelle, qui a été approuvée et qui a été opérationnalisée, améliore l'efficacité et l'efficacité du Secrétariat dans l'exécution de ses mandats et dans la satisfaction des exigences dans la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC. Il est également prévu que le système de gestion des projets de la SADC, qui est actuellement disséminé, stimule la gestion des projets à tous les niveaux, ce qui entraînera de meilleurs résultats, conformément aux priorités stratégiques de la SADC.
3. Le Secrétariat continuera à progresser dans les prochains mois en déployant des efforts visant à accroître la capacité de la SADC à mobiliser des fonds pour prendre en charge ses programmes et projets qui puissent profiter à tous les États membres. Le travail sera également intensifié pour améliorer les processus d'interaction avec les États membres et avec les partenaires externes aux niveaux local, régional et international, afin d'établir des liens de travail plus efficaces avec toutes les parties. Par ailleurs, des efforts seront également déployés pour diffuser amplement des informations facilement compréhensibles sur la SADC, afin que le plus grand nombre de gens de la Région soit conscient du travail accompli par la SADC en leur nom.



À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

@2020 SADC Secretariat

